



**La dimension spatiale de l'enfance en danger :
spécificités territoriales des situations familiales
et effets des contextes territoriaux**

Rapport final

Juin 2015

Eugénie TERRIER

Juliette HALIFAX

Olivier DAVID

Arnaud LEPETIT

Financé par l'



Table des matières

Contexte de l'étude.....	5
Une approche territoriale de l'action sociale de plus en plus prégnante dans les discours et les dispositifs.....	5
Mieux connaître les familles et leurs contextes de vie	7
La dimension spatiale des problématiques sociales : les inégalités territoriales et leurs effets pour les familles.....	9
Problématique.....	11
Objectifs de la recherche	11
Territoire et protection de l'enfance	14
Méthodologie.....	26
Les différentes étapes du travail	26
Les terrains de recherche	27
La récolte des données et la sélection des indicateurs.....	29
Portraits sociodémographiques de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme	39
Deux profils départementaux très contrastés.....	39
La Somme plus rurale que l'Ille-et-Vilaine	43
Des inégalités socio-territoriales dans les deux départements.....	48
Géographie de la Protection de l'Enfance.....	53
Au niveau national : des politiques départementales diversifiées	53
Au niveau infra départemental : plus de mesures ASE en milieu urbain	58
Vers une analyse territoriale des facteurs de risque en Protection de l'Enfance	63
Mesures ASE et indicateurs contextuels : quels liens statistiques ?	63
Protection de l'enfance et contextes territoriaux	68
La répartition spatiale des facteurs de risque.....	72
Conclusion.....	89
Liste des cartes	92
Liste des tableaux	93
Liste des figures	93
Liste des annexes.....	93

UNE APPROCHE TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE DE PLUS EN PLUS PREGNANTE DANS LES DISCOURS ET LES DISPOSITIFS

Jusqu'aux années 1980, la vision jacobine des affaires publiques prédominait et l'aménagement du territoire était exclusivement piloté par le niveau national : l'État. À partir de 1982, de nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales sont marquées par une autonomie croissante de ces dernières. Depuis cette période, les politiques publiques se réfèrent davantage aux principes du **développement local** et prônent **la prise en compte de la diversité des situations géographiques, sociales, économiques et identitaires**.

La notion de territoire devient hégémonique au début des années 1990. **Le territoire est devenu une notion incontournable dans la manière de dire et de penser les politiques ou les interventions publiques**. C'est cependant un **mot polysémique** qui peut produire des malentendus entre les acteurs. Pour les géographes, le territoire comporte plusieurs dimensions : physique, historique, culturelle, politique, économique, sociale et ses caractéristiques renvoient à la fois à des données objectives et subjectives. Le territoire est un espace réel produit par les acteurs mais aussi un espace rêvé, perçu et approprié par les personnes.

L'équité territoriale est progressivement devenue un objectif récurrent des politiques publiques et sociales. Celle-ci se définit comme la dimension spatiale de la justice sociale. Elle désigne une configuration qui assurerait à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux services publics et privés, au logement, à l'emploi, à la protection sociale. L'équité territoriale représente donc le principe d'une politique économique et sociale qui, pour réduire les inégalités spatiales de développement, concentre ses moyens sur les territoires les moins dotés en ressources ou les plus affectés par la pauvreté et la précarité. L'équité s'appuie sur un principe de redistribution.

Les notions d'espace et de territoire ont ainsi pris une place considérable dans le champ de l'action sociale. Le territoire est consacré comme **vecteur privilégié à la fois de l'action de proximité, de l'action globale décroisée, de la concertation et de l'interaction entre des acteurs de domaines et de niveaux d'intervention multiples**. L'action territoriale locale est conçue comme devant apporter des solutions adaptées à des situations spécifiques dégagées dans le cadre des diagnostics territoriaux. C'est pourquoi, en tant que chef de file de l'action sociale, de nombreux départements ont, dans un souci de meilleure efficacité et de renforcement de l'action de proximité, découpé leurs territoires départementaux en territoires d'intervention sociale.

L'exemple de l'Ille-et-Vilaine

La **réorganisation des services** qu'a connue le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, avec l'instauration au 1er janvier 2010 d'une **nouvelle configuration territoriale**, a bousculé les repères pour de nombreux professionnels. La création des unités territoriales modifie en profondeur la représentation de l'organisation, les lignes hiérarchiques et les collaborations interservices. En Ille-et-Vilaine, chacun des 20 Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) est désormais rattaché à l'une des 7 agences nouvellement mises en place¹. Ce nouveau schéma d'organisation se veut introduire un renforcement de la transversalisation de l'action publique départementale. A cet échelon de l'agence qui correspond à un pays, l'action sociale et médicosociale se retrouve comme l'une des composantes d'un large service « Vie sociale » rassemblant aussi les activités d'éducation, de sport et de culture assumées par le Conseil départemental.

Lors des **États généraux de l'action sociale départementale** (juin 2010-décembre 2011) organisés par le Conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le PREFAS² Bretagne, les acteurs en présence (cadres, professionnels du département et chercheurs) ont fortement appuyé l'idée que **les spécificités territoriales étaient encore insuffisamment prises en considération dans les orientations et la mise en œuvre de l'intervention sociale**. Olivier David, géographe auditionné dans le cadre de ces États généraux, a montré de **fortes inégalités entre les territoires urbains et les territoires ruraux**. Rennes concentre les plus forts contrastes de niveaux de vie mais dispose en revanche d'équipements beaucoup plus nombreux qu'en secteur rural. Par ailleurs, il a été mis en avant le fait que les publics différaient souvent entre la ville et la campagne : il est par exemple fait le constat, à Rennes, de l'augmentation des populations à bas revenus, de l'isolement de certaines personnes, du logement insalubre et du nombre de demandeurs d'asile.

Les territoires ruraux eux, sont affectés par d'autres difficultés : faible apport démographique, revenus peu élevés et faiblesse du nombre d'équipements. Des professionnels du milieu rural ont d'ailleurs fait part des problèmes liés à la mobilité et à la faiblesse des infrastructures dans leurs secteurs d'intervention. Les publics, le niveau d'équipement et les contraintes spatiales étant très différents d'un territoire à un autre, le travail social ne peut donc pas tout à fait être le même sur l'ensemble du département.

Il faut noter que les professionnels en protection de l'enfance étaient particulièrement mobilisés lors de ces États généraux qui faisaient suite à un mouvement de grève des travailleurs sociaux du Conseil départemental 35. Impactés par l'augmentation de la

¹ Le département d'Ille-et-Vilaine compte depuis 2014 22 CDAS. La recherche présentée ici s'est appuyée sur le découpage et les données 2012, c'est-à-dire 20 CDAS.

² Pôle de Recherche et d'Etudes pour la Formation et l'Action Sociale

demande sociale, par les restrictions budgétaires et la réorganisation des services, ces intervenants ont insisté sur la nécessité de mieux connaître les besoins sociaux par territoire afin d'adapter de manière plus efficace les moyens et les modes d'actions.

Suite aux propositions qui ont émané de ces États généraux, une démarche de recherche-action a été initiée entre le PREFAS Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. Un des volets concerne directement le champ de la protection de l'enfance. Les chantiers de production de connaissances mobilisés dans le cadre de ce projet viennent soutenir la mise en place d'expérimentations locales (au sein des équipes CDAS) qui ont vocation à développer des alternatives au placement. Les deux objectifs d'expérimentation précisés pendant la phase d'émergence (fin 2012) concernent l'appui aux parents et à la fonction parentale pendant et avant le placement et la gestion de la crise et des situations d'urgence. Or, concernant le premier axe, les professionnels qui ont participé à la construction des objets de recherche avec les chercheurs ont pointé du doigt le manque de connaissances sur les caractéristiques et les besoins des familles qu'ils accompagnent sur leur territoire d'intervention. Ce constat est relayé par les chercheurs et les acteurs institutionnels.

MIEUX CONNAITRE LES FAMILLES ET LEURS CONTEXTES DE VIE

Plusieurs chercheurs spécialistes de la protection de l'enfance ont souligné **une connaissance lacunaire des caractéristiques des familles concernées par la protection de l'enfance** : « La connaissance des populations concernées par le placement apparaît particulièrement fragmentaire, que ce soit au niveau des caractéristiques économiques et sociales des familles ou au niveau des mineurs pris en charge » (Boutanquoi, 2006).

L'un des objectifs de la loi n° 2007-293 réformant la protection de l'enfance a d'ailleurs été de légiférer pour améliorer la connaissance des enfants, de leurs familles et des parcours en protection de l'enfance. Ainsi, cette loi instaure, au sein de chaque conseil départemental, une **Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP)**, ainsi qu'un **Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)**. Par ailleurs, les conseils départementaux doivent transmettre, annuellement et de façon anonyme, une liste d'informations à l'ODPE et à l'ONED (décret n° 2011-222).

Afin que des comparaisons nationales puissent être réalisées, il faut d'une part que tous les départements aient mis en place de telles instances et, d'autre part, que les conseils départementaux soient en capacité de transmettre des informations similaires, telles qu'elles apparaissent dans le décret précité. Or, dans son « enquête nationale sur les informations préoccupantes » publiée en octobre 2011, l'ONED observe que **17 % des départements ont une définition de l'information préoccupante différente de celle donnée par le Ministère**

dans son guide pratique sur la CRIP³. Du temps sera encore nécessaire avant que tous les départements s'accordent sur des définitions communes et soient en capacité de recueillir l'ensemble des informations détaillées dans le décret n° 2011-222.

Il apparaît aussi que **les contextes de vie et leurs effets pour ces familles concernées par l'Aide Sociale à l'Enfance sont encore peu étudiés au regard d'analyses plus présentes sur les questions de défaillances parentales, les effets de la maltraitance ou sur les pratiques professionnelles**. Jean-Pierre Minary (2011), psychosociologue, réaffirme l'importance d'aborder les problématiques des familles concernées par l'ASE via l'approche systémique afin de dépasser une certaine centration sur l'analyse des défaillances familiales et donc de s'efforcer d'identifier les ressources et les compétences de ces familles accompagnées. Il explique que la prise en compte des contextes est souvent faible dans l'évaluation des situations familiales du fait d'une propension à faire un focus sur ce qui est davantage visible immédiatement et qui fait donc plus sens comme l'incompétence, la personnalité, la conduite des sujets, leur instabilité, etc. Or, la pauvreté économique des familles, la situation d'émigration pour certaines, les conditions de vie en milieu rural, les phases de recombinaison familiale structurent des contextes de vie qui retiennent directement sur les personnes (exiguïté du logement, insalubrité, raréfaction des contacts humains, etc.). Selon Minary, si les contextes sont occultés via un focus sur les dysfonctionnements parentaux et les dangers constitutifs pour les enfants alors « un tel cadre de pensée ne peut rencontrer malheureusement qu'avec peine le souci d'accompagner les parents » (Minary, p. 90). Selon lui, les familles ont besoin d'être reconnues par les travailleurs sociaux dans les contextes de vie qui sont les leurs, sans jugement négatif.

L'approche spatialisée de ces dynamiques est une manière d'étudier ces contextes de vie et leurs effets pour les populations. Or, il apparaît que la dimension territoriale de la protection de l'enfance est encore peu prise en charge par la recherche malgré les préoccupations des acteurs présentées précédemment.

² Ministère de la santé et de la solidarité, *La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation*, Guide pratique de la protection de l'enfance, 35 p. « On entend par information préoccupante tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d'aide, et qui doit faire l'objet d'une transmission à la cellule départementale pour évaluation et suite à donner » (p. 9)

LA DIMENSION SPATIALE DES PROBLÉMATIQUES SOCIALES : LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET LEURS EFFETS POUR LES FAMILLES

Le thème des inégalités territoriales appartient à part entière aux questions de justice socio-spatiale et d'équité territoriale. C'est une notion plus complexe et politique que le concept de différences spatiales qui est plus large, neutre, descriptif et qui désigne tout simplement la différenciation des lieux. Dans le monde entier, les inégalités spatiales observées à différents niveaux territoriaux, révèlent des problèmes de répartition des richesses, et ont des répercussions sur la santé, sur l'espérance de vie, sur l'éducation, sur les conditions de vie, mais également sur l'environnement.

La simple analyse des **taux de pauvreté en France** illustre bien cette question d'inégalités socio-territoriales. En France, le taux de pauvreté par département présente des disparités très marquées : de 5,8% dans les Yvelines à 18% en Seine-Saint-Denis. À une échelle plus fine, **deux types d'espace apparaissent comme majoritairement touchés par la pauvreté : les quartiers de relégation des agglomérations urbaines et les espaces du rural isolé ou des pôles ruraux.** Si le profil des populations pauvres diffère entre l'urbain et le rural notamment en terme d'âges (proportionnellement plus âgées dans le rural), il existe, en milieu rural, des invariants liés à l'isolement familial (surreprésentation de personnes seules, avec ou sans enfants) et à l'éloignement du marché du travail. Un clivage important est à noter : **la pauvreté est nettement plus concentrée en ville qu'à la campagne et la distance et la faible densité semblent aggraver les situations en espace rural** (Bonnerandi, 2008).

Par ailleurs, la réorganisation spatiale des activités économiques a eu comme effet **une concentration de l'emploi qualifié dans les grandes métropoles**, qui désormais bénéficient d'un niveau très élevé de compétences. Les activités les plus prestigieuses ou nécessitant une main-d'œuvre qualifiée se concentrent dans les centres. Les activités les moins valorisées et consommatrices d'espace, la production, les entrepôts sont renvoyées en périphérie. L'emploi industriel s'est redéployé dans le périurbain et les secteurs ruraux.

Le prix du logement constitue également un facteur d'organisation socio-spatiale de la population. Si l'augmentation des prix de l'immobilier est générale, les villes-centres des grandes métropoles sont particulièrement concernées. Par exemple, en 5 ans, le prix au m² a augmenté de 50% à Toulouse et de 40% à Lille. **Les villes-centres sont des territoires de plus en plus fermés aux catégories populaires et moyennes.** Une très grande majorité des Français se trouve ainsi exclue des villes d'autant que les logements sociaux se raréfient. Dans ce contexte, pour les ménages à revenus modestes à intermédiaires, l'accession à la propriété suppose de s'éloigner des centres-villes pour acheter une maison ancienne à rénover ou une maison récente dans les lotissements périurbains. Cette évolution tend à dessiner **une géographie sociale opposant les centres denses d'immeubles collectifs occupés par les ménages aisés, aux périphéries de maisons individuelles occupées par les catégories les**

plus modestes. Dans les villes-centre se trouve aussi le parc de logements sociaux, refuge pour les populations modestes. **Se situent donc au centre à la fois les populations les plus aisées et les fractions les plus fragilisées de la population, c'est la ville duale** (Guilluy, 2004).

Olivier David (2008) s'est intéressé aux conséquences **de ces dynamiques territoriales sur la composition de la population rurale, sur ses modes de vie et ses pratiques quotidiennes.** Par exemple, concernant les **services d'accueil des jeunes enfants,** il montre que les tensions les plus grandes s'expriment sur les communes périurbaines qui ont vu leur population croître plus rapidement que le développement des services : « Les inégalités en matière d'accès aux services créent donc des disparités et des formes d'injustice entre les personnes et les territoires. L'enjeu d'équité devient central en matière d'aménagement de l'espace, impliquant des formes d'intervention différenciées pour réduire les inégalités socio-spatiales, notamment en matière d'accompagnement social des familles » (David, 2008, p. 56).

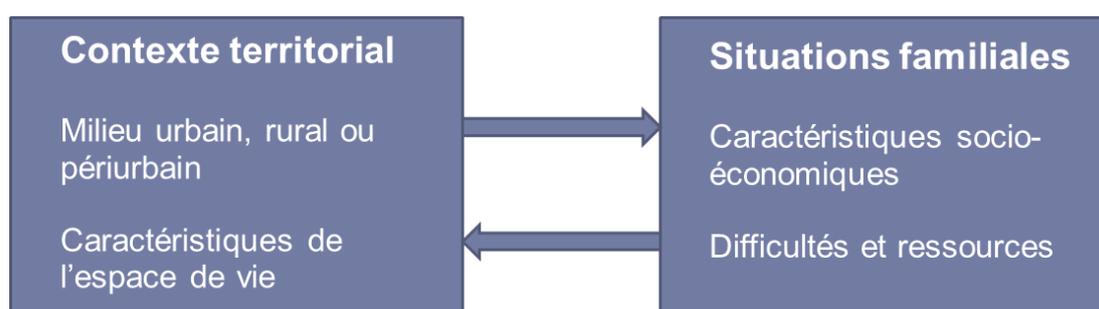
Analyser les différences et les inégalités entre les territoires est primordial pour mieux connaître les contextes de vie dans lesquels évoluent les populations. De plus, comme l'espace, la société n'est pas homogène et, selon les catégories de populations, **les personnes n'entretiennent pas le même rapport avec leur environnement et ne sont pas égales face aux contraintes imposées par les configurations géographiques.** Eric Le Breton, sociologue spécialiste des questions de mobilité, a étudié les difficultés de déplacement des personnes aux conditions de vie précaires : « pris dans un cercle vicieux : faire du surplace dans l'espace géographique les condamne à faire du surplace dans l'espace social » (Le Breton, 2005, p.15). E. Le Breton considère la mobilité comme le quatrième pilier de l'exclusion après le logement, la formation et la santé. Les inégalités d'accès à la mobilité spatiale peuvent se lire en termes de moyens de mobilité (absence de voiture, transports collectifs, la marche) ou de compétences de mobilité (corps fragiles/précarité et santé, non-maitrise de la langue). Par exemple, les chômeurs peuvent être confrontés à des déplacements compliqués pour se rendre à leurs rendez-vous : « les difficultés de mobilité surpénalisent les exclus dans leurs recherches de formation ou de travail » (Le Breton, 2005, p. 34). Le sociologue souligne ce paradoxe : dans un contexte de double fragmentation des territoires et du travail, ce sont les actifs les plus modestes qui ont des impératifs de mobilité plus grands comme par exemple les intérimaires.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les travailleurs sociaux en protection de l'enfance témoignent souvent de la différence des situations familiales qu'ils accompagnent entre le secteur rural et le secteur urbain en faisant par exemple référence aux problématiques d'isolement ou de mobilité des familles en milieu rural. Or, le facteur territorial, fréquemment mis en avant par les acteurs de la protection de l'enfance, est encore peu étudié. On oublie souvent cette dimension qui vient parfois complexifier les situations et le quotidien de ces familles. A travers ce projet, nous souhaitons approfondir ce constat empirique en définissant de manière plus poussée quelles sont **les spécificités des besoins et des difficultés des familles concernées par l'Aide Sociale à l'Enfance selon les contextes territoriaux**.

En protection de l'enfance, l'approche multifactorielle des situations familiales permet d'identifier une combinaison de facteurs de vulnérabilité tels que les difficultés économiques, psychologiques, de santé, familiales, conjugales, etc. Nous posons comme hypothèse que **le contexte spatial peut parfois représenter un facteur supplémentaire de vulnérabilité et de difficulté pour les familles concernées par l'ASE** : quel serait alors l'impact du milieu de vie sur le quotidien de ces familles déjà en difficulté ? Comment le facteur territorial influence (facilite ou aggrave) les situations familiales et celles des enfants ?

Figure 1 - Contextes territoriaux et situations familiales



En résumé, l'analyse de la dimension spatiale⁴ de l'enfance en danger vise à tester les hypothèses suivantes :

- Les situations familiales (caractéristiques, besoins, difficultés) concernées par la protection de l'enfance se différencient selon les types de territoire (urbain/périurbain/rural).
- Les caractéristiques du contexte territorial peuvent représenter un facteur supplémentaire de vulnérabilité pour les familles en faisant système avec d'autres types de fragilités (précarité, isolement social, problèmes de santé, etc.).

Cette recherche est pensée comme **la première étape d'un projet plus large ayant comme finalité de développer un domaine encore peu investigué**. Lors de cette **première phase** qui a duré 18 mois, il s'agissait de se concentrer plus particulièrement sur **une approche quantitative et territorialisée** permettant d'analyser différents facteurs de risque en protection de l'enfance et d'observer plus précisément le poids de la variable territoriale. Ces investigations ont vocation à poser des balises rigoureuses permettant d'envisager d'autres projets de recherche et des méthodologies plus qualitatives à partir d'entretiens avec les familles et les professionnels.

La présence d'un PREFAS et d'un CREA dans l'équipe représente un atout quant à la structuration de liens avec les milieux professionnels étant donné que ces pôles régionaux ont vocation parmi leurs différentes missions à **construire des interfaces entre la recherche et l'intervention sociale**. Ces deux structures ont donc déjà à différentes reprises développé des activités de recherche-action, de transfert et de valorisation de résultats de recherche auprès d'acteurs de l'action sociale.

Ainsi, lors de cette première étape de la recherche, **les investigations ont été reliées aux travaux de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance d'Ille-et-Vilaine et ceux de la Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes de la Somme**. Plusieurs membres de l'équipe de recherche ayant, à différentes reprises, travaillé en proximité avec ces services, souhaitaient **apporter des éléments utiles au développement des techniques de l'observation dans le domaine de la protection de l'enfance**. Les savoirs et compétences en démographie et en géographie sociale ont été aidants dans cette entreprise. Une réunion réunissant professionnels et

⁴ La dimension spatiale, autrement nommée facteur territorial ou milieu de vie, peut se décomposer en deux niveaux principaux. Le premier concerne les caractéristiques de l'espace de vie de ces familles comme l'offre de logement, de services, d'emploi, de santé, etc. La seconde dimension du facteur territorial renvoie au rapport objectif et subjectif de ces familles à leur territoire à travers leurs pratiques spatiales (mobilités) et leurs représentations.

chercheurs s'est tenue le 1^{er} juin 2015 afin de discuter et analyser collectivement les résultats des investigations.

Enfin, certains départements, comme l'Ille-et-Vilaine et la Somme, cherchent à **mieux comprendre les chiffres des placements et la différenciation du nombre de placements entre les territoires d'intervention**. Une meilleure connaissance des dynamiques socio-territoriales au sein du département et des profils des familles selon les types de territoires d'intervention sociale (rural/urbain/périurbain) devrait apporter des éléments de clarification permettant de contextualiser et mettre en perspective les effectifs et les profils d'enfants placés selon ces territoires.

TERRITOIRE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

La revue de littérature scientifique a montré que les recherches en langue française sur le lien entre territoire et enfance en danger sont encore peu développées. Sur le plan méthodologique, il faut noter que la recension sur un tel sujet est complexifiée par le fait que, selon les pays et les cultures disciplinaires, les termes utilisés pour désigner le territoire ou pour nommer cette question de l'influence du contexte spatial sont très disparates : quartier, communauté, environnement, approche écologique, etc. Par ailleurs, la recherche par mots-clés se confronte également aux difficultés de traduction dans d'autres langues.

En approfondissant les recherches et en prenant contact avec différents chercheurs spécialistes de la protection de l'enfance en France et au Québec (Catherine Sellenet/Université de Nantes, Daniel Turcotte/Université de Laval, Sarah Dufour/Université de Montréal), plusieurs travaux ont émergé et nous permettent de faire avancer notre réflexion sur ses volets théorique et méthodologique. Le détour par la recherche québécoise en protection de l'enfance nous a également permis d'accéder aux conclusions de différents travaux nord-américains, notamment sur la question des facteurs de risque en protection de l'enfance.

L'approche écologique des facteurs de risque

Notre recherche vise à mieux connaître les spécificités des familles concernées par la protection de l'enfance selon les types de territoire (urbain/rural/périurbain), et plus précisément les caractéristiques repérées comme des facteurs de risque pouvant compliquer l'exercice de la parentalité, voire à terme provoquer des mauvais traitements.

La question des facteurs de risque en protection de l'enfance a particulièrement été étudiée en Amérique du Nord. Les **facteurs de risque** sont des conditions, circonstances ou particularités d'une personne ou de son environnement qui augmentent la probabilité pour un enfant d'être victime de mauvais traitements. À l'inverse, les **facteurs de protection** sont des conditions, circonstances ou particularités d'une personne ou de son environnement qui diminuent la probabilité pour un enfant d'être victime de mauvais traitements, par exemple, une relation conjugale soutenable entre ses parents.

Les facteurs de risque, souvent nombreux, n'agissent pas individuellement mais plutôt par le biais d'interactions complexes. « Le cumul des facteurs de risque augmente la probabilité d'apparition des phénomènes de négligence par un processus additif et/ou interactif. » (Descoteaux, 2008, p.19-20).

Les recherches existantes sur les facteurs de risque en protection de l'enfance s'appuient très souvent sur **le modèle écologique du développement humain**, né au tournant des années 1970-1980 des travaux de Urie Bronfenbrenner, un psychologue/chercheur américain. Cette théorie permet d'analyser **un ensemble d'influences pouvant agir sur le développement de l'individu**. Le terme écologie a été introduit en 1866 par Ernst Haeckel, biologiste allemand, afin de définir les relations existant entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils évoluent⁵. Le modèle écologique a donc pris racine dans le domaine de la biologie et des sciences naturelles.

Selon le modèle écologique du développement humain, **le comportement d'un individu doit être étudié en tenant compte de l'influence réciproque des multiples systèmes qui composent son environnement écologique et des caractéristiques de l'individu lui-même**. Cette niche écologique est composée de différentes couches systémiques imbriquées les unes dans les autres, à la manière de poupées gigognes. Ces différentes couches systémiques sont, par ordre de spécificité, l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exosystème, le macrosystème et le chronosystème.

L'**ontosystème** comprend l'ensemble des caractéristiques, des états, des compétences, des habiletés, des vulnérabilités ou des déficits innés ou acquis d'un individu⁶.

Le **microsystème** comprend les différents systèmes et les différentes personnes assidûment fréquentés par l'individu. Il représente à la fois le milieu de vie immédiat de l'individu (le voisinage immédiat, l'école de quartier) et les personnes avec qui il a des relations directes (les membres de la famille nucléaire et de la famille étendue, les amis, les voisins, etc.).

Le **mésosystème** comprend les interrelations entre les microsystèmes. Ceci suppose de chercher à comprendre la nature des liens (conflictuels, réciproques, antagonistes, etc.) qui ont pu s'établir entre les différents systèmes. Par exemple, il a été démontré que des relations conflictuelles entre l'école et les parents (deux microsystèmes avec qui l'enfant a des relations directes) peuvent avoir une influence néfaste sur la conduite de l'enfant en classe.

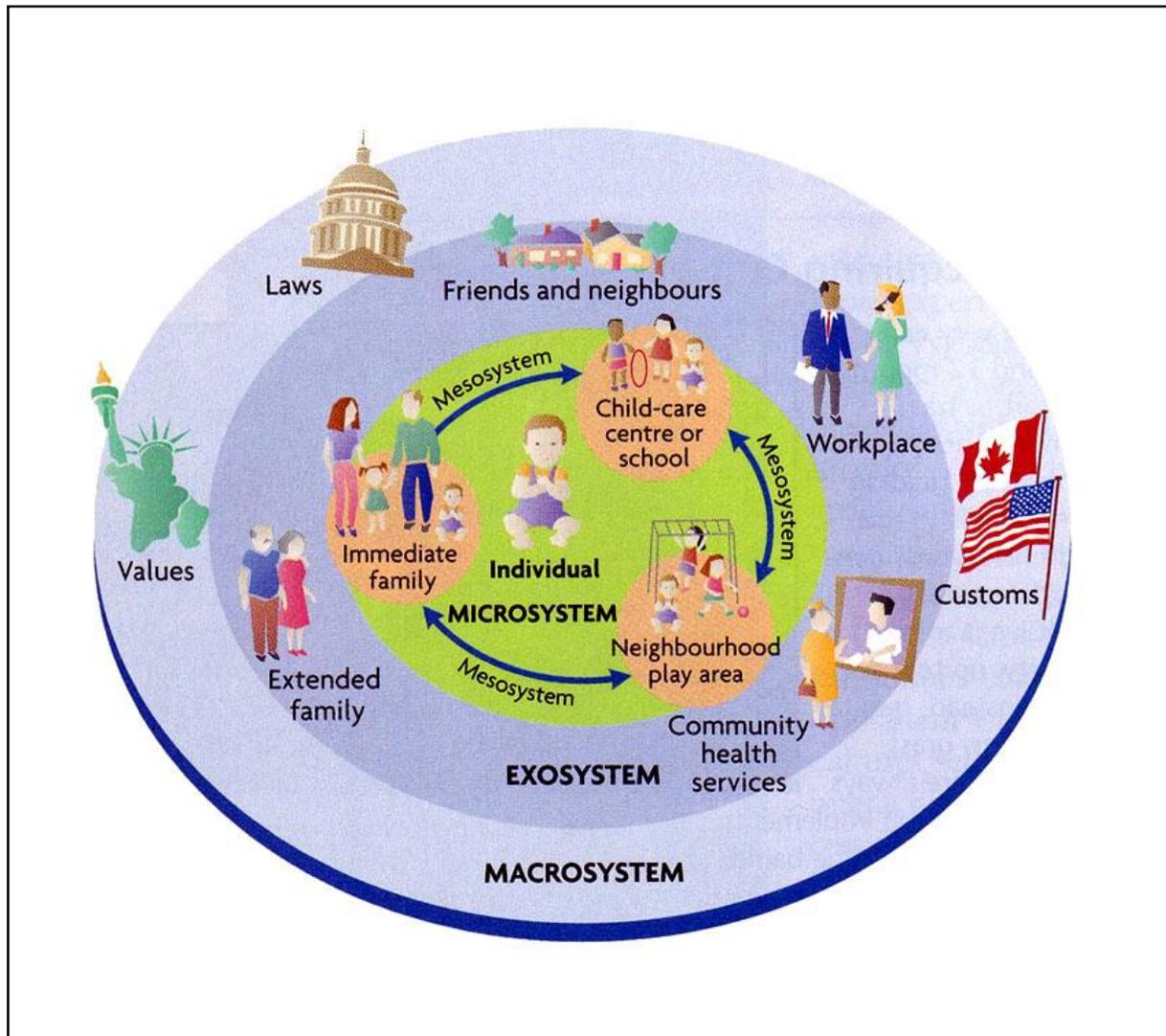
L'**exosystème** englobe, quant à lui, l'ensemble des environnements avec lesquels l'individu n'a pas d'interactions directes mais dont les perturbations peuvent néanmoins l'affecter. L'exosystème d'un enfant peut inclure les endroits où travaillent ses parents, leur réseau social, les changements économiques auxquels ils sont confrontés, etc. « Par exemple, bien que l'enfant ne soit pas concerné par les conditions de travail de ses parents, celui-ci en subit

⁵ Cours on-line- Présentation du modèle écologique- Robert Pauzé PhD- Université de Sherbrooke, Canada

⁶ Bien que plusieurs caractéristiques d'un individu résultent de l'influence de son environnement il est important de noter ici que d'un point de vue écologique l'individu n'est pas considéré comme celui qui ne fait que subir son environnement; il contribue aussi à transformer son environnement et par le fait même à se transformer lui-même.

malgré tout les contrecoups. En effet, le parent qui vit des stress au travail et qui est préoccupé par certaines échéances risque d'être moins disponible à ses enfants, d'être moins patient et parfois plus coercitif et même avoir des attitudes qui peuvent être blessantes pour l'enfant ». (Robert Pauzé, 2014)

Figure 2 - La théorie écosystémique de Bronfenbrenner (Berk and Roberts, 2009, p.28)



De multiples facteurs de risque sont évoqués par les tenants de l'approche écologique pour expliquer les agressions physiques et la négligence des parents à l'égard de leurs enfants⁷. Par exemple, au niveau de l'ontosystème, relatif aux caractéristiques de l'enfant, plusieurs recherches ont démontré que les enfants en bas âge étaient plus susceptibles d'être victimisés, ainsi que les enfants présentant un faible QI.

Au niveau du microsystème, c'est-à-dire en lien avec les caractéristiques de la famille de l'enfant, plusieurs facteurs de risque ont été mis en évidence : la **monoparentalité**, les **violences conjugales**, les parents avec des problèmes de **santé mentale** tels la dépression, les **familles nombreuses** et la **faible scolarité des parents**.

Concernant l'exosystème, c'est-à-dire le système influençant la personne ainsi que les microsystèmes sans y être actif personnellement, plusieurs facteurs de risque apparaissent dans les recherches : la **qualité de l'environnement** (logements inadéquats, surpeuplés ou vétustes), l'**isolement social plus fort dans certains quartiers** ayant des problématiques peu propices à l'établissement de liens sociaux (nombreux déménagements, taux de criminalité élevé ou forts taux de familles monoparentales) et enfin la **pauvreté économique** des familles (revenus, chômage, aides sociales). **Au vu des exemples cités ci-dessus, notons ici que le facteur territorial appartient plutôt à l'exosystème.**

Des chercheurs québécois, Robert Pampalon et Guy Raymond (2003), se sont plus particulièrement intéressés au lien entre ce qu'ils appellent la « **défavorisation matérielle et sociale** » et la santé des populations. La défavorisation ou « deprivation » en anglais, correspond à un état observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu. Alors que la forme matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante, la forme sociale renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté. Un des résultats de cette recherche est en lien direct avec nos travaux : plus l'indice de défavorisation sociale et matérielle était fort sur un territoire, plus le taux de jeunes de moins de 18 ans dont le signalement a été retenu pour évaluation plus approfondie pour cause de mauvais traitements (abus ou négligence) ou de troubles de comportement était élevé.

⁷ La présentation des facteurs de risque en protection de l'enfance s'appuie ici essentiellement sur les travaux de Sarah Dufour et de Marie-Eve Descoteaux (Université de Montréal) qui ont réalisé des revues de littérature sur ces questions (Dufour, 2005, 2006, 2009 ; Descoteaux, 2008).

Encadré : facteur de risque ou vulnérabilité en protection de l'enfance ?

Débat qui était au cœur d'un séminaire de l'ONED (mai 2014), la pertinence des termes de risque ou de vulnérabilité en protection de l'enfance nous a également interrogé lors de cette recherche.

La revue de littérature montre que les chercheurs nord-américains utilisent largement la notion de *facteurs de risque* qu'ils définissent comme les conditions, circonstances ou particularités d'une personne ou de son environnement qui augmentent la probabilité pour un enfant d'être victime de mauvais traitements. En utilisant les mots *facteur* et *risque*, le lien de cause à effet entre les variables étudiées et la négligence/maltraitance est davantage assumé par ces scientifiques qui s'appuient d'ailleurs fréquemment sur des analyses statistiques de grande ampleur. En effet, l'analyse des données caractérisant les populations concernées par la protection de la jeunesse est facilitée au Québec par une saisie systématique de ces informations dans des bases auxquelles les chercheurs ont accès. Rappelons toutefois que, même si l'idée de causalité est suggérée dans les mots facteurs et risque, ces travaux rappellent toujours qu'il s'agit de probabilités statistiques : le risque qu'un événement se produise ne signifie pas qu'il va forcément se produire.

En France, les notions de facteurs de risque et/ou de protection sont davantage utilisées par les chercheurs en santé (physique ou psychique). Concernant les recherches en protection de l'enfance, le recours au concept de vulnérabilité, davantage associé à l'idée de fragilité sans objectiver davantage le lien de causalité avec les mauvais traitements est privilégié.

Concernant notre étude, et sans avoir la prétention de pouvoir trancher sur ces questions, nous avons fait le choix d'utiliser le terme de facteur de risque quand nous considérons avoir suffisamment de données probantes pour faire un lien documenté entre une variable et la protection de l'enfance. Nous utilisons la notion de vulnérabilité lorsqu'il s'agit d'analyser des caractéristiques reconnues pour représenter des fragilités dans le cadre de notre société sans que le lien de causalité avec la protection de l'enfance soit encore totalement vérifié.

En tout état de cause, les deux concepts sont intimement liés : certaines vulnérabilités deviennent des facteurs de risque de danger pour l'enfant lorsqu'elles sont reconnues pour favoriser la survenue de difficultés parentales importantes. Par ailleurs, et cette recherche va dans ce sens, c'est le plus souvent le cumul de vulnérabilités qui produit le risque de danger et non une seule fragilité à elle toute seule. La vulnérabilité est processuelle (se lit diachroniquement), pluricausale et peut provoquer des réactions en chaîne « plus on est blessé, plus on est fragile, plus on est blessé » (ONED, 2014).

Les caractéristiques des familles concernées par la protection de l'enfance

Nous allons présenter ici les résultats d'une **recherche collaborative** que nous avons menée au sein du PREFAS Bretagne avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine entre 2012 et 2014 sur **les caractéristiques des parents concernés par le placement d'un ou plusieurs de leur enfant**⁸.

Ce travail a été co-produit avec des professionnels de la protection de l'enfance du département et a également reçu la contribution de Catherine Sellenet. Une étude approfondie de 200 dossiers de familles a permis de mettre en évidence les éléments suivants⁹ qui ont été utiles pour la sélection des variables à intégrer dans l'analyse factorielle et territoriale des facteurs de risque en protection de l'enfance :

- La **séparation du couple parental** pour 63,5% des familles de l'échantillon (contre un taux de divortialité entre 40% et 50% pour la population française)
- Une **surreprésentation des familles monoparentales** (44% contre 20% pour l'ensemble des familles du département)
- Un **père absent** du lieu de résidence de l'enfant pour la moitié des familles
- Une forte proportion de parents **sans activité professionnelle** (34% contre 16% pour la population départementale)
- Un **taux de chômage important** : 27,5% contre 6,9% en Ille-et-Vilaine (2011)
- Même si les dossiers ne permettent pas de connaître le niveau de revenus pour les 200 familles de l'échantillon, il apparaît que 42 familles sur 83 dont on connaît le niveau de revenus vivent avec moins 1000 euros par mois
- 35,5 % des dossiers font état d'une **difficulté de logement** (instabilité résidentielle, sur-occupation, hygiène et insalubrité, voisinage, etc.)
- Environ 20% des familles de l'enquête sont issues de **l'immigration** (contre 3,5% de la population totale en Ille-et-Vilaine)
- Une problématique de **santé** est notifiée dans 46 % des dossiers (43,5 % des problématiques santé relevées sont d'ordre psychique, 39 % sont à la fois psychique et physique et 14 % sont d'ordre uniquement physique.)
- Des **troubles au sein du couple conjugal ou parental** pour 41% des familles
- Des familles qui étaient déjà accompagnées par les services sociaux avant la décision de placement (pour 71% des situations)

⁸ PREFAS Bretagne et Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, *Mieux connaître les parents en protection de l'enfance*, Décembre 2014, 76 pages

⁹ L'analyse des 200 dossiers a également apporté des éclairages sur les pratiques évaluatives (écrites) des professionnels en montrant que certains champs étaient peu renseignés dans les dossiers comme les revenus des familles, le niveau d'étude, la mobilité, l'enfance des parents et sur les parents non-cohabitant avec l'enfant.

Des facteurs de risque inégalement répartis sur le territoire

Des chercheurs se sont intéressés à **la dimension spatiale des facteurs de risque en protection de l'enfance**, et plus précisément à leur répartition sur le territoire. C'est le cas du **projet CRABE** « Cartes sur les risques, les abus et les besoins des enfants » mis en place par des chercheurs de l'Université de Montréal. La recherche CRABE a montré que les mauvais traitements et leurs facteurs de risque étaient inégalement répartis sur le territoire québécois. Par exemple entre 1998 et 2000, les taux d'enfants de 17 ans et moins signalés pour abus physique ou négligence variaient, selon les territoires d'intervention, entre 2,3/1000 et 53,4/1000. (CRABE, 2005).

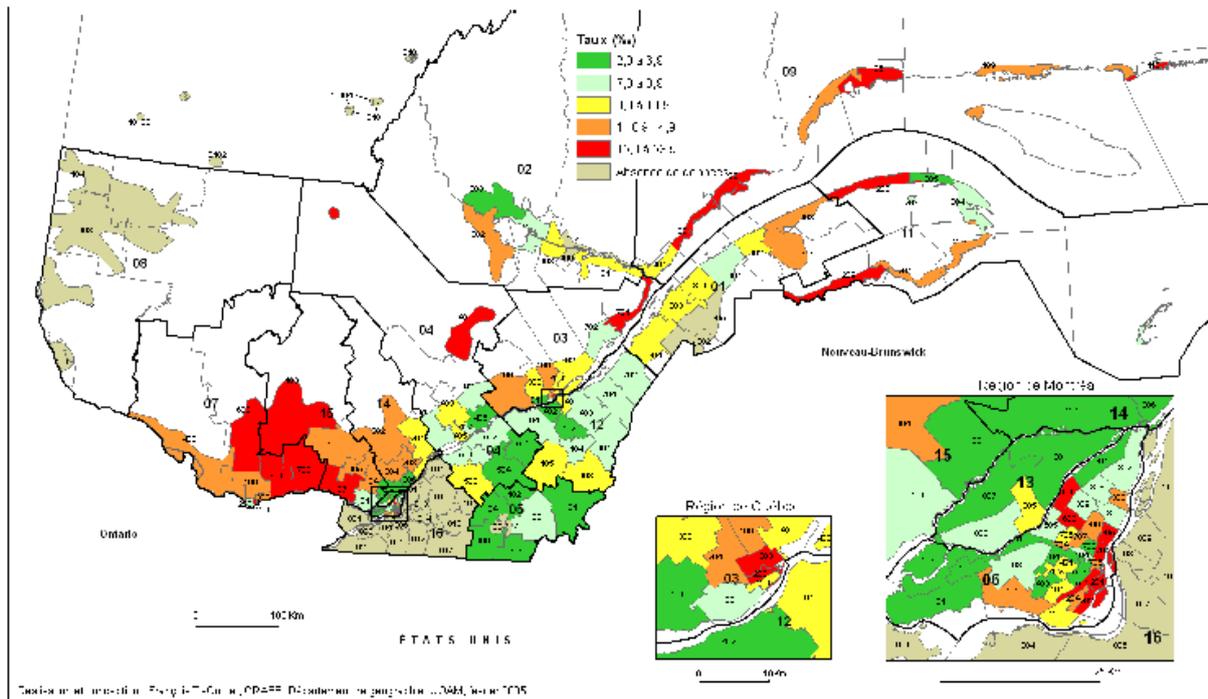
Le projet CRABE propose à des utilisateurs spécialement formés **un outil interactif** capable de soutenir un diagnostic de leur communauté. Ce SIG (Système d'Information Géographique) interactif permet de donner la répartition spatiale de diverses variables sur un territoire. Pour créer cet outil, l'équipe québécoise a commencé par réaliser **une recension des écrits scientifiques sur les facteurs de risque, les facteurs de protection et les facteurs associés aux mauvais traitements** afin de définir les concepts et les variables à retenir. Les pourcentages de familles vivant sous le seuil de **pauvreté**, de **familles monoparentales**, de **logements nécessitant des réparations majeures**, de **personnes ayant déménagé depuis un an**, de population de 20 et plus ayant un **niveau de scolarité inférieur à la 9^{ième} année (faible scolarité)** sont des caractéristiques socio-démographiques territoriales agissant comme facteurs de risque de la négligence qui font l'objet d'analyses dans le projet CRABE.

Par exemple, la figure A extraite du Projet CRABE présente la répartition des taux d'enfants de 17 ans et moins signalés pour abus physique ou négligence selon les territoires de CLSC¹⁰. Les taux de familles vivant sous les seuils de faible revenu par territoire de CLSC sont présentés dans la figure B. Selon cette équipe, la comparaison des deux cartes permet d'illustrer le fait que **la défavorisation sociale constitue un facteur de risque** important des mauvais traitements.

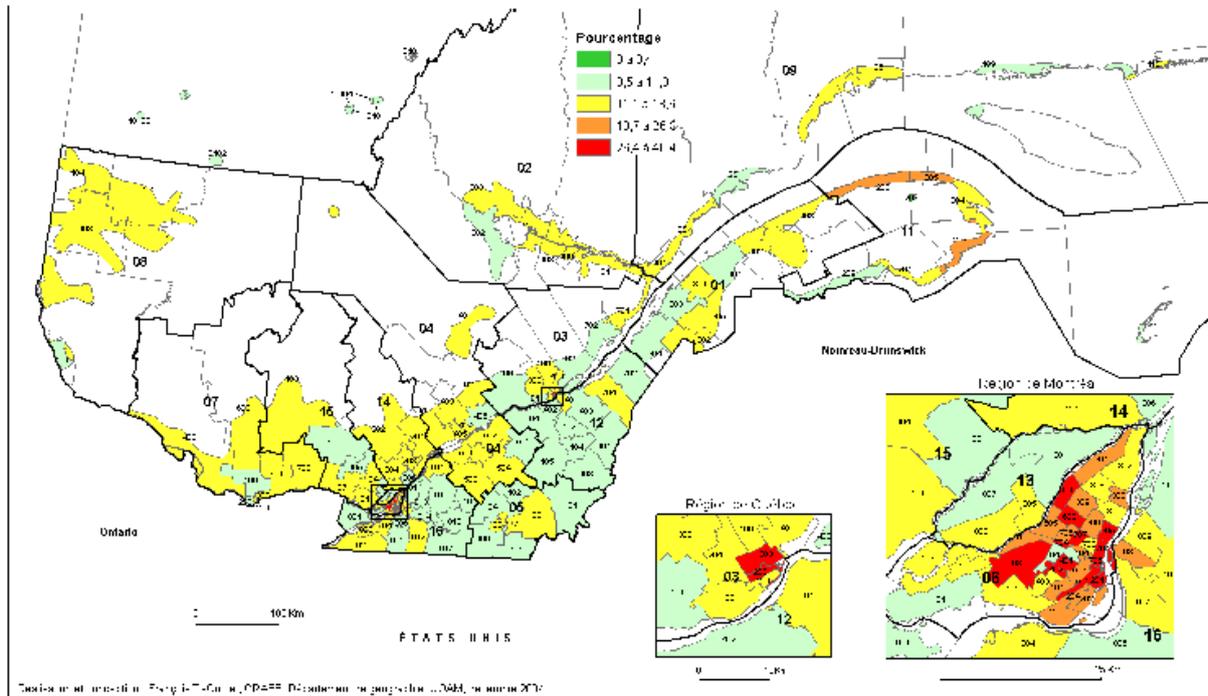
En plus d'identifier des territoires prioritaires d'action, de telles cartes permettent aux acteurs locaux de repérer des territoires « atypiques » et d'explorer plus en profondeur ce qui expliquerait de faibles taux de signalements malgré une forte défavorisation ou à l'inverse de hauts taux de signalements malgré une faible défavorisation.

¹⁰ Centre Local de Services Communautaires

Carte 1- Enfants de 17 ans et moins signalés pour abus physique ou négligence, CLSC, province de Québec, 1998-2000



Carte 2 - Familles à faible revenu*, CLSC, province de Québec, 2001



* Niveaux de revenu selon lesquels on estime que les familles ou les personnes hors famille consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Source : Recensement 2001, Statistique Canada. Données analysées par CRABE, 2004.

Pas en lien direct avec la protection de l'enfance mais traitant d'un objet et utilisant une méthode avec plusieurs affinités avec notre projet de recherche, citons ici **les travaux du CEREQ** (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) qui a présenté récemment un **atlas du décrochage scolaire** (Boudesseul, Caro, Grelet et Vivent, 2014). Pour cette équipe, les facteurs d'échec scolaire et du décrochage sont à la fois nombreux et intriqués. Les chercheurs ont souhaité compléter cette analyse par une approche spatiale permettant de visualiser une image territorialisée du décrochage scolaire en France.

Leur choix méthodologique a été de ne retenir que des éléments de contextes territoriaux susceptibles d'agir sur l'échec scolaire dans la lignée de l'approche écologique de l'éducation inspirée de Bronfenbrenner, 1979. Cette approche considère que le niveau d'éducation est le résultat des interactions entre l'individu et ses environnements : « elle permet d'associer l'éducation et une graduation de contextes sans pour autant chercher à établir des liens directs de causalité » (p. 9).

Comme pour le projet CRABE, les chercheurs se sont appuyés sur une revue de la littérature qui a permis de dégager les **principaux facteurs de risque associés à l'échec scolaire** : des facteurs relatifs aux conditions de vie et en tout premier les conditions d'emploi des parents, les conditions familiales et les conditions culturelles. L'équipe a donc retenu sept variables de conditions de vie : le niveau de revenu, le chômage et la précarité en emploi (taux d'emploi en CDI), le niveau de diplôme des parents, la situation monoparentale, les familles nombreuses et les conditions de logement. Puis, à partir d'une analyse multivariée et spatialisée sur les 7 indicateurs, 6 zones à risques d'échec scolaire ont été mises en évidence : cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain ; précarité économique dans les petites et moyennes communes ; difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain ; fragilité culturelle dans les petites communes ; milieu rural vieillissant et sécurité économique et soutien culturel.

L'effet de lieu, un facteur de risque supplémentaire ?

En géographie sociale, l'étude de la dimension spatiale des sociétés renvoie en partie à l'analyse de l'effet de lieu comme variable contribuant à la production de certains phénomènes sociaux. Nous faisons en effet l'hypothèse que les caractéristiques du territoire peuvent avoir une influence sur l'exercice de la parentalité. Et plus précisément que **les caractéristiques du territoire peuvent représenter un facteur de risque supplémentaire** en faisant système avec d'autres types de vulnérabilités.

Plusieurs études montrent par exemple que certaines caractéristiques du milieu rural (faible offre d'emploi et de services, distance, etc.) deviennent des facteurs de risque supplémentaires, lorsqu'elles se combinent avec les caractéristiques socioéconomiques de familles en difficulté.

Selon le rapport « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural » (2009) publié par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, la quasi-totalité des indicateurs montrent que **les territoires ruraux se situent au-dessous des moyennes nationales tant en termes de revenus, de qualification ou d'emploi**. Le taux de pauvreté dans l'espace rural en 2006 est de 13,7 %, contre 11,3 % dans l'espace urbain. Dans plus d'un tiers des départements de France métropolitaine, le taux de pauvreté dans la population rurale dépasse 19 %, dont quatre pour le Nord de la France ainsi que tous les départements des régions PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne et Limousin.

On caractérisait la ruralité depuis un grand nombre d'années par deux phénomènes : sa « dépopulation » liée à l'exode rural d'une part, son vieillissement, d'autre part. Dans ces deux domaines, les tendances se sont récemment modifiées. **Le phénomène migratoire, vers les zones rurales en particulier, apparaît comme une tendance forte de la dernière décennie**. Depuis le début des années 2000, on peut dire que l'espace rural se « repeuple » ; la progression démographique y est plus rapide que dans les pôles urbains.

Parmi ces familles qui viennent habiter à la campagne, nombreuses sont celles qui recherchent un logement moins coûteux qu'en ville. Toutes ces familles ne sont pas démunies, leurs motivations peuvent être diverses. Toutefois, **pour beaucoup de familles, le départ fait suite à la survenue d'une difficulté** : perte d'emploi, difficultés économiques et familiales à la fois, problème de santé, refus d'un environnement urbain mal supporté, ou simple problème de logement lors de l'agrandissement de la famille.

Or, selon le rapport, **les caractéristiques des territoires ruraux peuvent représenter des facteurs de fragilité supplémentaires pour les familles déjà socialement en difficulté**. Elles doivent faire face à l'isolement (il est nécessaire de disposer en permanence d'un et parfois de deux véhicules et des moyens de les utiliser), à la rareté de l'emploi en milieu rural (si on

trouve du travail loin, il faut pouvoir y aller) et à l'absence de système organisé de garde d'enfants.

Le rapport mentionne également des situations où des familles trouvent en effet **des habitations peu coûteuses en milieu rural mais qui peuvent être parfois de très mauvaise qualité**, n'offrant donc pas toujours des conditions de vie susceptibles d'améliorer leur situation. La question des charges locatives dont celle du chauffage souvent inadapté à leur budget et organisé dans des conditions de sécurité parfois défaillantes, se pose souvent de façon grave et se double de questions financières liées aux hausses du prix de l'énergie.

Lionel Rougé, géographe social, utilisait en 2005 le **terme de « captivité » pour désigner le phénomène d'isolement social des familles modestes qui font le choix de la propriété individuelle à la campagne**. Ces familles ont montré dans son enquête une volonté préalable très forte d'accéder à une maison individuelle. Cependant au moment du projet d'accession il arrive qu'un membre du ménage se retrouve au chômage et la famille « fait alors l'expérience de la faiblesse de l'emploi local et subit les effets de son éloignement du marché du travail principal, celui de l'agglomération. De fait, la durée de son inactivité s'allonge. De telles situations, on s'en doute, ne peuvent pas rester sans incidences sur les ressources financières du ménage et sur l'équilibre psychologique des familles » (p.133). Par ailleurs, être localisé à la campagne nécessite d'être mobile. Or, chez un tiers des familles rencontrées, la conjointe n'a pas le permis de conduire. Et pour plus d'un tiers des familles, il n'y a qu'un seul véhicule. Cette moindre capacité à la mobilité individuelle, à laquelle la faible desserte en transport en commun ne permet pas de remédier, devient parfois difficile à vivre en particulier parce qu'elle assigne à résidence dans la commune la femme et les adolescents. Le chercheur constate que la maison et la localisation pèsent alors fortement sur le quotidien du ménage mais également sur son moral – en particulier celui du conjoint qui reste sur place et qui « tourne en rond » avec ce sentiment d'une forte assignation accentuée par les carences en mobilité quotidienne.

Les parents vivant en milieu rural ont des préoccupations communes aux parents en général. Cependant la configuration et les ressources des territoires ruraux posent des questions particulières renforçant les difficultés de certaines situations sociales. Le rapport « parentalité en milieu rural » (2009) réalisé par le REAAP explique que la principale difficulté des parents de jeunes enfants du milieu rural est **le manque de services à l'enfance** dans les zones rurales les plus isolées. Il est précisé que ces questions de garde sont plus problématiques pour les familles dans des situations d'emplois particuliers (précaires, horaires atypiques, temps partiel) car les services à l'enfance, s'ils existent, ne peuvent répondre à ces besoins spécifiques et ces familles ont de grandes difficultés pour supporter les coûts des services et de déplacement. Nous voyons comment les facteurs de risque peuvent faire système quand le rapport constate que cette pénurie de services de garde est un frein à la reprise d'une activité professionnelle pour certaines mères ou dans d'autres cas

les parents font le choix de l'abandon d'une activité professionnelle ce qui a parfois des répercussions financières assez lourdes sur la vie des jeunes ménages.

Par ailleurs, **il n'existe pas suffisamment d'équipements de loisirs pour les enfants et plus particulièrement dans les petits villages** – quand ils existent c'est au bourg centre et en ville et les parents n'ont pas toujours les moyens d'effectuer les transports (temps de déplacement trop long, pas de véhicule pour conduire les enfants, coûts des transports). « Le problème des transports est le problème crucial pour les familles en milieu rural ». Le lieu de résidence et le lieu de travail sont souvent éloignés, ce qui nécessite de longs trajets en voiture : « ces difficultés sont accrues pour les familles modestes qui n'ont pas les moyens d'effectuer les transports ou ne possèdent pas de véhicules ou de permis de conduire car il existe très peu de transports collectifs ».

Autre constat sur les spécificités de la parentalité en milieu rural : pendant **la grossesse, le suivi des mères peut s'avérer difficile** du fait de l'éloignement des hôpitaux et des services – ce qui peut provoquer des angoisses. Par ailleurs, lorsque les parents sont séparés, leur éloignement géographique peut accroître les difficultés d'organisation au détriment de la qualité du lien de l'enfant avec le parent aux côtés duquel il ne vit pas.

Concernant les familles monoparentales, certaines situations sont parfois complexifiées par les particularités géographiques du milieu rural qui accentuent l'isolement. Les remontées d'information mettent en évidence l'isolement des femmes. Pendant le temps de la toute petite enfance, les mères qui ne font pas garder leur enfant à l'extérieur peuvent avoir très peu de relations sociales. Or, selon le REAAP, l'isolement entraîne des répercussions sur l'éveil et la socialisation chez le jeune enfant mais aussi sur les attitudes parentales au quotidien.

La revue de littérature qui vient d'être présentée nous a permis d'identifier ce que les chercheurs anglo-saxons nomment les **facteurs de risque** en protection de l'enfance. Ce repérage a été très utile au moment de la sélection des indicateurs pour notre recherche. L'état de l'art montre aussi que le facteur territorial en protection de l'enfance a fait l'objet de quelques **analyses spatiales au Québec**, dans les années 2000 (Pampalon, 2003 ; Projet CRABE, 2005). Enfin, même s'il existe des rapports et plusieurs recherches, particulièrement de géographes (Rougé, 2005 ; David, 2008) sur l'influence des caractéristiques du territoire pour les familles, l'impact du facteur territorial pour les familles concernées par la protection de l'enfance reste un **sujet encore peu exploré**.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU TRAVAIL

A **vocation exploratoire** sur un sujet encore peu abordé en sciences sociales, cette première phase du travail s'est essentiellement appuyée sur des investigations documentaires et sur des analyses statistiques et cartographiques. Voici les différentes étapes qui ont été suivies :

Étape 1 : Analyse documentaire, récolte et sélection des données

- Etat de l'art sur l'approche spatiale en protection de l'enfance
- Etat des lieux des données et des cartes existantes sur les deux départements (Somme et Ille-et-Vilaine) à la fois sur les situations familiales, sur les contextes territoriaux et sur la protection de l'enfance.
- Réalisation d'une typologie urbain/rural/périurbain des deux départements. Cette typologie permet de repérer les territoires d'intervention à dominante urbaine, périurbaine ou rurale.
- Sélection des indicateurs permettant de caractériser les familles par territoire d'intervention, les contextes territoriaux et la protection de l'enfance

Étape 2 : Traitement statistique et cartographique des données

Le projet s'est appuyé sur les complémentarités entre analyse statistique et analyse cartographique.

- Réalisation d'**analyses factorielles** afin de :
 1. Hiérarchiser le poids statistique des variables qui sont potentiellement des facteurs de risque relatifs aux familles et aux territoires en testant leur lien statistique avec les données en protection de l'enfance
 2. Réaliser et analyser des cartes factorielles afin d'observer quelles sont les variables qui semblent avoir des fortes interactions et donc faire système (cf. modèle écologique)
- Réalisation de **cartes géographiques** afin de
 1. Décrire et analyser la répartition spatiale des données sur la protection de l'enfance sur les deux départements selon les trois types de territoire (rural/urbain/périurbain)
 2. Décrire et analyser la répartition spatiale des facteurs de risque les plus marquants (ceux mis en évidence par l'analyse factorielle) sur les deux départements selon les trois types de territoire (rural/urbain/périurbain)

LES TERRAINS DE RECHERCHE

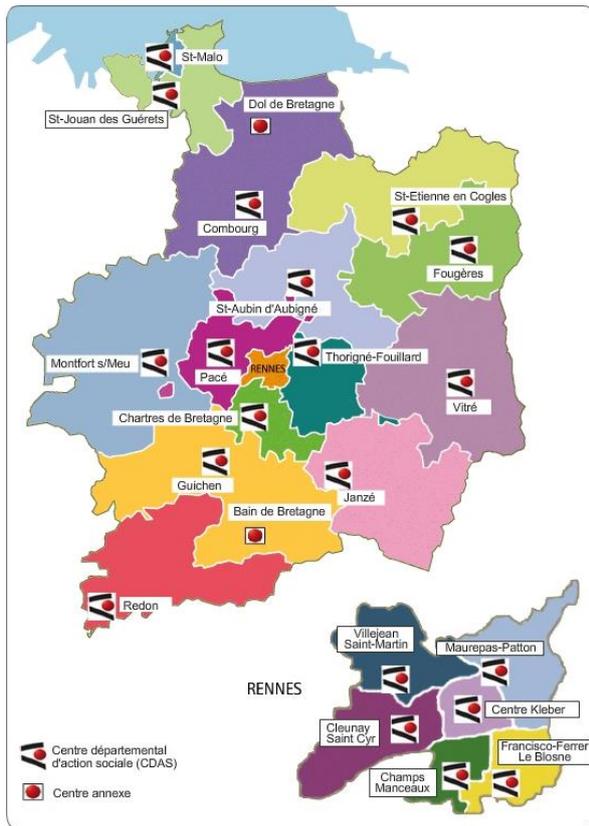
L'Ille-et-Vilaine et la Somme, comme beaucoup de départements français, souhaitent développer leurs outils d'observation territorialisée et cherchent aussi à mieux comprendre les variations des effectifs d'enfants et de familles concernés par l'ASE selon leurs territoires. En lien avec des **collaborations antérieures** avec nos structures d'étude et de recherche, ces deux départements ont donc fait part de leur **intérêt pour participer à ce projet** sur la dimension spatiale de la protection de l'enfance.

Etant donné que **l'échelon d'analyse de cette recherche est essentiellement infradépartemental**, il était important **d'étudier au moins deux départements** afin d'avoir **suffisamment de territoires d'intervention pour la partie quantitative**. Ceci a également permis d'éviter que **les résultats soient dépendants des spécificités d'un seul département**. En effet, les départements français peuvent être très différents d'un territoire à l'autre et ont tous leurs spécificités propres. Nous verrons dans la présentation sociodémographique de la Somme et de l'Ille-et-Vilaine des profils départementaux très contrastés, ce qui a donné la possibilité **d'élargir le spectre des types de contextes territoriaux** pour notre étude.

Afin de mener cette comparaison infradépartementale, les analyses se sont basées sur **les territoires d'intervention sociale¹¹ définis par les conseils départementaux**. Ils sont, en 2012, au nombre de 20 en Ille-et-Vilaine et de 12 dans la Somme. D'une part, l'utilisation de ces territoires permet d'obtenir les **données localisées** des conseils départementaux concernant l'aide sociale à l'enfance et, d'autre part, les résultats de cette recherche, dans un **objectif d'utilité sociale**, sont relatifs aux découpages territoriaux qui fondent les politiques et les interventions sociales de ces deux départements.

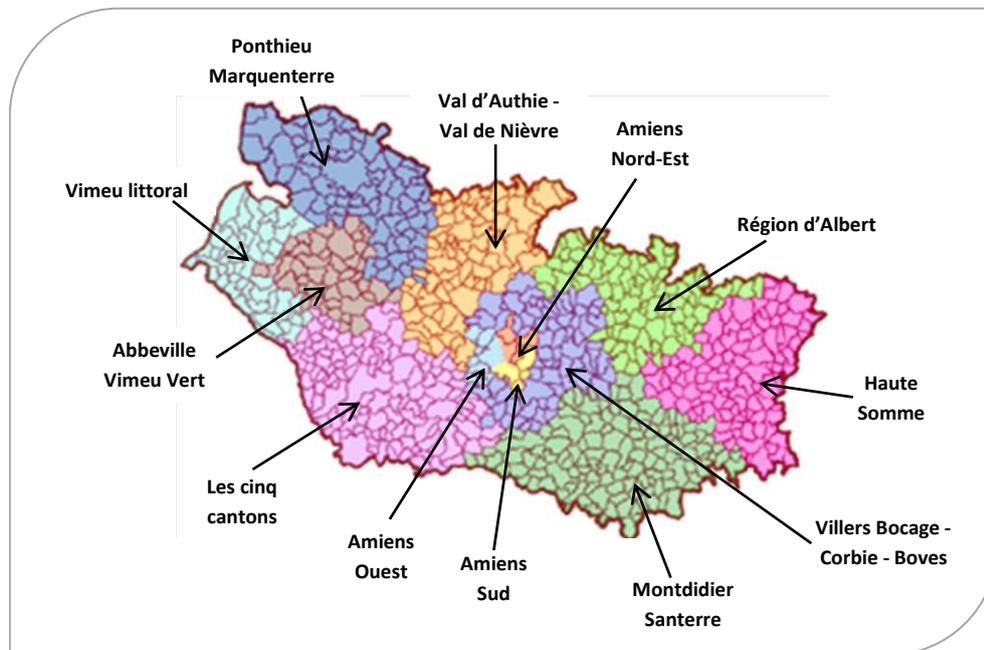
¹¹ Nous utiliserons le terme générique de « territoires d'intervention sociale » qui correspondent, en Ille-et-Vilaine, aux « centres départementaux d'action sociale » (CDAS) et, dans la Somme, aux « territoires d'action sociale » (TAS). Notons que les deux conseils départementaux concernés ont révisé le découpage géographique de leurs territoires au cours de la recherche. Nous utilisons dans cette recherche les découpages 2012 qui correspondent aux données relatives à la protection de l'enfance les plus stabilisées. Par ailleurs, les critères de découpage territorial utilisés par les deux départements sont pour la plupart en lien avec des découpages administratifs préexistants comme par exemple les pays et les cantons.

Carte 3 - Les 20 Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) d'Ille-et-Vilaine (2012)



Source : CD 35

Carte 4 - Les 12 Territoires d'Action Sociale (TAS) de la Somme



Source : CD 80

LA RECOLTE DES DONNEES ET LA SELECTION DES INDICATEURS

Il s'agit de réaliser, à partir des données disponibles, une analyse statistique et cartographique croisée des caractéristiques des territoires et des profils des familles sur ces mêmes territoires. Pour ce faire, différents indicateurs ont été construits, d'une part, des **indicateurs relatifs à la protection de l'enfance** et, d'autre part, des **indicateurs contextuels** permettant de caractériser à la fois les situations familiales et les contextes territoriaux. Ces indicateurs sont issus, pour le premier groupe, des données des services de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux et, pour le second groupe, des données en population générale issues de différentes institutions (INSEE, CAF,...). Au vu de l'état des lieux établi préalablement, ces indicateurs ont été déterminés au regard des caractéristiques repérées comme facteurs de risque¹² en protection de l'enfance. L'un des critères de sélection a aussi été la disponibilité des données par territoire d'intervention.

Les indicateurs de la protection de l'enfance

En lien avec l'objet de la recherche, les indicateurs contextuels seront mis en regard avec des données de la protection de l'enfance. La question qui se pose alors est le choix de l'indicateur le plus pertinent permettant de s'approcher au plus près de la réalité chiffrée de l'enfance en danger sur le territoire. Faut-il plutôt croiser les indicateurs contextuels avec les chiffres en lien avec les informations préoccupantes ou faut-il privilégier les données sur les mesures de prise en charge ASE ?

Les informations préoccupantes¹³ sont toutes recensées par les Conseils départementaux et représentent le premier signe d'alerte vis-à-vis d'un enfant en danger ou en risque de danger. Plusieurs niveaux de caractérisation des informations préoccupantes ont été recueillis auprès des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Somme, pour chaque territoire d'intervention sociale.

¹² En lien avec le projet CRABE détaillé précédemment de chercheurs de l'université de Montréal : Jean Carrière, Patrice Pitre, Stéphane Lefebvre, Sarah Dufour, Micheline Mayer.

¹³ Le décret n°2013-994 du 7 novembre 2013 définit l'information préoccupante : « *L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risquent de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risquent de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.* »

Ces données concernent l'ensemble des informations préoccupantes (IP) relevées au cours de l'année 2013 pour la Somme et 2012 pour l'Ille-et-Vilaine :

- le nombre d'IP ;
- le nombre de familles concernées par au moins une IP ;
- le nombre d'enfants concernés par au moins une IP ;
- le nombre d'IP ayant fait l'objet d'une évaluation ;
- le nombre d'IP ayant fait l'objet d'une saisine immédiate à l'autorité judiciaire.

Cependant, **les données sur les informations préoccupantes peuvent comporter plusieurs biais**, notamment :

- la définition et la qualification des IP peuvent différer d'un département à l'autre ce qui rend les comparaisons interdépartementales difficiles ;
- le nombre d'IP sur un territoire peut également varier en fonction des conditions de vie sur ce même territoire. Nous faisons en effet l'hypothèse que les personnes qui vivent dans un territoire où les conditions de vie sont difficiles pour tous ne signalent que les cas les plus sérieux et les plus extraordinaires car ils sont habitués à des situations de mauvais traitements plus modérés ce qui peut amener à une sous-estimation de la maltraitance sur ces territoires.

Après recueil et exploration des données de l'Aide sociale à l'enfance, il s'est avéré que **le niveau de collecte des informations préoccupantes était très différent dans les deux départements**. Ainsi, la part de la population concernée est plus de deux fois plus importante dans la Somme qu'en Ille-et-Vilaine, le premier département enregistrant comme IP l'ensemble des informations recueillies tandis que le second enregistre uniquement les informations concernant les enfants pour lesquels il n'y a pas encore de suivi dans les territoires.

Par conséquent, bien que **les mesures ASE** soient en partie déterminées par les pratiques institutionnelles et professionnelles sur le territoire, ces chiffres présentent moins de biais que les données sur les informations préoccupantes. Différentes informations permettant de qualifier les mesures ont été collectées auprès des deux Conseils départementaux. Celles-ci ont été recueillies à la date du 31 décembre de l'année 2013 pour la Somme et 2012 pour l'Ille-et-Vilaine :

- le nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE ;
- le nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative, dont :
 - o le nombre d'enfants bénéficiaires d'une AED ;
 - o le nombre d'enfants bénéficiaires d'une AEMO ;
- le nombre de familles bénéficiaires d'une action éducative, dont :
 - o le nombre de familles bénéficiaires d'une AED ;
 - o le nombre de familles bénéficiaires d'une AEMO ;
- le nombre d'enfants confiés à l'ASE, dont :

- le nombre de mesures administratives : pupilles de l'État, accueil provisoire mineurs, accueil provisoire jeunes majeurs ;
- le nombre de mesures judiciaires : garde ASE par tribunal pour enfants/procureur, tutelle, délégation d'autorité parentale, admission article L. 223-2 du CASF.

Nous utiliserons dans les analyses statistiques l'indicateur général relatif aux mesures, à savoir la « **part d'enfants bénéficiaires d'une mesure pour 1 000 jeunes de 0-19 ans**¹⁴ ». Par ailleurs, la « part d'enfants concernés par au moins une IP pour 1 000 jeunes de 0-19 ans » sera également utilisée, mais uniquement pour des comparaisons infra-départementales.

Les indicateurs concernant les enfants et les familles¹⁵

La quasi-totalité de ces données a été recueillie au niveau communal ainsi qu'au niveau infra-communal pour les villes de Rennes et d'Amiens, ce qui a permis de calculer les différents indicateurs par territoire d'intervention sociale (cf. annexe 3).

Par ailleurs, nous souhaitons initialement collecter, autant que faire se peut, des données concernant spécifiquement les familles. Or, cela a été plus compliqué que prévu car très peu de ces données existent au niveau infra-communal¹⁶. Ainsi, il n'était pas possible de reconstituer les territoires d'action sociale et différentes données ont finalement été recueillies en population générale.

Cette recherche portant sur la protection de l'enfance, un certain nombre d'indicateurs relatifs aux **caractéristiques des familles** ont été construits. Dans la littérature, cette thématique est d'ailleurs citée comme facteur de risque, que ce soit dans les études françaises ou québécoises (Descoteaux, 2008 ; Zaouche-Gaudron, 2005), avec une probabilité plus forte, d'une part, au sein des familles monoparentales et, d'autre part, au sein des familles nombreuses.

¹⁴ Nous avons retenu cette catégorie d'âge plutôt que les autres catégories proposées par l'INSEE, c'est-à-dire les 0-17 ans et les 0-25 ans : la première est un peu trop restrictive par rapport à la catégorie d'âge concernée par la protection de l'enfance (0-21 ans) et la seconde un peu trop large. Par ailleurs, les 0-19 ans représentait la catégorie la plus disponible en termes de données statistiques fournies par l'INSEE sur l'échelon communal.

¹⁵ Nous nous sommes appuyés sur une définition de la famille légèrement différente de celle de l'Insee (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). En effet, tandis que cet institut considère qu'un couple sans enfant constitue une famille, nous restreignons notre étude aux familles avec enfant(s), que ces familles soient nucléaires, monoparentales ou recomposées.

¹⁶ C'est notamment le cas des données relatives au nombre d'enfants vivant en famille, à l'activité des parents, à leur catégorie socio-professionnelle, aux familles monoparentales ou à la nationalité du chef de ménage.

Ainsi, les indicateurs relatifs à la *part de familles monoparentales* et à la *part de familles nombreuses* ont été retenus, sachant qu'une famille nombreuse est ici constituée d'au moins trois enfants. La *part des ménages constitués principalement d'une famille* a également été calculée, afin de prendre en compte l'importance des familles parmi l'ensemble de la population, au sein de chaque territoire d'intervention sociale. Enfin, la *part des enfants de moins de 3 ans parmi les mineurs* a été retenue pour repérer les familles constituées de très jeunes enfants.

Tableau 1 - Indicateurs sur les compositions des familles

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Part des ménages constitués principalement d'une famille	32,5 %	34,0 %	33,0 %
Part des familles monoparentales	19,7 %	24,3 %	21,5 %
Part des familles nombreuses	19,4 %	18,1 %	18,9 %
Part des enfants de moins de 3 ans parmi les mineurs	16,6 %	16,2 %	16,5 %

Source : RP INSEE 2011

La thématique qui revient souvent dans la littérature, et qui est abordée du point de vue du risque, est celle de la **précarité économique** (Descoteaux, 2008 ; Carrière & al., 2005 ; Zaouche-Gaudron, 2005). Cette précarité ou ces difficultés économiques sont traitées de différentes manières : revenus, seuil de pauvreté, recours aux aides sociales.

Malheureusement, les données de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) portant sur les déclarations de revenus des foyers fiscaux ainsi que sur les foyers imposables n'ont pas pu être utilisées, celles-ci n'étant pas disponibles au niveau infra-communal. Cependant, les revenus des ménages ont pu être appréhendés par un autre biais, grâce aux données des CAF (Caisses d'Allocations Familiales) sur les allocataires dépendant des prestations sociales pour 100% de leurs revenus. Ainsi, l'indicateur utilisé pour la question des revenus est la *part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100% de leurs revenus*. Concernant la question des aides sociales, la *part des 25 à 59 ans allocataires du RSA* (Revenu de Solidarité Active) a été retenue.

Tableau 2 - Indicateurs de précarité économique

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100% de leurs revenus	3,9 %	6,9 %	4,9 %
Part des 25 à 59 ans allocataires du RSA	4,0 %	7,7 %	5,4 %

Source : CAF 35 et CAF 80, INSEE

Par ailleurs, les auteurs mettent parfois la précarité économique en lien avec la **précarité d'emploi** des parents (REAAP, 2009 ; Descoteaux, 2008), à savoir le chômage de ces derniers ou encore une activité à temps partiel ou avec des horaires atypiques.

Les données concernant ce dernier point (activité à temps partiel et horaires atypiques) n'ont pu être recueillies. En revanche, de nombreuses données existent sur le chômage en population générale, ayant permis de calculer, sur chaque territoire d'intervention sociale la *part des actifs de 15 à 64 ans au chômage* ainsi que la *part des demandeurs d'emploi de longue durée*. De plus, bien que cela ne témoigne pas forcément d'une précarité d'emploi, il nous a semblé important de prendre en compte, dans cette recherche, les catégories socioprofessionnelles, avec l'indicateur *part des actifs de 15 à 64 ans ouvriers ou employés*.

Tableau 3 - Indicateurs de précarité d'emploi

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Part des actifs de 15 à 64 ans au chômage	9,5 %	14,6 %	11,3 %
Part des demandeurs d'emploi de longue durée	35,3 %	39,6 %	37,1 %
Part des actifs de 15 à 64 ans ouvriers ou employés	51,4 %	59,8 %	54,3 %

Source : RP INSEE 2011, Dares

Une autre thématique qui semble importante dans les facteurs en lien avec l'enfance en danger – qu'ils soient des facteurs de risque ou de protection – concerne les **caractéristiques des parents** (Descoteaux, 2008 ; Carrière & al. ; 2005 ; Zaouche-Gaudron, 2005). Ces caractéristiques sont de trois ordres différents :

- socio-culturels, avec d'une part le niveau de scolarité des parents et, d'autre part, « l'ethnie, la religion et les croyances des individus ou des familles » ;
- sanitaires, avec des parents ayant des problèmes de santé mentale, de santé physique, de toxicomanie, ou encore une faible estime de soi ou un déficit au plan de l'auto-contrôle ;
- liés à la relation conjugale et aux styles parentaux : une relation conjugale soutenante est ainsi citée comme un facteur de protection tandis que, à l'inverse, une situation de violence conjugale ou des périodes de crise sont citées comme des facteurs de risque.

Pour les deux dernières catégories, il s'agit soit de facteurs sanitaires très précis, soit de facteurs qualitatifs difficiles à mesurer. Ainsi, aucune donnée n'a pu être collectée. En revanche, pour la première catégorie se rapportant aux facteurs socio-culturels, nous travailleront à partir de la *part des 15 ans et plus sans diplôme* et de la *part de population étrangère* en population générale.

À l'inverse des caractéristiques des parents, les **caractéristiques des enfants** sont très peu repérées dans la littérature en tant que facteurs de risque. Seule Marie-Eve Descoteaux (2008) note que les enfants en bas âge, les enfants inhibés et les enfants ayant un faible QI « sont plus susceptibles d'être victimisés ». Au regard de ces constatations, une information sur la scolarisation des enfants d'âge préscolaire (*part des enfants de 2-5 ans scolarisés*) a été retenue. Celle-ci ne témoigne aucunement du niveau intellectuel des enfants, mais diverses études ont déjà montré l'importance d'une scolarisation précoce, notamment dans les milieux les plus défavorisés.

Tableau 4 - Indicateurs de caractéristiques des enfants et des parents

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Part des 15 ans et plus sans diplôme	14,2 %	23,1 %	17,5 %
Part des enfants de 2-5 ans scolarisés	79,5 %	76,0 %	78,3 %
Part de population étrangère	2,5 %	1,9 %	2,2 %

Source : RP INSEE 2011

Enfin, un certain nombre de facteurs de risque semblent liés à des questions de **mobilité et/ou d'isolement social** (REAAP, 2009 ; Descoteaux, 2008). Ainsi, les indicateurs pouvant être retenus sont l'instabilité résidentielle, avec la fréquence des déménagements, la possession d'un véhicule, l'isolement social, un faible engagement dans la vie de quartier ou encore une faible utilisation des services communautaires. En parallèle, un seul facteur de protection est cité, à savoir le soutien social que peuvent avoir les familles. Là encore, certaines données sont difficilement accessibles, notamment l'isolement ou le soutien social, l'engagement dans la vie de quartier ou l'utilisation des services. Ce n'est pas le cas des autres informations qui nous ont incités à créer les indicateurs suivants : la *part des ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans* et la *part des ménages disposant au moins d'une voiture*. Ces indicateurs permettent d'avoir diverses informations sur la mobilité, qu'elle soit résidentielle ou non.

Tableau 5 - Indicateurs de mobilité et/ou isolement social

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Part des ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans	16,5 %	12,6 %	15,1 %
Part des ménages disposant au moins d'une voiture	85,0 %	81,4 %	83,7 %

Source : RP INSEE 2011

Les indicateurs concernant les espaces de vie et les territoires

Comme pour les indicateurs de contexte familial, sont pris en compte dans l'analyse les caractéristiques du territoire ayant une influence potentielle sur le quotidien et les conditions de vie des familles. Il s'agit alors de repérer les différences territoriales en termes d'offre d'emploi, de santé, de logement, d'éducation, etc. La littérature nous a permis, cette fois encore, de construire les indicateurs nous semblant les plus pertinents (cf. annexe 3), les travaux mettant en exergue trois types de facteurs liés au logement, au quartier et surtout à l'offre de service.

Concernant le **logement**, la qualité de l'habitat est citée comme facteur d'influence, avec notamment comme facteur de risque les logements inadéquats, surpeuplés, vétustes ou nécessitant des réparations majeures, tandis que le taux de logements vides semble également être une mesure de la qualité de vie sur un territoire (Descoteaux, 2008 ; Zaouche-Gaudron, 2005). C'est pourquoi nous avons choisi comme indicateurs le *taux de logements vacants* et la *part des résidences principales avec salle de bain, baignoire ou douche*, mais aussi, pour qualifier l'offre et le type de logements disponibles, le *nombre de résidences principales pour 100 habitants*, la *part de résidences principales de type appartement* et la *part de résidences principales en HLM*.

Tableau 6 - Indicateurs liés au logement

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Taux de logements vacants	6,6 %	7,2 %	6,8 %
Nombre de résidences principales pour 100 habitants	43,4 %	42,3 %	43,0 %
Part des résidences principales sans salle-de-bain, baignoire ni douche	2,5 %	4,4 %	3,2 %
Part de résidences principales de type appartement	37,6 %	23,3 %	32,5 %
Part de résidences principales en HLM	12,6 %	13,9 %	13,0 %

Source : RP INSEE 2011

L'impact du quartier est plus difficile à mesurer. En effet, les facteurs mis en exergue par la littérature sont, pour la plupart, soit des facteurs qualitatifs difficilement mesurables, soit des facteurs quantitatifs qui sont mesurés, au mieux, au niveau départemental : taux de criminalité, sécurité et désorganisation sociale, profil socio-économique, pauvreté, manque

d'espace, cohésion sociale, relations de voisinage, etc. (Descoteaux, 2008 ; Zaouche-Gaudron, 2005 ; Hertzman et Johen, 2003). En dehors des questions de pauvreté économique qui sont déjà qualifiées au niveau des individus et qu'il n'est pas nécessaire de reprendre dans cette partie, seul le manque d'espace peut être quantifié à partir de la *densité de population*. Afin de qualifier le quartier de manière plus précise, ou tout du moins le territoire d'intervention sociale, nous avons tout de même choisi d'utiliser certains indicateurs de **démographie et population** témoignant de l'attractivité de ce territoire et de la constitution de la population : le *taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2011*, le *taux de natalité* et la *part des moins de 25 ans*.

Tableau 7 - Indicateurs liés à la démographie et à la population

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Densité de population	147,1 hab/km ²	92,6 hab/km ²	121,1 hab/km ²
Taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2011	+ 14,8 %	+ 2,8 %	+ 10,1 %
Taux de natalité	12,9 ‰	12,0 ‰	12,6 ‰
Part des moins de 25 ans	33,2 %	31,7 %	32,6 %

Source : RP INSEE 2011, DGI, Etat civil

Enfin, une grande partie des facteurs de risque et des facteurs de protection liés au contexte territorial concerne l'**offre de services** et les équipements disponibles sur les territoires (REAAP, 2009 ; Descoteaux, 2008 ; Zaouche-Gaudron, 2005 ; Hertzman et Johen, 2003). Il existe une grande palette d'offres de service à destination des habitants : les parcs et espaces verts ; les terrains de jeux et équipements de loisirs ; les piscines et équipements culturels et sportifs ; les bibliothèques et espaces éducatifs ; les crèches, prématernelles et services de garde ; les structures prévues après l'école et les programmes familiaux ; les hôpitaux et services de santé, notamment pour le suivi des grossesses ; les petits commerces ; les services administratifs relatifs à l'emploi ou à la sécurité (police) ; les réseaux de transports publics et privés ainsi que le coût de ces transports. En termes d'emploi, les chercheurs soulignent l'impact du manque de perspectives professionnelles et des difficultés d'accessibilité à l'emploi (REAAP, 2009 ; Descoteaux, 2008).

Tableau 8 - Indicateurs liés à l'offre de services

	Ille-et-Vilaine	Somme	Deux départements
Nombre d'emplois salariés pour 100 actifs	81,1	76,1	79,3
Nombre d'établissements scolaires pour 10 000 jeunes de moins de 25 ans	25,9	28,0	26,7
Part des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire	4,4 %	18,7 %	9,7 %
Nombre de lieux de garde d'enfants d'âge préscolaire pour 10 000 jeunes de moins de 6 ans	17,5	18,0	17,7
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	9,8	10,4	10,0

Source : RP INSEE 2011

Nous avons retenu le *nombre d'emplois salariés pour 100 actifs* disponibles sur chaque territoire d'intervention sociale, ainsi que des indicateurs de l'offre d'équipements¹⁷ en fonction du nombre d'habitants sur chaque territoire selon différentes thématiques : éducation (*nombre d'établissements scolaires pour 10 000 jeunes de moins de 25 ans et part des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire*), action sociale (*nombre de lieux de garde d'enfants d'âge préscolaire pour 10 000 jeunes de moins de 6 ans*) et santé (*nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants*). Bien que ce soit un service primordial, nous n'avons pas trouvé d'information territoriale précise concernant l'offre de transport. Enfin, concernant les loisirs et autres services de proximité, les données se sont avérées trop inégales pour pouvoir les utiliser de manière adéquate.

¹⁷ À partir de la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE.

Avant de présenter les données relatives à la protection de l'enfance, l'attention que nous avons choisi de porter aux **contextes territoriaux** nécessite de connaître les caractéristiques des deux départements de notre étude.

DEUX PROFILS DEPARTEMENTAUX TRES CONTRASTES

L'Ille-et-Vilaine plus densément peuplée et plus attractive que la Somme

Rappelons ici que l'Ille-et-Vilaine se trouve à l'Ouest de la France au sein de la **Région Bretagne** et que la Somme se trouve au Nord du pays, dans la **Région Picardie**. Les **préfectures de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme** sont respectivement les villes de **Rennes** (208 033 habitants) et d'**Amiens** (133 327 habitants).

L'Ille-et-Vilaine est plus peuplée que la Somme. Elle compte, en 2011, 996 439 habitants pour 6775 km², ce qui donne une densité de 147 hab/km². La Somme, quant à elle, a une population de 571 211 habitants sur une superficie à peu près similaire (6 170 km²), donc une densité moindre de 93 hab/km².

Notons que **la population brétilienne est en constante augmentation depuis 2006** avec un taux de variation annuel de 1%. Cette croissance démographique en Ille-et-Vilaine s'explique par le solde naturel mais aussi par l'arrivée de nouveaux habitants. La Somme est moins attractive avec un taux de variation annuel de seulement 0,2%.

Tableau 9 - L'évolution de la population en Ille-et-Vilaine et dans la Somme (2006-2011)

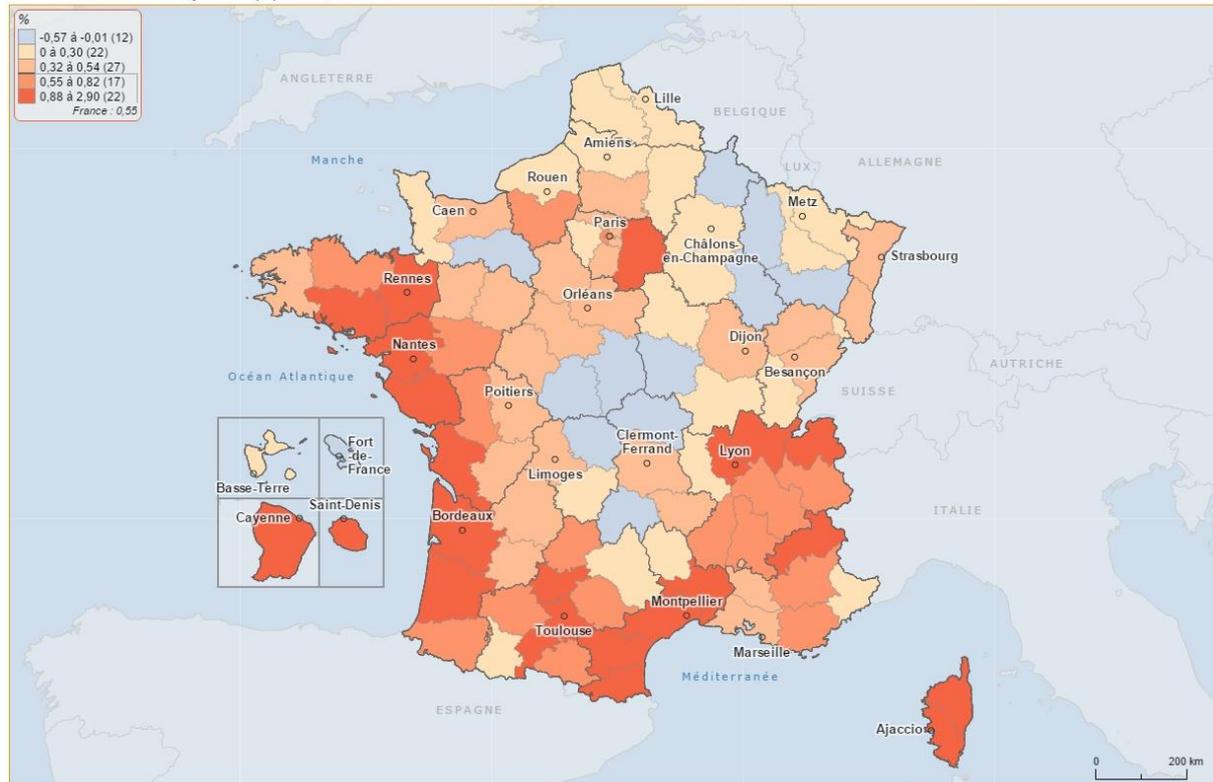
	Ille-et-Vilaine	Somme	France
2006	945 851	564 319	63 185 632
2011	996 439	571 211	64 932 911
Taux de variation annuel	1,05%	0,24 %	0,55%

Source : INSEE, 2011

La carte ci-après confirme que **l'Ille-et-Vilaine se trouve parmi les départements français ayant les plus fortes progressions démographiques** alors que la Somme se trouve parmi les départements ayant les plus faibles accroissements.

Carte 5 - L'évolution démographique au sein des départements français (2006/2011)

taux de variation annuel moyen de la population, 2006-2011 - source : Insee, RP



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - France par département

Autant de jeunes dans les deux départements

Les parts des 0-19 ans dans la population totale sont assez similaires dans les deux départements : 26% pour l'Ille-et-Vilaine et 24,9% pour la Somme. Ces chiffres les placent un peu au-dessus de la moyenne nationale (24,7%). Notons cependant que l'Ille-et-Vilaine maintient ce niveau entre 1999 et 2010 alors que la Somme semble légèrement décrocher à l'instar de la moyenne nationale en perdant 1,5 points entre les deux années.

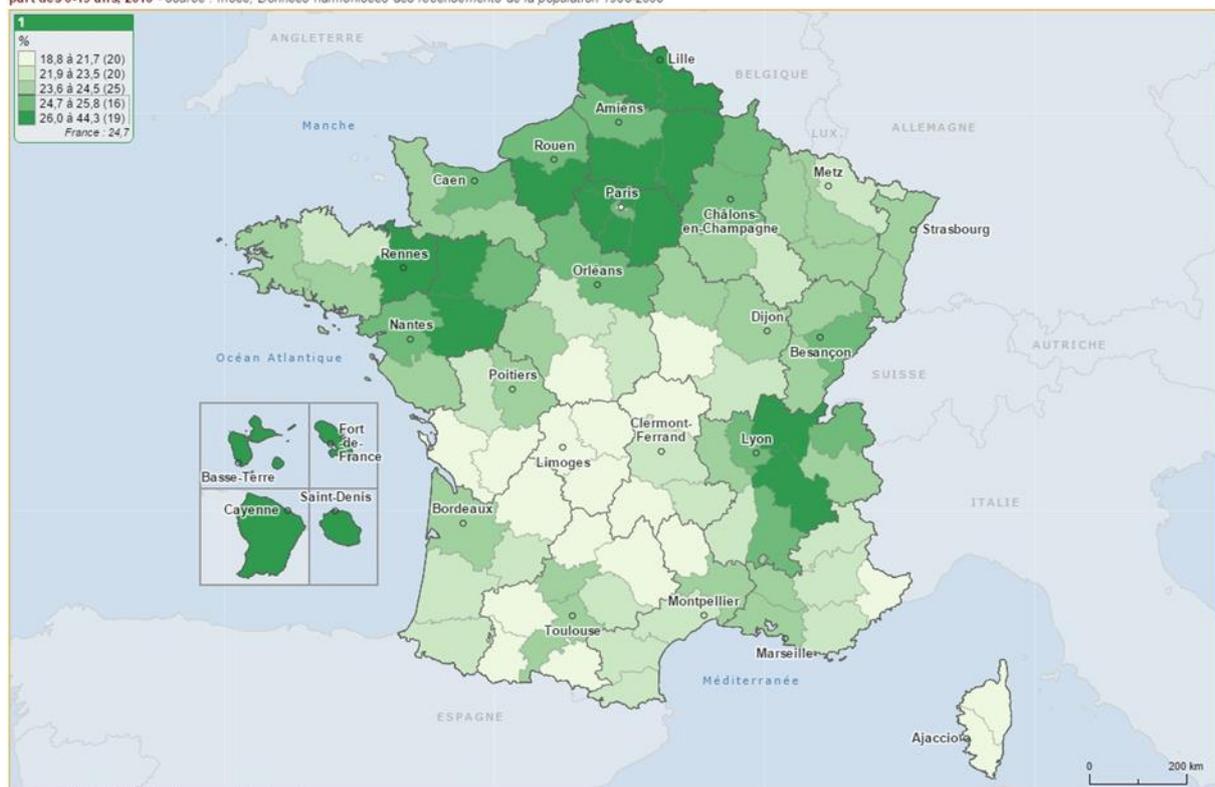
Tableau 10 - Les enfants et les jeunes en Ille-et-Vilaine et dans la Somme

Part des 0-19 ans (en % de la population totale)	Ille-et-Vilaine	Somme	France
1999	26,6	26,6	25,9
2010	26	24,9	24,7

Source : INSEE

Carte 6 - Les enfants et les jeunes dans les départements français (2010)

part des 0-19 ans, 2010 - source : Insee, Données harmonisées des recensements de la population 1968-2006



La carte ci-dessus montre que l'Ille-et-Vilaine et la Somme se trouvent parmi les départements français ayant les plus forts taux de 0-19 ans (>24,7%). Ces départements ayant une population plus jeune se trouvent principalement au Nord et à l'Ouest de la France alors que les territoires du Centre et du Sud du pays présentent des taux sensiblement plus faibles (autour de 20 %).

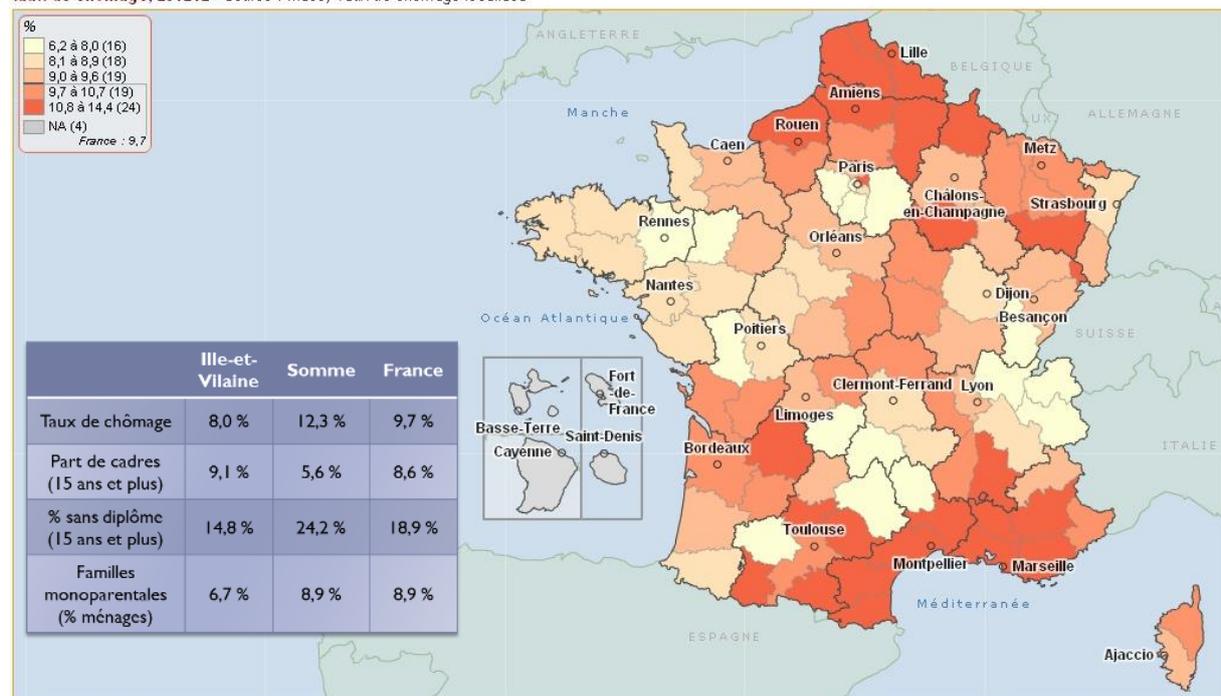
Des indicateurs socio-économiques moins favorables dans la Somme

La carte suivante montre que la Somme fait partie des départements français les plus touchés par le chômage avec un taux de 12,3% (moyenne nationale = 9,7%) en 2012. En revanche, l'Ille-et-Vilaine appartient au groupe des départements connaissant les taux de chômage les moins élevés (8%).

De même les autres indicateurs présentés dans le tableau permettent de voir que la Somme est socialement moins favorisée que l'Ille-et-Vilaine. La part des cadres dans la population active est de 9,1% en Ille-et-Vilaine contre 5,6% dans la Somme (presque le double), et le pourcentage de non-diplômés est de 14,8% dans le département breton contre 24,2% dans le département picard. La Somme est plus pauvre que l'Ille-et-Vilaine avec un taux de pauvreté de 16,8% contre 9,9%

Carte 7 - Le chômage dans les départements français (2012)

taux de chômage, 2012T2 - source : Insee, Taux de chômage localisés



LA SOMME PLUS RURALE QUE L'ILLE-ET-VILAINE

Sur le plan méthodologique, cette étude a nécessité de recourir à **une typologie des territoires d'action sociale dans les deux départements** que sont l'Ille-et-Vilaine et la Somme. L'ambition de cette typologie est donc de qualifier les territoires d'intervention sociale des deux départements au regard des **catégories spatiales « urbain », « périurbain » et « rural »**.

Cette perspective nécessite tout d'abord de donner une **définition** de chacune de ces catégories, sachant que ces notions renvoient à de **nombreux débats scientifiques**, tout particulièrement entre géographes. Sans avoir la prétention de présenter exhaustivement l'ensemble des contributions existantes sur le sujet, nous proposons ici une synthèse des définitions proposées dans les principaux dictionnaires de géographie (Lévy, Lussault, 2003 ; Brunet, Ferras, Théry, 1993) :

- **Espace urbain** : le terme urbain est retenu pour qualifier tout ce qui concerne la ville, zone caractérisée par la concentration des hommes, des habitations et des activités. L'organisation spatiale qui en découle est marquée par la densité et la diversité des objets sociétaux, qu'ils soient matériels ou immatériels. D'un point de vue statistique, la catégorie a longtemps été définie sur la base de seuils de population, l'INSEE retenant toujours le seuil de 2000 habitants pour qualifier une commune urbaine en France.
- **Espace périurbain** : le terme périurbain est employé pour caractériser tout ce qui est autour de la ville. Ces espaces périphériques des grandes agglomérations sont à la fois moins denses et marqués par une plus faible concentration des habitants et des activités. Les modes de vie des populations résidentes et les activités sont néanmoins très proches de celles et ceux des citadins et présentent une aussi grande diversité. L'accessibilité et la relation fonctionnelle à la ville proche sont importantes, engendrant des formes de polarisation entre la cité et son espace environnant. Le périurbain est une catégorie statistique qui est apparue assez récemment en France et qui s'est précisée depuis le milieu des années 1960. Si la localisation périphérique à une grande ville a longtemps été déterminante, le zonage en aires urbaines a progressivement intégré des critères de polarisation et de dépendance à la ville en matière d'emplois, de mobilité, de recours aux services.
- **Espace rural** : le qualificatif rural est utilisé pour tout ce qui concerne la campagne. Les espaces ruraux sont fréquemment associés à la faible densité et à la prééminence de l'agriculture. Ils se caractérisent également par un relatif éloignement des grands centres urbains et une moindre influence de la ville sur les modes de vie et les pratiques spatiales. Sur le plan statistique, les espaces ruraux sont encore majoritairement pensés et définis en opposition à la ville. La dernière définition du

zonage en aires urbaines de l'INSEE en est le témoin concret puisque le terme rural a complètement disparu de la nomenclature : est rural tout ce qui n'est pas urbain (n'appartenant pas à une aire urbaine).

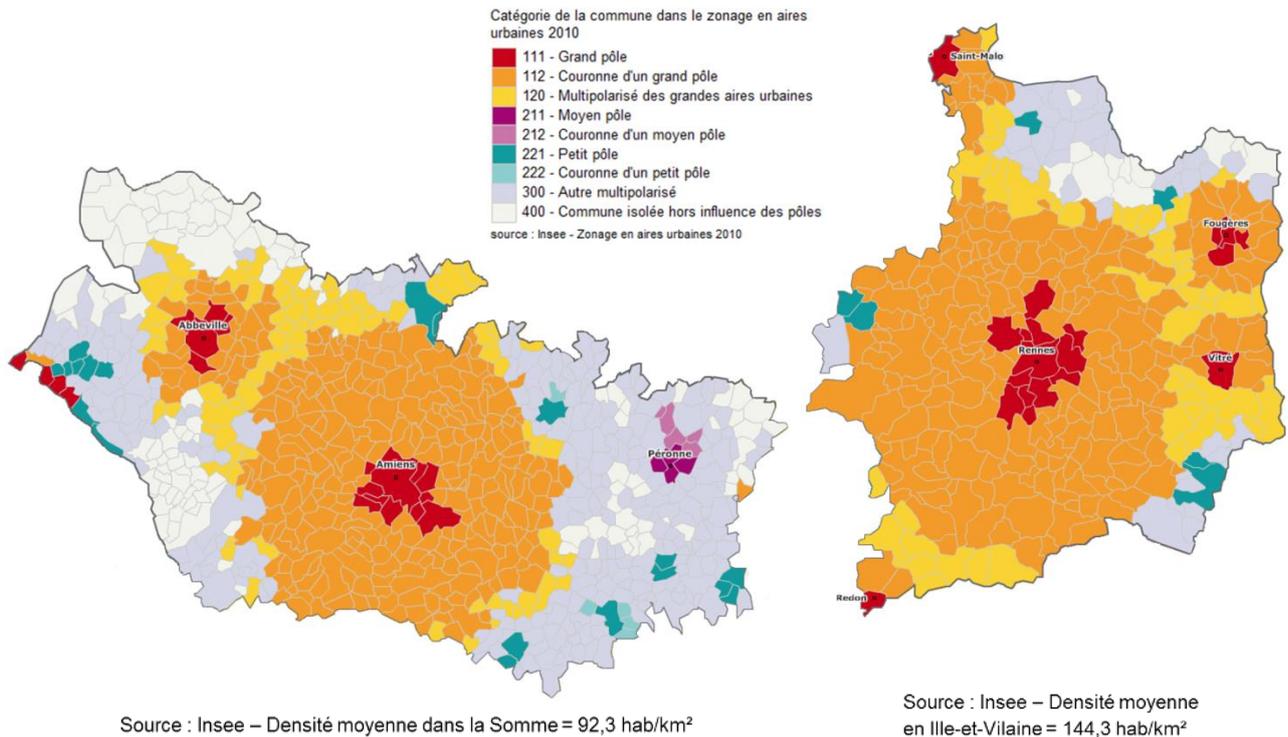
Si ces définitions nous apportent quelques repères élémentaires sur les contours de chacune des catégories spatiales, elles soulignent également **le flou de certains critères de catégorisation**. Les notions doivent davantage être pensées et articulées comme un **continuum entre la ville-centre et les campagnes les plus éloignées des espaces urbains**.

À partir de ce cadre définitionnel, nous avons retenu plusieurs options sur la manière de procéder en termes de typologie afin de qualifier les territoires étudiés. Quatre critères différents ont été retenus pour qualifier les territoires d'intervention sociale des deux départements :

- **La taille des communes au regard du nombre d'habitants** : pour chaque territoire, nous avons recensé le nombre de communes inférieures à 500 et à 1000 habitants, sachant en effet que la ruralité se distingue, au-delà de ses paysages, par la faiblesse de ses effectifs démographiques et que le nombre de petites communes y est très largement majoritaire.
- **La densité de population** : pour chaque circonscription, nous avons recensé le nombre de communes ayant une densité inférieure à 50 hab./km² et à 150 hab./km². La densité moyenne des deux départements révèle déjà un vrai contraste de densité. La Somme affiche une valeur moyenne de 93 hab./km² contre 150 pour l'Ille-et-Vilaine. Cet indicateur met en exergue à son tour les territoires les plus ruraux sur les deux départements étudiés.
- **Le zonage en aires urbaines de l'INSEE** : depuis 2010, l'INSEE propose en effet une typologie des communes françaises basée sur la notion d'aire urbaine. Cette dernière est définie comme un ensemble de communes contigües et sans enclave, constitué d'un pôle urbain et de ses communes périphériques. Le nombre d'emplois détermine la définition d'un pôle urbain ainsi que les mobilités domicile-travail avec les communes alentours. Cette typologie révèle la hiérarchie urbaine de chaque département et les aires d'influence liées à l'emploi des pôles urbains. Toutefois, il ne permet pas de repérer très facilement l'espace rural, dont le terme a été enlevé de la nomenclature.
- **La typologie des campagnes françaises de la DATAR** (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Activité Régionale): en 2011, la DATAR a construit une typologie visant à caractériser les campagnes françaises en dépassant le seul critère de la densité de population. Elle intègre ainsi plusieurs dimensions : les caractéristiques physiques, matérielles, démographiques, économiques et sociales des espaces, les différentes fonctions qui s'y développent (productive, résidentielle,

récréative...), ainsi que leur relation à l'urbain. Ce travail a débouché sur une typologie composée de 3 groupes et de 7 classes. Elle est présentée sommairement dans le tableau en annexe. Elle permet de qualifier plus finement les espaces périurbains et ruraux, et compense en partie les limites du zonage en aires urbaines proposé par l'INSEE.

Carte 8 - Zonage en aires urbaines de l'INSEE des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Somme



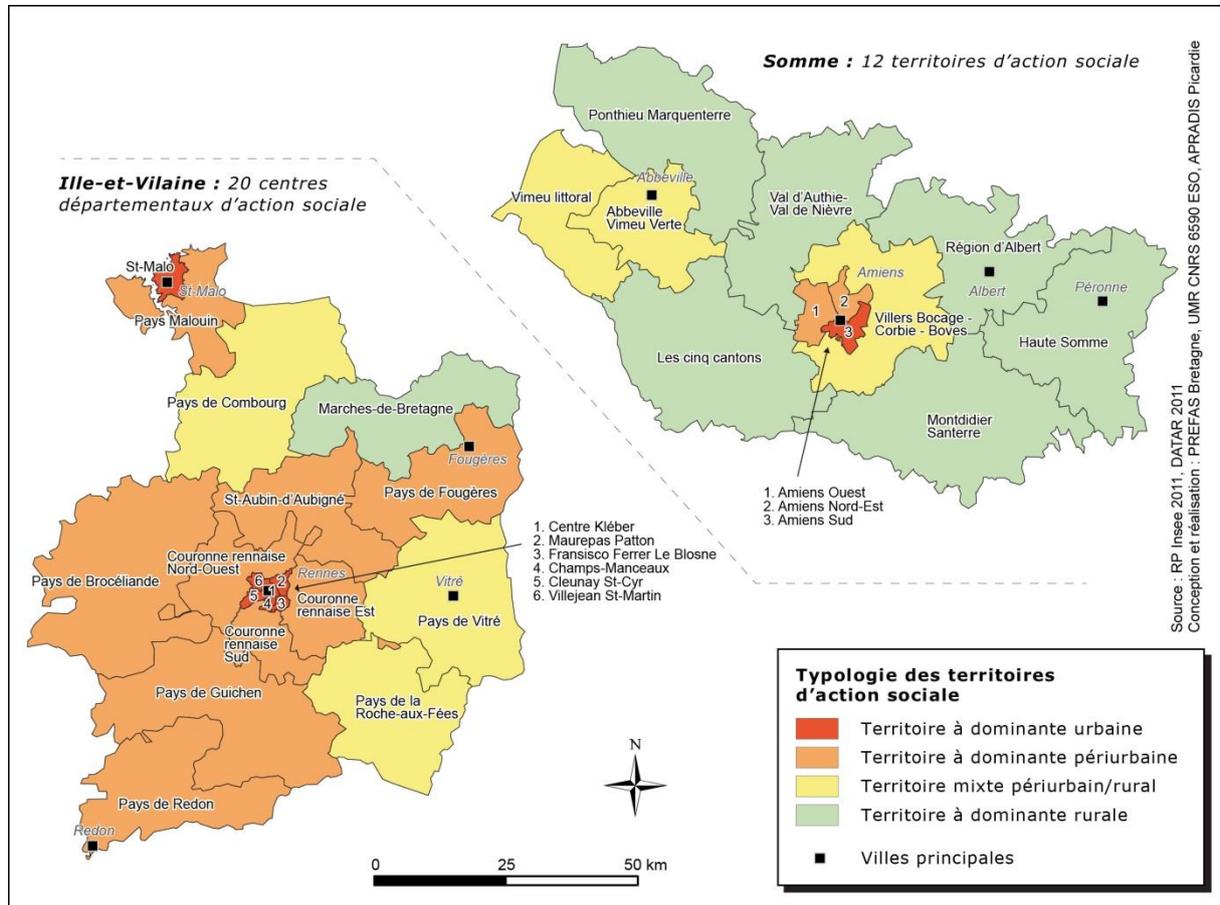
Le zonage en aires urbaines des deux départements (cf. carte) nous montre des territoires différents. Chaque département est constitué d'une préfecture fortement attractive qui concentre une grande partie de la population (Rennes et Amiens). Cependant, **l'Ille-et-Vilaine possède plusieurs communes urbaines qui attirent également les habitants (Fougères, Vitré, Saint-Malo, Redon) tandis que, dans la Somme, les pôles d'attractivité sont faibles et le territoire est constitué de nombreuses communes isolées** (notamment en Thiérache, à l'Est du département, et dans le Vimeu à l'Ouest). Ainsi, à peine 10 % des communes de la Somme sont qualifiées d'urbaines tandis qu'elles sont 17 % en Ille-et-Vilaine.

Sur la base de ces différents critères, nous avons défini quatre types différents de territoires d'intervention sociale :

- **Type 1 – Urbain** : commune(s)-centre des grandes aires urbaines des deux départements (Rennes, Saint-Malo pour l'Ille-et-Vilaine ; Amiens pour la Somme). Les densités de population y sont logiquement très élevées et toutes les communes appartiennent à un grand pôle urbain dans le zonage de l'INSEE.
- **Type 2 – Périurbain** : couronnes périphériques des principales aires urbaines des deux départements, avec un nombre limité de petites communes et des densités majoritairement supérieures à 150 hab./km². Les communes sont également principalement considérées comme appartenant à la couronne de pôles urbaines ou multipolarisées au regard du zonage en aires urbaines de l'INSEE. En ce qui concerne la typologie des campagnes françaises, ce type regroupe principalement des communes de la catégorie des campagnes des villes, assez densifiées et sous forte influence urbaine.
- **Type 3 – Mixte PU/R (Périurbain-Rural)** : ce type regroupe des circonscriptions localisées en marge des aires urbaines, à la transition entre le périurbain et le rural. Les petites communes aux faibles densités augmentent en nombre. Les communes multipolarisées, témoins concrets de ces zones situées en marge de plusieurs aires urbaines, sont logiquement plus nombreuses. La ruralité sera également plus marquée par un nombre important de communes appartenant aux campagnes agricoles et industrielles.
- **Type 4 – Rural** : cette catégorie regroupe des communes de taille modeste où les densités sont globalement faibles. Les communes isolées hors influence des pôles au sens de l'INSEE y sont presque toutes recensées. Sur le plan de la typologie DATAR, les campagnes agricoles et industrielles ainsi que les campagnes vieillies à très faibles densités y sont plus fréquentes.

Sur cette base nous avons qualifié chacun des territoires d'intervention sociale des deux départements comme présentés sur la carte suivante :

Carte 9 - Les types de territoires urbains/périurbains/ruraux en Ile-et-Vilaine et dans la Somme



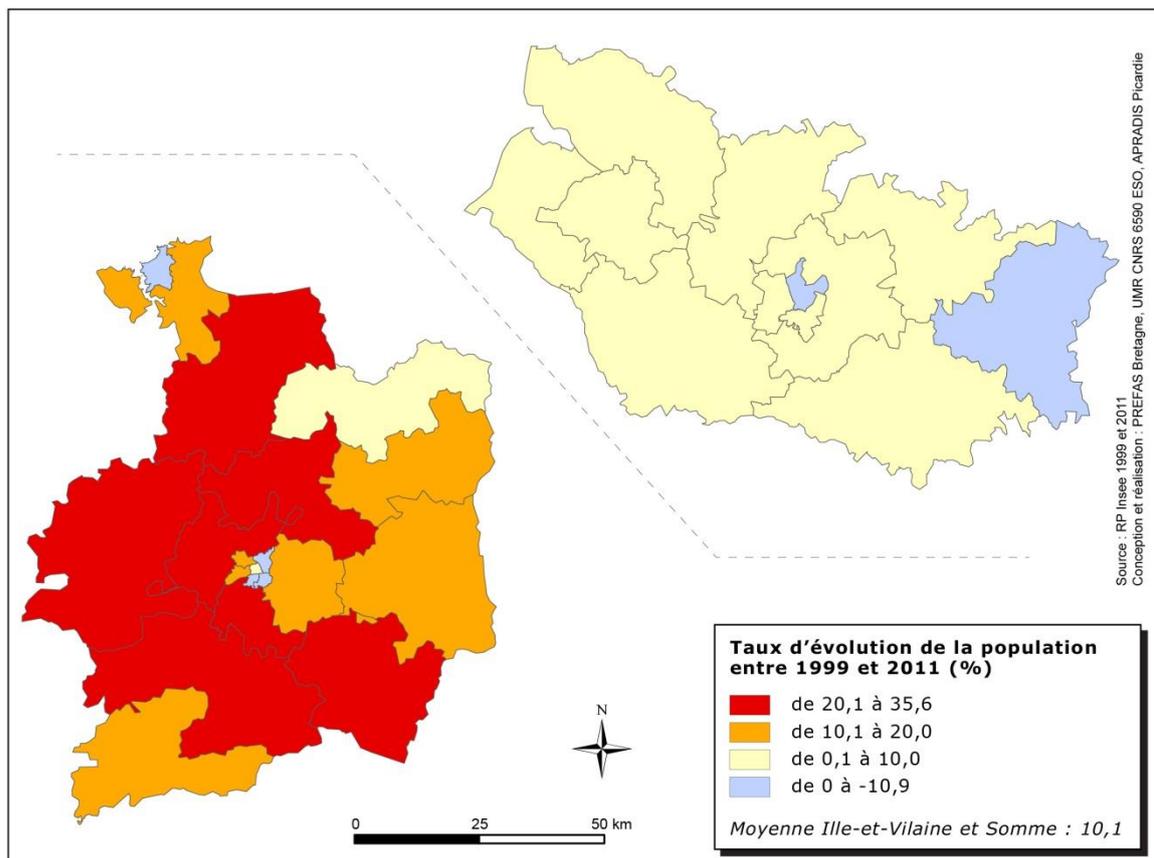
Cette classification nous a permis de travailler sur la comparaison de territoires diversifiés sur le plan démographique et socio-économique. Elle souligne d'emblée **un vrai contraste entre les deux départements sélectionnés pour l'étude. L'Ile-et-Vilaine apparaît plus urbanisée que la Somme.** Les pôles urbains y sont plus nombreux et les aires urbaines beaucoup plus étendues. *A contrario*, le nombre de petites communes à faible densité de population est beaucoup plus élevé dans la Somme qu'en Ile-et-Vilaine, actant de fait un plus fort degré de ruralité.

DES INEGALITES SOCIO-TERRITORIALES DANS LES DEUX DEPARTEMENTS

Les chiffres précédents ont permis de comparer les deux départements entre eux. Afin de continuer ce portrait territorial, les statistiques et cartes qui suivent ont pour objectifs de montrer les **différences infradépartementales**.

a/ La carte suivante confirme le dynamisme démographique de l'Ille-et-Vilaine par rapport à la Somme. L'analyse plus fine du taux d'évolution de la population permet aussi de voir des **évolutions différentes selon les territoires d'intervention sociale au sein d'un même département**. Par exemple, dans la Somme, les **territoires d'intervention sociale d'Amiens Nord-Est et de la Haute-Somme voient leur population diminuer** entre 1999 et 2011.

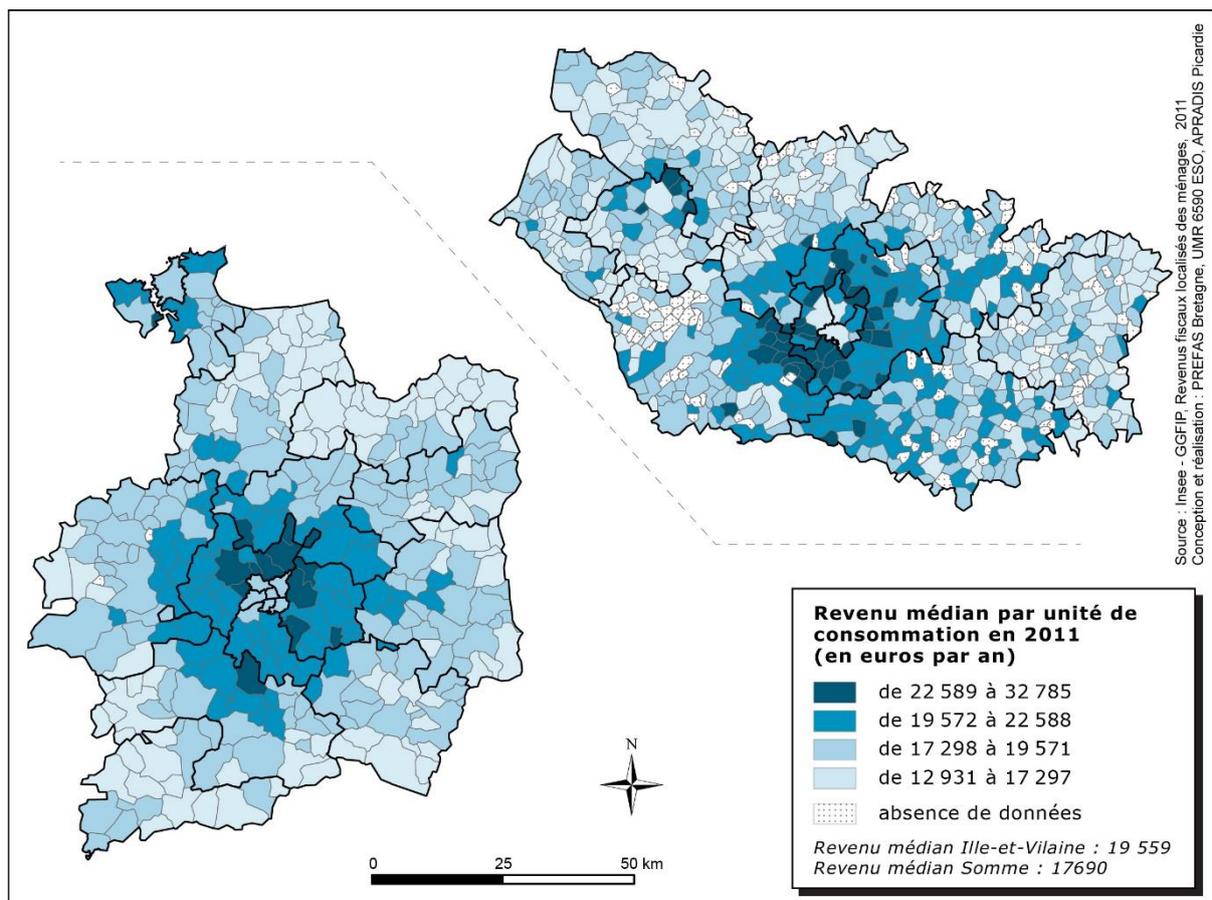
Carte 10 - Dynamiques démographiques des territoires d'intervention sociale de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme (1999-2011)



Malgré un accroissement de sa population au niveau départemental, **l'Ille-et-Vilaine connaît également des diminutions démographiques dans quatre territoires urbains** : 3 qui se situent dans la ville de Rennes et celui de Saint-Malo. En revanche, les territoires d'action sociale situés dans l'aire urbaine de Rennes (en rouge sur la carte - particulièrement au Nord, Sud et Ouest) connaissent un fort accroissement démographique. Ces cartes illustrent bien les spécificités géographiques des deux départements : alors que **la Somme est majoritairement rurale** avec un faible accroissement démographique, le dynamisme démographique de l'Ille-et-Vilaine se caractérise par **une forte périurbanisation autour de la ville de Rennes**.

b/ La carte suivante montre les **inégalités territoriales en termes de revenus** des ménages. L'échelon présenté est celui de la commune. Ces deux représentations cartographiques permettent de voir des découpages communaux très différents. On voit en effet beaucoup plus de communes de petites superficies dans la Somme (782 communes au total) qu'en Ille-et-Vilaine (353 communes).

Carte 11 - Les niveaux de revenus selon les communes d'Ille-et-Vilaine et de la Somme (2011)



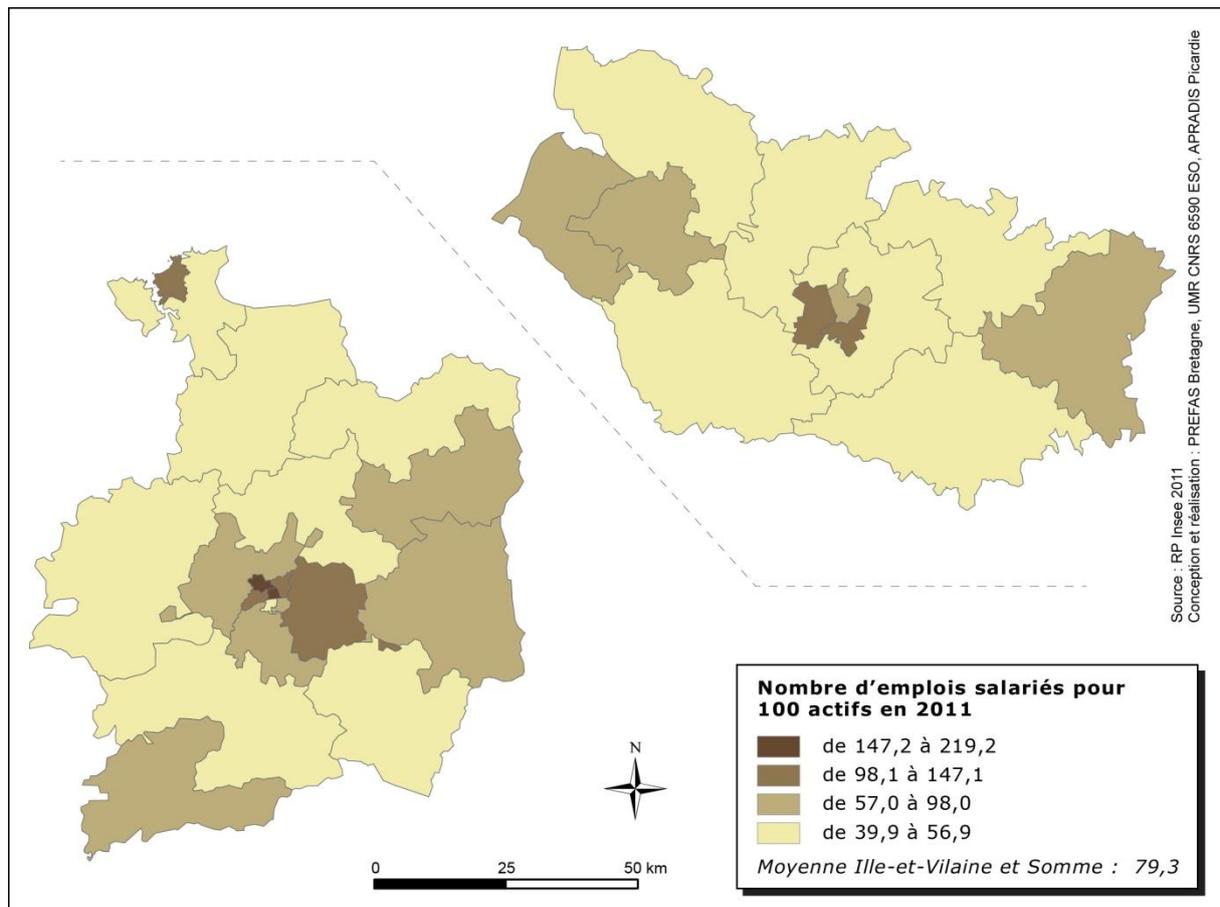
Ces cartes montrent des inégalités de revenus importantes : alors que le revenu médian par unité de consommation est inférieur à 17 000 euros dans certaines communes, il est supérieur à 23 000 euros dans d'autres communes.

En Ille-et-Vilaine comme dans la Somme, la lecture des cartes est particulièrement aisée avec une mise en évidence **des populations aux revenus les plus élevés dans les communes périphériques des grandes villes (autour de Rennes, Amiens, Saint-Malo et Abbeville)** ; apparaît alors une sorte de **gradient** : **plus on s'éloigne des villes, plus les revenus sont faibles**. En revanche, les villes-centre font partie des communes les moins aisées, ce qui s'explique par la forte présence des populations pauvres dans les quartiers suburbains de ces villes. Notons ici que l'analyse fine des inégalités territoriales peut nécessiter de descendre au niveau même des quartiers, surtout si l'on souhaite voir les inégalités au sein d'une même commune.

Sur ces cartes, **les limites des territoires d'intervention sociale apparaissent en gras**. Ceci donne la possibilité de voir que **certaines d'entre eux sont plutôt socialement homogènes** (exemples du CDAS du pays de Redon au Sud de l'Ille-et-Vilaine ou encore le TAS de Haute-Somme à l'Est de la Somme) alors que **d'autres montrent des profils plus hétérogènes** : par exemple le CDAS du Pays de Brocéliande à l'Ouest de l'Ille-et-Vilaine présente un gradient Est-Ouest ; plus on se rapproche de Rennes, plus les revenus sont élevés.

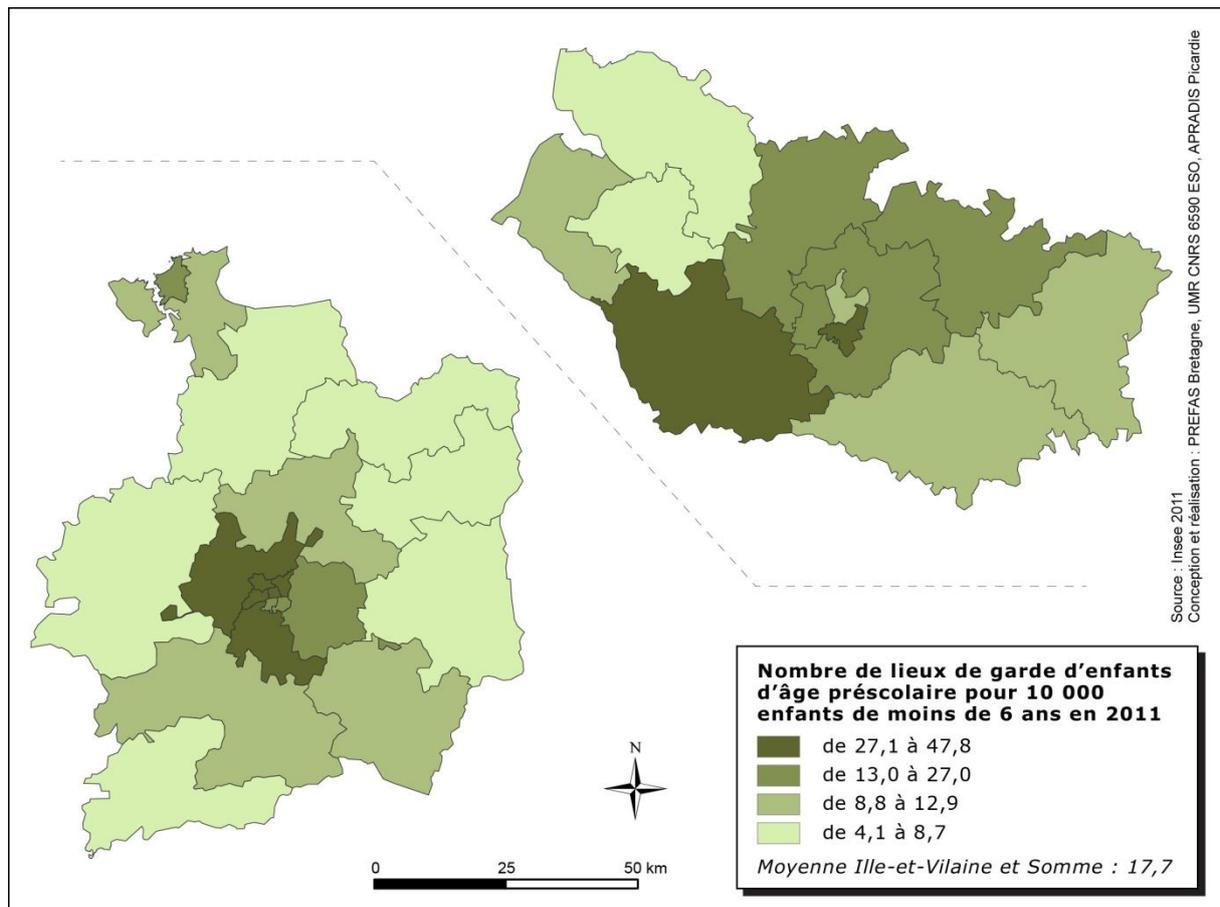
c / La lecture géographique de l'offre d'emploi met en évidence **les pôles de concentration des emplois, principalement dans les territoires d'intervention sociale urbains** (Rennes, Saint-Malo, Amiens), dans les territoires de la périphérie proche de Rennes ou encore dans ceux abritant une ville (Fougères, Vitré, Redon pour l'Ille-et-Vilaine, Abbeville et Péronne pour la Somme). Cette répartition spatiale inégale des emplois nécessite pour les personnes ne pouvant pas habiter dans les villes des mobilités quotidiennes nécessitant des ressources.

Carte 12 - L'offre d'emploi par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Enfin, autre indicateur choisi pour montrer les inégalités territoriales : **l'offre de lieux de garde de la petite enfance**. En Ille-et-Vilaine, les équipements de garde se trouvent principalement dans les grandes villes et leur périphérie proche (Rennes et Saint-Malo). Les recherches d'Olivier David à ce sujet (2008) ont montré que **les services de la petite enfance avaient plus souvent tendance à manquer dans les territoires en cours de périurbanisation** (dernière couronne périurbaine) connaissant une arrivée importante de familles (cf. carte 13) mais ne disposant pas encore des équipements et services en conséquence. La Somme semble présenter des inégalités territoriales un peu moins importantes que l'Ille-et-Vilaine dans ce domaine, même si Amiens et sa périphérie restent les mieux dotés.

Carte 13 - L'offre de garde petite enfance par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Cette lecture géographique des dynamiques socio-spatiales de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme, et ceci à différentes échelles, n'est pas exhaustive mais permet de visualiser des spécificités et inégalités territoriales. Ces analyses confortent et illustrent le fait que les familles habitent et vivent dans des contextes territoriaux socialement divers et inégaux en ressources. Qu'en est-il de la protection de l'enfance ? Observe-t-on de la même manière une variabilité des indicateurs liés à la protection de l'enfance selon les territoires et peut-on expliquer ces différences spatiales ?

AU NIVEAU NATIONAL : DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES DIVERSIFIEES

Protection de l'enfance : les dépenses des départements

Au niveau national, les départements français ont dépensé, en 2012, environ 6,9 milliards d'euros pour la protection de l'enfance (DREES, 2015). L'analyse des dépenses départementales en protection de l'enfance montre des différences territoriales très importantes. Les chiffres indiquent que ces dépenses vont de 4 millions d'euros pour le département de la Lozère à 450 millions d'euros pour le département du Nord. Cette variation des dépenses s'explique à partir de différents facteurs : la taille et le poids démographique des départements, les choix politiques et les besoins sociaux.

L'Ille-et-Vilaine et la Somme consacrent respectivement 111 millions et 65 millions d'euros à la protection de l'enfance en 2012. La part des dépenses de l'Aide sociale à l'Enfance sur le total des dépenses du département est plus élevée en Ille-et-Vilaine (25,6%) que dans la Somme (20,3%) pour une moyenne nationale de 22,5%.

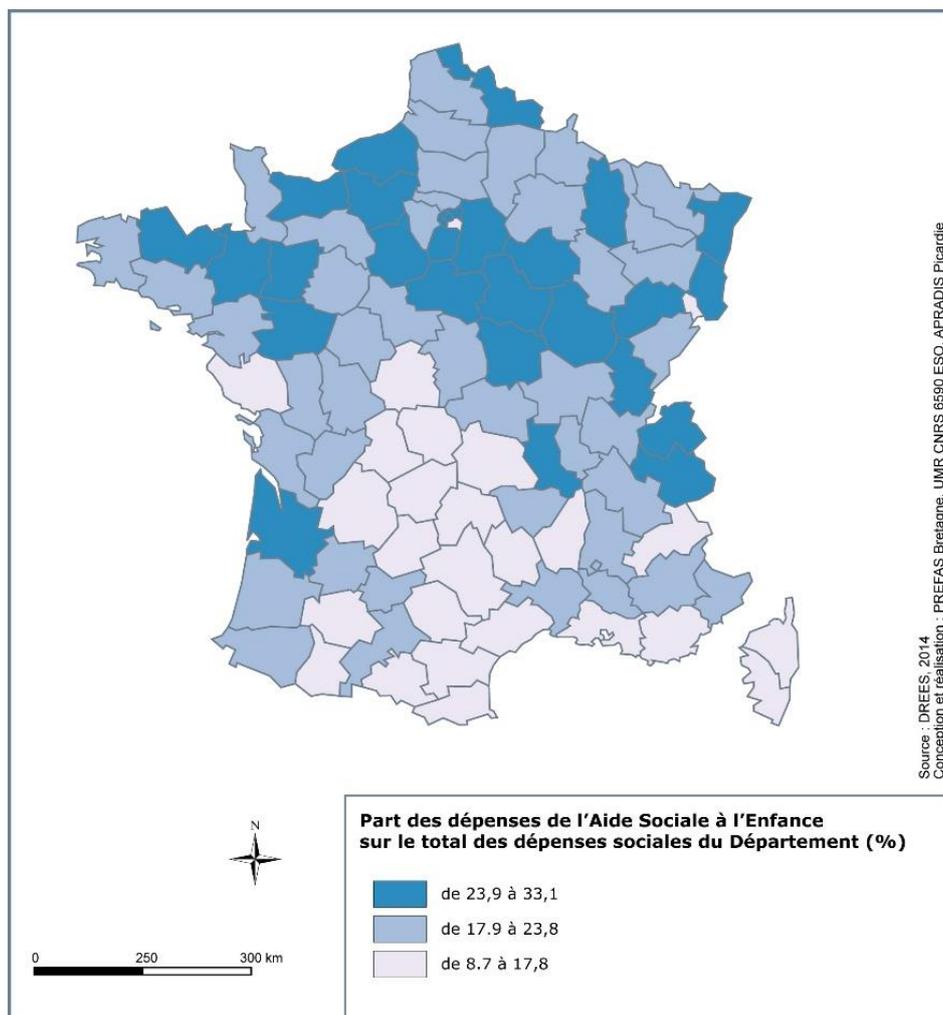
Tableau 11 - Les dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance en Ille-et-Vilaine et dans la Somme (2012)

	Ille-et-Vilaine	Somme	France
Dépenses ASE (2012, en millions d'euros)	111	65	6 957
Part Dépenses ASE sur le total des dépenses (2012, en %)	25,6	20,3	22,5

Source : DREES, 2014

La carte ci-après montre la répartition spatiale des parts des dépenses départementales consacrées à l'aide sociale à l'enfance en France. Ce taux varie entre 8,7% (Corse du Sud) et 33% (Paris, Essonne). Cette analyse territoriale fait apparaître **des dépenses pour l'aide sociale à l'enfance plus importantes dans la moitié nord de la France**, particulièrement dans l'Ouest, en Région parisienne et ses alentours. Ce constat n'est pas surprenant au regard de la répartition spatiale des jeunes en France, plus nombreux dans ces régions (cf. carte 6).

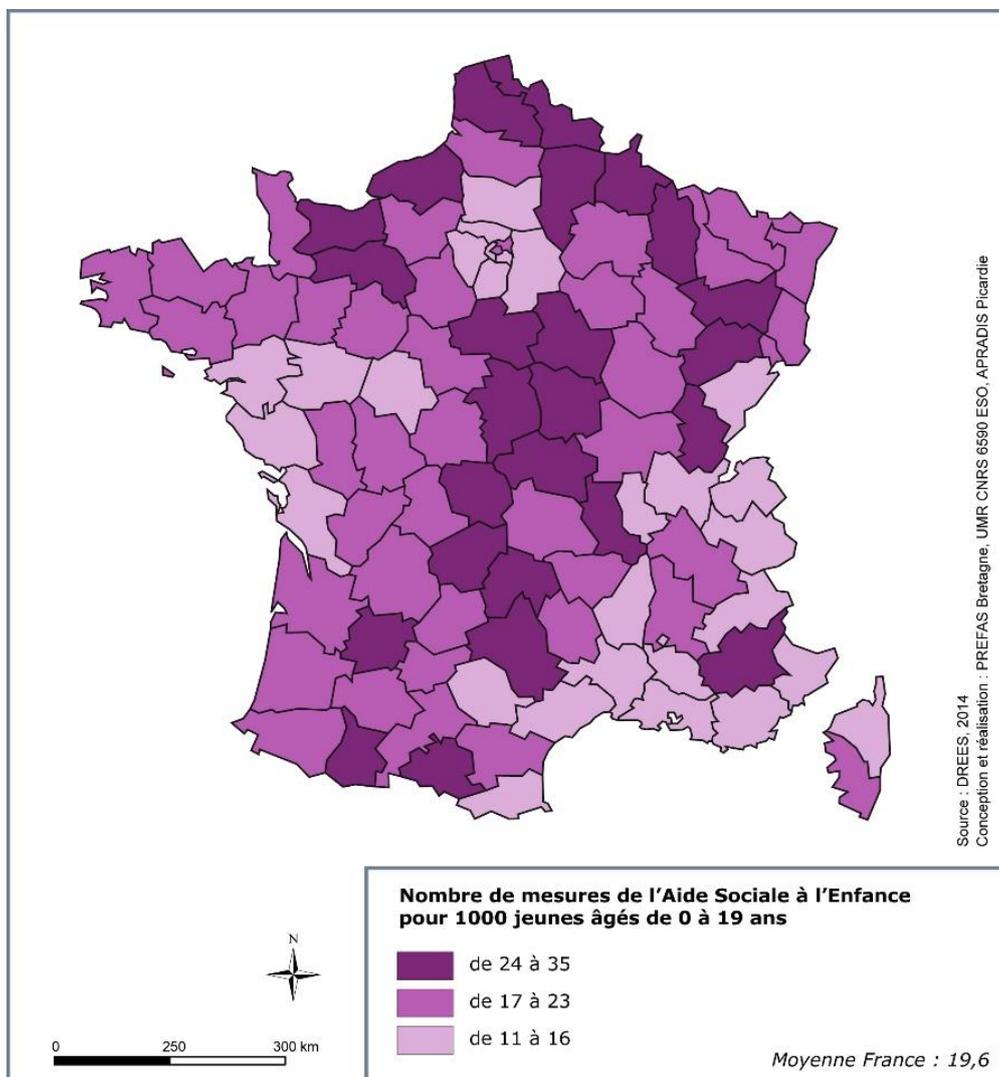
Carte 14 - Les dépenses départementales de l'Aide Sociale à l'Enfance (France métropolitaine, 2012)



Protection de l'enfance : les mesures

On dénombre, en 2012, en France métropolitaine, 303 383 mesures d'aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire 20 mesures pour 1000 jeunes de moins de 19 ans (DREES, 2014). Les mesures ASE sont constituées, à parts quasi égales, de mesures de placements des enfants en dehors de leur milieu familial et d'actions éducatives en milieu ouvert et à domicile. On observe une **forte variabilité départementale** de la proportion des mineurs protégés avec un taux allant de 11 à 35 pour 1000 jeunes de moins de 19 ans.

Carte 15 - Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance par département (France métropolitaine, au 31 décembre 2012)



Les départements du Nord ainsi que ceux situés dans le Centre de la France se distinguent par des taux de mesures plus élevés que ceux d’Ile de France, du quart Sud-Est et de l’Ouest de la France (Sud de la Loire). Cette variabilité est à la fois due aux différences de politiques sociales mises en œuvre dans les départements mais aussi aux spécificités socio-économiques de ces territoires. Des chercheurs démographiques de l’INED (Lucy Marquet, Zoé Perron et Isabelle Fréchon) sont actuellement au travail sur ces questions dans le cadre de l’enquête ELAP (Étude Longitudinale sur l’accès à l’Autonomie des jeunes en Protection de l’enfance, 2013-2014).

L’Ille-et-Vilaine et la Somme ont des taux de mesures proches de la moyenne nationale. Les chiffres fournis par les départements¹⁸ indiquent, qu’en 2012, 5201 enfants étaient concernés par une mesure de l’Aide Sociale à l’Enfance en Ille-et-Vilaine, ce qui correspond à 20 enfants pour 1000 âgés de 0 à 19 ans. Malgré des effectifs moins importants dans la Somme (3 379 enfants concernés), ce chiffre rapporté à la population des 0-19 ans montre un taux plus important avec 25 enfants concernés pour mille.

Comme au niveau national, il y a à peu près autant de prises en charges physiques que d’actions éducatives parmi ces mesures. Notons cependant une petite différence entre les deux départements : **en Ille-et-Vilaine, les enfants confiés sont proportionnellement plus nombreux que les enfants bénéficiaires d’une action éducative, 52,5% contre 47,4%** du total des mesures. Le rapport inverse se vérifie pour la Somme : 48,8% enfants confiés pour 51,1% d’actions éducatives.

Les chiffres fournis par les deux départements sur le nombre d’informations préoccupantes viennent confirmer les constats de l’enquête ONED (2011) sur la **variabilité des définitions de l’IP**. L’Ille-et-Vilaine suit une définition plutôt restrictive des informations préoccupantes, ce qui explique les chiffres dans le tableau présenté ci-après indiquant un nombre et un taux d’IP très inférieurs (1 747 IP et 6,7 IP pour 1000 jeunes) à ceux comptabilisés dans la Somme (2227 IP et 16,6 IP pour 1000 jeunes). Cette différence importante dans la comptabilisation des IP ne permet pas de réaliser des comparaisons interdépartementales.

¹⁸ Les données centralisées par la DREES et celles fournies par les Départements sont un peu différentes. Au total, en 2012, la DREES comptabilise 5 697 mesures pour l’Ille-et-Vilaine et 3286 mesures pour la Somme. Cette différence aurait pu, en partie, s’expliquer par le fait que les effectifs de la DREES correspondent à des mesures alors que les données fournies par les Départements concernent des enfants. Comme un enfant peut être concerné par différents types de mesures au cours d’une même année, il serait logique que les effectifs de la DREES soient plus importants. Cette explication pourrait fonctionner pour l’Ille-et-Vilaine mais moins pour la Somme étant donné que ce Département a comptabilisé des effectifs supérieurs à ceux de la DREES. Il faudrait prévoir d’approfondir l’analyse de ces différences. Notons par ailleurs que les données non territorialisées comme les prises en charge des mineurs étrangers isolés ne font pas partie de notre échantillon. Enfin les placements directs par le juge ne sont pas dans les données que les Départements nous ont transmises.

Tableau 12 - Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance en Ille-et-Vilaine (2012) et dans la Somme (2013)

	Ille-et-Vilaine (CD 35)	Somme (CD 80)	Ensemble CD 35 et CD 80
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE	5 201	3 379	8 580
Part d'enfants bénéficiaires d'une mesure (pour 1 000 jeunes de 0-19 ans)	20,1	23,7	21,4
Nombre d'enfants confiés à l'ASE	2 734	1 651	4 385
Part d'enfants confiés à l'ASE (pour 1 000 jeunes de 0-19 ans)	10,6	11,6	10,9
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative	2 467	1 728	4 195
Part d'enfants bénéficiaires d'une action éducative (pour 1 000 jeunes de 0-19 ans)	9,5	12,1	10,5
Nombre de familles bénéficiaires d'une action éducative	1 278	970	2 248
Part de familles bénéficiaires d'une action éducative (pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans)	9,1	11,8	10,1

Source : CD 35, CD 80

Tableau 13 - Les informations préoccupantes en Ille-et-Vilaine (2012) et dans la Somme (2013)

	Ille-et-Vilaine (CD 35)	Somme (CD 80)	Ensemble CD 35 et CD 80
Nombre d'IP	1 207	2 495	3 702
Nombre d'enfants concernés par au moins une IP	1 747	2 340	4 087
Part d'enfants concernés par au moins une IP (pour 1 000 jeunes de 0-19 ans)	6,7	16,4	10,2
Nombre de familles concernées par au moins une IP	1 179	1 564	2 743
Part de familles concernées par au moins une IP (pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans)	8,4	19,0	12,3

Source : CD 35, CD 80

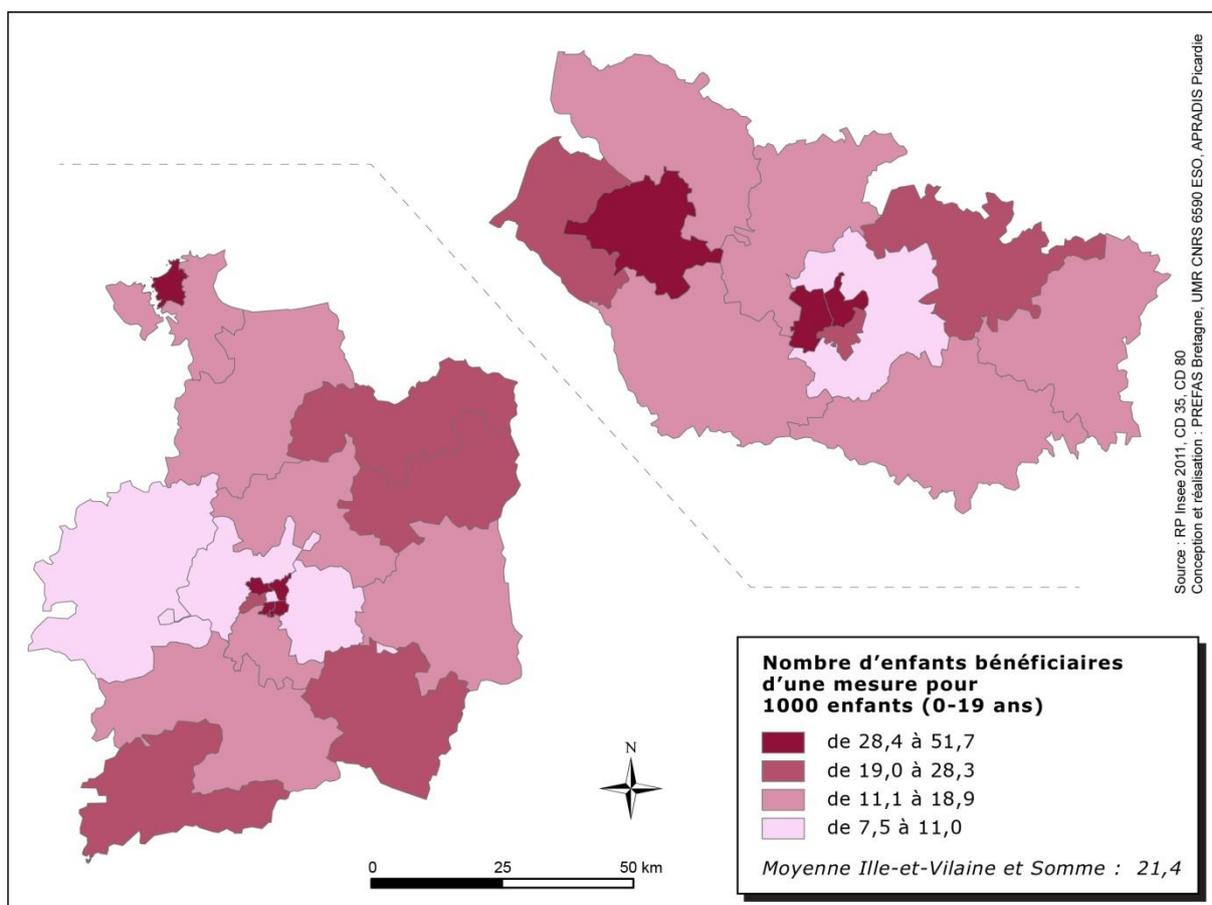
AU NIVEAU INFRA DEPARTEMENTAL : PLUS DE MESURES ASE EN MILIEU URBAIN

L'enfance en danger selon les types de territoires

Les données fournies par les deux départements ont permis de cartographier la part des enfants concernés par une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le total des jeunes âgés de 0 à 19 ans selon les territoires d'intervention sociale.

Notons tout d'abord que, comme pour l'échelon national et interdépartemental, **le taux de mesures ASE montre une forte variabilité territoriale**. Par exemple, en Ille-et-Vilaine, le taux d'enfants concernés par une mesure ASE est compris entre 10,5 pour mille pour le territoire de la couronne rennaise-Est et 44,5 pour mille pour le territoire situé au Sud de Rennes (Champs-Manceaux). Cet écart est encore plus important dans la Somme avec un taux compris entre 7,5 pour 1000 jeunes pour le territoire de Villers-Bocage-Corbie-Boves (à l'est d'Amiens) et de 51,7 pour 1000 pour le territoire d'Amiens Nord-Est.

Carte 16 - Les enfants et les jeunes concernés par une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012/2013)



Cette variabilité territoriale observée peut s'expliquer, comme pour l'échelon national et interdépartemental, par **deux facteurs principaux : les inégalités socio-territoriales et les différentes modalités de l'intervention sociale** selon les territoires (nombre de travailleurs sociaux, nombre de places d'hébergement, pratiques professionnelles, politiques départementales). Les poids explicatifs et relatifs de ces deux facteurs étant difficiles à délimiter.

L'analyse cartographique fait apparaître des taux d'enfants concernés par l'Aide Sociale à l'Enfance plus importants dans les territoires d'intervention sociale à dominante urbaine : Rennes, Saint-Malo et Amiens (Ouest et Nord-Est). Notons un taux important au sein du territoire d'Abbeville Vimeu Vert : même si celui-ci est catégorisé parmi les territoires mixtes (périurbain/rural) dans la typologie, il abrite Abbeville, la seconde plus grande ville de la Somme après Amiens.

La ventilation des effectifs d'enfants concernés par une mesure ASE selon les types de territoire confirme ce constat (tableau ci-après) : ce taux est de 31 pour mille pour l'ensemble des territoires à dominante urbaine contre 18/19 pour 1000 pour les autres types de territoire (périurbain/mixte/rural).

Tableau 14 - Les mesures ASE selon les types de territoire (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012/2013)

Type de territoire	Taux enfants concernés par une mesure (pour 1000 jeunes 0-19 ans)	Part des enfants confiés sur total mesures (%)	Part actions éducatives sur total mesures (%)	Part judiciaire sur total mesures (%)	Part administratif sur total mesures (%)
1-Urbain	31	61	39	67	33
2-Périurbain	18	48	52	74	26
3-Mixte PU/R	19	41	59	72	28
4-Rural	18	43	57	81	19
Total général	21	50	50	73	27

Source : CD 35, CD 80

Par ailleurs, une analyse plus approfondie des types de mesures ASE permet de mettre en évidence d'autres spécificités territoriales :

- **La part des placements sur le total des mesures est beaucoup plus importante dans les territoires urbains** que dans les autres types de territoire : 61% des mesures sont des placements dans les villes contre 48% en milieu périurbain, 41% en milieu mixte et 43% en milieu rural.
- En revanche, **la part des mesures judiciaires est plus importante en milieu rural** : 81% des mesures contre 67% en milieu urbain.

Des entretiens avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance devront aider à interpréter ces constats statistiques. Nous pouvons d'ores et déjà avancer quelques **hypothèses** d'interprétation :

- L'offre de places étant plus réduite dans les territoires non-urbains, ceci aurait pour conséquence un recours plus important aux actions éducatives sur ces territoires.
- Le réseau associatif et les effectifs de travailleurs sociaux étant moins importants en milieu rural, la prévention serait moins développée sur ces territoires ce qui provoquerait une découverte tardive des situations et un nombre plus important de mesures judiciaires.

Présence des services ASE et nombre de mesures

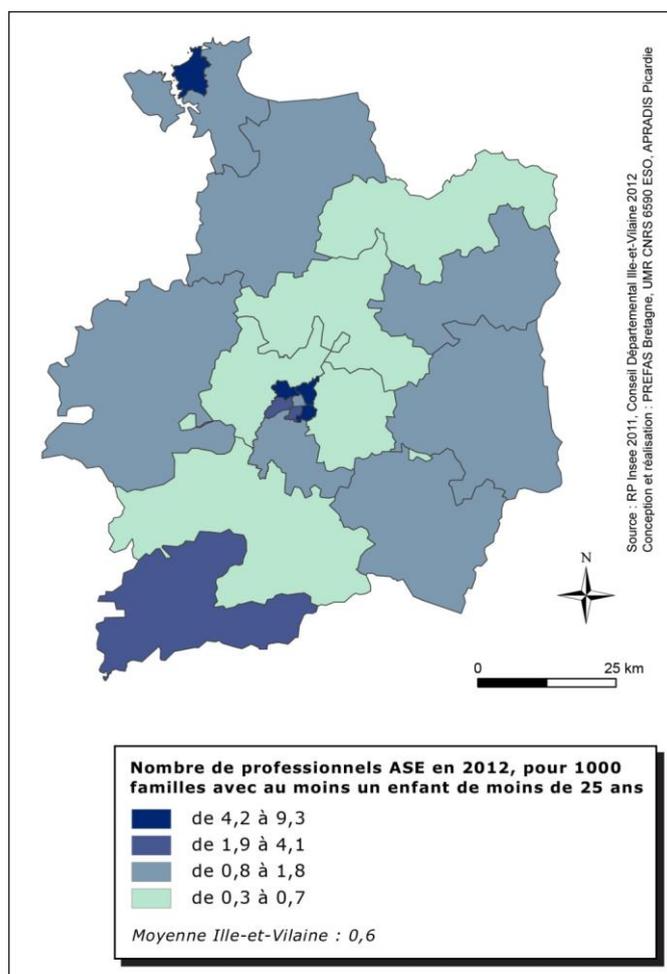
Notons que cet indicateur (mesure ASE) semble conforter l'hypothèse selon laquelle les enfants en danger seraient plus nombreux en milieu urbain qu'ailleurs. Cette affirmation est cependant à relativiser au regard de la **perfectibilité de l'indicateur** sur lequel on s'appuie. En effet, même si le taux de mesures donne une indication sur l'enfance en danger en présente sur ces territoires, il présente un sérieux biais : le nombre de mesures peut aussi dépendre du taux d'encadrement des populations par les services sociaux. Nous faisons l'hypothèse qu'une plus forte présence de professionnels de l'enfance en danger permet de repérer et d'accompagner davantage de situations. Les chiffres fournis par le département 35 sur les effectifs de professionnels de l'ASE par territoire d'intervention sociale ont permis d'apporter un éclairage sur cette question.

La carte ci-après permet de voir une variation du nombre de professionnels de l'aide sociale à l'enfance selon les territoires d'intervention sociale en Ille-et-Vilaine¹⁹: les effectifs vont de 0,3 professionnels pour 1000 familles à plus de 9 professionnels pour 1000 familles par territoire. Notons que **le taux de professionnels est plus important dans le milieu urbain** (plus particulièrement dans les territoires au Nord et à l'Est de Rennes et celui de Saint-Malo) que dans les autres types de territoires.

Or, nous avons vu précédemment que les taux de mesures ASE étaient plus importants dans les villes (carte 16). Cette concordance observée pour les territoires urbains peut s'expliquer de différentes façons : les populations vulnérables (cf. partie sur les facteurs de risque) sont concentrées dans certains quartiers urbains, ce qui expliquerait que les services sociaux ainsi que les situations de danger ou de risque de danger y soient plus nombreux. Mais comme dit précédemment, un taux d'encadrement plus important des populations peut aussi produire un repérage plus accentué des situations de danger. Nous faisons l'hypothèse que ces deux facteurs agissent de manière concomitante.

¹⁹ Nous n'avons eu ces données que pour l'Ille-et-Vilaine.

Carte 17 - Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance par territoire d'intervention (Ille-et-Vilaine, 2012)



En revanche, pour le reste du département, la concordance entre nombre de mesures et nombre de professionnels ne se vérifie pas : prenons l'exemple du territoire de Marches-de-Bretagne (Nord-est du département) qui présente un taux important d'enfants concernés par une mesure ASE (25,6 pour 1000) alors qu'il fait partie des territoires avec les plus faibles taux de professionnels ASE (entre 0,3 et 0,7 pour 1000 familles). A l'inverse, il y a des territoires bien dotés en professionnels qui présentent des taux de mesures très inférieurs à la moyenne départementale (exemple du territoire du Pays de Brocéliande à l'Ouest du département). Ce constat vient fortement relativiser l'hypothèse de l'impact du taux d'encadrement sur le nombre de mesures.

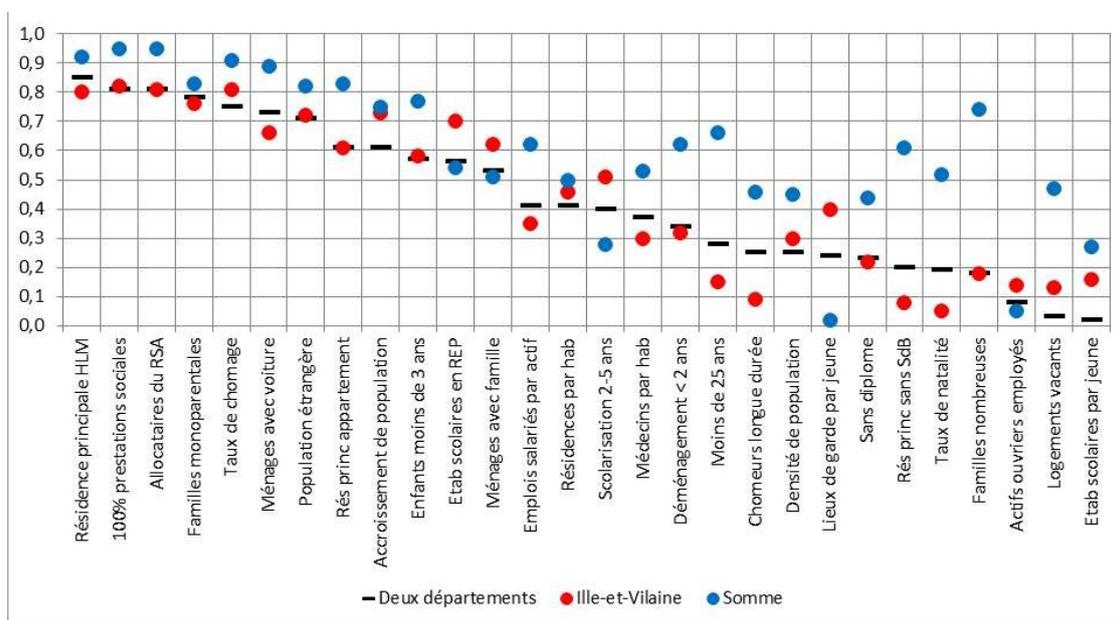
Les difficultés d'accès aux données concernant les effectifs et les places de la protection de l'enfance par territoire d'intervention sociale, pour les deux départements, n'ont malheureusement pas permis d'intégrer cette variable à l'analyse factorielle. Nous ne pouvons donc pas à ce stade tester et vérifier de manière rigoureuse la corrélation statistique entre taux de mesures ASE et taux de professionnels. Ce sujet reste donc à approfondir.

MESURES ASE ET INDICATEURS CONTEXTUELS : QUELS LIENS STATISTIQUES²⁰ ?

Parmi l'ensemble des indicateurs contextuels sélectionnés et présentés dans la partie méthodologique, certains révèlent une corrélation statistique (cf. encadré méthodologique p.67) très forte avec le taux de mesures ASE pour 1 000 jeunes : on observe en effet une dépendance entre les mesures de protection de l'enfance et certaines caractéristiques du territoire et de ses habitants.

Les indicateurs contextuels pour lesquels le lien est le plus important sont relatifs à la **précarité économique** et ce, que ce soit en Ille-et-Vilaine ou dans la Somme. Ainsi, la *part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100% de leurs revenus* ainsi que la *part des 25 à 59 ans allocataires du RSA* se trouvent en deuxième et troisième position (corrélation absolue = +0,81). Cela signifie que, plus la part des habitants vivant des prestations sociales et touchant les minima sociaux est importante, plus les mesures de protection de l'enfance sont nombreuses sur les territoires.

Figure 3- Corrélations statistiques absolues avec l'indicateur "Part d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE"



²⁰ Nous présentons dans cette partie les corrélations statistiques de manière descriptive. Les approfondissements analytiques et thématiques sont développés dans les parties suivantes.

Par ailleurs, l'indicateur pour lequel la corrélation est la plus forte est la *part de résidences principales en HLM* (corrélation = +0,85). Or, cet indicateur lié à l'offre de logements sur le territoire est également en lien avec la question de la précarité économique puisque les habitations à loyer modéré sont réservées prioritairement aux ménages ayant les revenus les plus faibles.

Les résultats confirment aussi un lien statistique entre **précarité d'emploi** et protection de l'enfance. En effet, même si les mesures ASE ne dépendent ni de la *part des actifs de 15 à 64 ans ouvriers ou employés* ni de la *part des demandeurs d'emploi de longue durée* (corrélations respectives de +0,08 et +0,25), nous observons que le **taux de chômage** des habitants s'inscrit parmi les principaux indicateurs pour lesquels il y a une dépendance (corrélation = +0,75).

Un autre groupe d'indicateurs au sein duquel les corrélations sont importantes est celui ayant trait aux **compositions familiales**. Ainsi, la *part de familles monoparentales* a un lien fort avec la part d'enfants bénéficiaires d'une mesure (corrélation = +0,78). Plus il y a de familles monoparentales sur un territoire et plus il y a de mesures de protection de l'enfance, et inversement. Concernant la *part de familles nombreuses*, cet indicateur n'a globalement pas de lien avec les mesures de protection de l'enfance (corrélation = +0,18) mais, en isolant les deux départements, on s'aperçoit que, dans la Somme, la corrélation est significative (+0,74). C'est la même chose pour la *part des enfants de moins de 3 ans parmi les mineurs* : la corrélation globale se situe dans la moyenne (+0,57), mais dans le département de la Somme, celle-ci est élevée (+0,77).

Concernant la **mobilité**, un indicateur semble se dégager : la *part des ménages disposant au moins d'une voiture* (corrélation = -0,73). L'analyse des corrélations montre que moins les personnes disposent d'un véhicule pour se déplacer et plus on observe un taux important de mesures de protection de l'enfance sur les territoires concernés.

D'autre part, il y a également une dépendance importante avec la *part de la population étrangère* (corrélation = +0,71 et +0,82 dans la Somme) : plus il y a d'habitants de nationalité étrangère sur un territoire et plus il y a de mesures de protection de l'enfance.

En revanche, les corrélations ne sont pas significatives concernant la *part des enfants de 2-5 ans scolarisés* (-0,40), la *part des ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans* (+0,34) et la *part des 15 ans et plus sans diplôme* (+0,23).

Les relations entre la protection de l'enfance et les **caractéristiques du territoire et de l'offre de services** sont moins importantes. Excepté la *part de résidences principales en HLM*, qui a déjà été évoquée et qui arrive en première position de l'ensemble des indicateurs (corrélation = +0,85), aucune autre corrélation n'est supérieure à 0,7 sur l'ensemble des deux départements.

Ainsi, pour les indicateurs liés au **logement**, la *part de résidences principales de type appartement* a une influence relative (corrélation = +0,61), mais importante dans la Somme (+0,83). L'indicateur du *nombre de résidences principales pour 100 habitants*, qui nous donne une indication du nombre d'habitants par logement, a quant à lui peu d'impact (corrélation = +0,41), de même que le *taux de logements vacants*, qui peut donner une indication du dynamisme du territoire, et pour lequel le lien est nul (corrélation = +0,03). Enfin, la précarité des logements, mesurée par la *part des résidences principales sans salle-de-bain, baignoire ni douche*, n'a pas de lien avec les mesures de protection de l'enfance en Ille-et-Vilaine (corrélation = +0,08), mais une corrélation relative est observée dans la Somme (+0,61).

En termes de **démographie et de population**, bien que la corrélation globale avec le *taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2011* soit relative (-0,61), celle-ci est élevée dans les deux départements séparément (-0,75 dans la Somme et -0,73 en Ille-et-Vilaine). Cela signifie que plus les territoires sont dynamiques et attirent des habitants et moins il va y avoir de mesures de protection de l'enfance. En revanche, la *part des moins de 25 ans*, témoignage également d'un certain dynamisme du territoire, a l'effet inverse dans le département de la Somme : plus il y a de jeunes et plus il y a de mesures de protection de l'enfance (corrélation = +0,66). La *densité de population* et le *taux de natalité* n'ont quant à eux pas d'effet (corrélations respectives de +0,25 et +0,19).

Enfin, sur la thématique de l'**offre de services**, les corrélations absolues avec la part d'enfants bénéficiant d'une mesure sont toutes inférieures à 0,5, excepté la *part des établissements en réseau d'éducation prioritaire* qui a une incidence globale faible (+0,56), mais importante en Ille-et-Vilaine (corrélation = +0,70). C'est l'inverse pour le *nombre d'emplois salariés pour 100 actifs* où la dépendance est davantage marquée dans la Somme (corrélation = +0,62). Enfin, aucune relation n'est observée pour tous les autres indicateurs d'offre de service : *nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants* (corrélation = +0,37), *nombre de lieux de garde d'enfants d'âge préscolaire pour 1 000 jeunes de moins de 6 ans* (corrélation = +0,24) et *nombre d'établissements scolaires pour 1 000 jeunes de moins de 25 ans* (corrélation = -0,02).

Clefs de lecture et points de vigilance

- Toutes ces corrélations doivent être lues avec **prudence** et chaque interprétation nécessiterait des approfondissements statistiques plus complexes. Même si ces résultats permettent de décrire des proximités statistiques entre des variables, il n'est pas, à ce stade, possible de formuler des conclusions sur les liens de causalité pour chacune de ces variables avec la protection de l'enfance.
- Il existe, en effet, dans ce type d'analyses, des corrélations dues à des **variables cachées**. Dans notre étude, il est possible que certaines variables qui caractérisent fortement les territoires où il y a beaucoup de mesures ASE (exemple des territoires urbains) n'aient pas forcément de lien de cause à effet avec la probabilité de négligence et de maltraitance.
- L'exemple de la **voiture** est parlant. Il y a une corrélation statistique forte entre les mesures ASE et le fait de ne pas avoir de voiture. Cela pousserait à faire l'hypothèse que le fait de ne pas avoir de voiture constitue un facteur de risque en protection de l'enfance. Or, nous savons que cette variable est fortement corrélée avec les territoires urbains : les ménages ont moins souvent des voitures dans les villes qu'ailleurs.
- Ainsi, afin de distinguer les variables cachées, il serait utile de tester sur des échantillons plus larges de territoires sociaux, les corrélations statistiques sur des **sous-populations** : par exemple, existe-il toujours une corrélation statistique entre taux de voitures et mesures ASE lorsque nous ne regardons que les territoires urbains ? Autre exemple, nous savons que les familles monoparentales sont plus nombreuses en ville qu'à la campagne : la corrélation statistique avec les mesures ASE serait-elle toujours aussi importante si on la testait exclusivement dans les territoires urbains, ou non-urbains ?
- Les analyses statistiques qui suivent (analyse factorielle et classification ascendante hiérarchique) donnent des éclairages complémentaires sur les proximités entre variables (et pas seulement avec le taux de mesures ASE). Ceci donne la possibilité de mieux visualiser les caractéristiques des **contextes territoriaux** où l'on observe de forts taux de mesures ASE ou à l'inverse de faibles taux de mesures ASE.
- Par ailleurs, interpréter ces corrélations statistiques en termes de facteurs de risque ne peut se faire qu'en croisant ces résultats avec d'autres types de recherches. Le recoupement d'informations pouvant ainsi venir valider certaines de ces corrélations.

Encadré méthodologique : trois types d'analyses statistiques proposés pour mesurer la dépendance entre les variables

1/ Des corrélations entre la variable *part d'enfants bénéficiant d'une mesure* et les indicateurs contextuels.

Le calcul des corrélations se fait uniquement entre deux variables quantitatives. Ceci permet de connaître les relations statistiques entre les deux variables étudiées, à savoir les dépendances qui peuvent exister entre les deux indicateurs créés. Le résultat d'une corrélation varie entre -1 et +1. Plus le résultat est proche de 0 et moins il y a de relations entre les deux variables : celles-ci sont indépendantes l'une de l'autre. Lorsque le résultat se rapproche de 1, on parle de corrélation positive : les deux variables sont dépendantes et augmentent simultanément. Lorsque le résultat se rapproche de -1, on parle de corrélation négative : les deux variables sont dépendantes, mais lorsqu'une augmente, l'autre diminue.

Afin de pouvoir observer uniquement les liens entre les mesures de protection de l'enfance et les indicateurs contextuels, le graphique des *corrélations* (figure 3) a été présenté précédemment. Les résultats sont donc compris entre 0 (variables indépendantes) et +1 (variables dépendantes).

2/ Une analyse factorielle des indicateurs de protection de l'enfance, des indicateurs contextuels et des variables géographiques (territoires d'action sociale et typologie).

L'analyse factorielle permet d'évaluer l'interaction entre plusieurs variables, de mettre en lumière les dépendances ou les correspondances entre des données multidimensionnelles, tout en synthétisant l'information. Dans cette recherche, nous utilisons une trentaine d'indicateurs, portant sur 32 "individus statistiques", à savoir les territoires d'action sociale. Or, observer une à une les corrélations entre ces différentes variables serait fastidieux, mais surtout impossible à représenter graphiquement.

En réduisant la masse d'informations initiales, l'analyse factorielle réduit donc la dimension de l'espace d'analyse, tout en limitant au maximum la perte d'information. Les résultats sont alors représentés dans des espaces de dimension 2 (abscisses et ordonnées). La construction de ces deux axes se base sur la méthode des moindres carrés qui consiste à rendre minimaux les écarts (ou plus exactement la somme des carrés des écarts) entre les points et les axes. Autrement dit, les axes consistent dans le meilleur ajustement de l'ensemble des points. Plusieurs variables vont contribuer plus ou moins fortement à chaque axe, les deux axes construits étant non corrélés (indépendants).

Le graphique issu de l'analyse factorielle permet de faire ressortir les similitudes entre les données, de voir les rapprochements et les oppositions entre les différentes caractéristiques des individus.

La méthode d'analyse factorielle proposée ici est une **Analyse des Correspondances Multiples (ACM)** qui permet de traiter un nombre quelconque de variables qualitatives, et donc d'intégrer aux indicateurs quantitatifs les informations qualitatives relatives à la géographie des territoires d'action sociale. Pour ce faire, chaque indicateur quantitatif a été discrétisé en quatre catégories qualitatives, à partir de la moyenne observée.

3/ Une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) à partir des mêmes données que pour l'ACM.

Le but de la classification ascendante hiérarchique est d'obtenir une classification automatique des entités géographiques en fonction des données statistiques considérées. Elle permet de mettre en évidence les groupes les plus homogènes (la variance intra-groupe est minimum) et les groupes les plus séparés possibles (variance inter-groupe maximum).

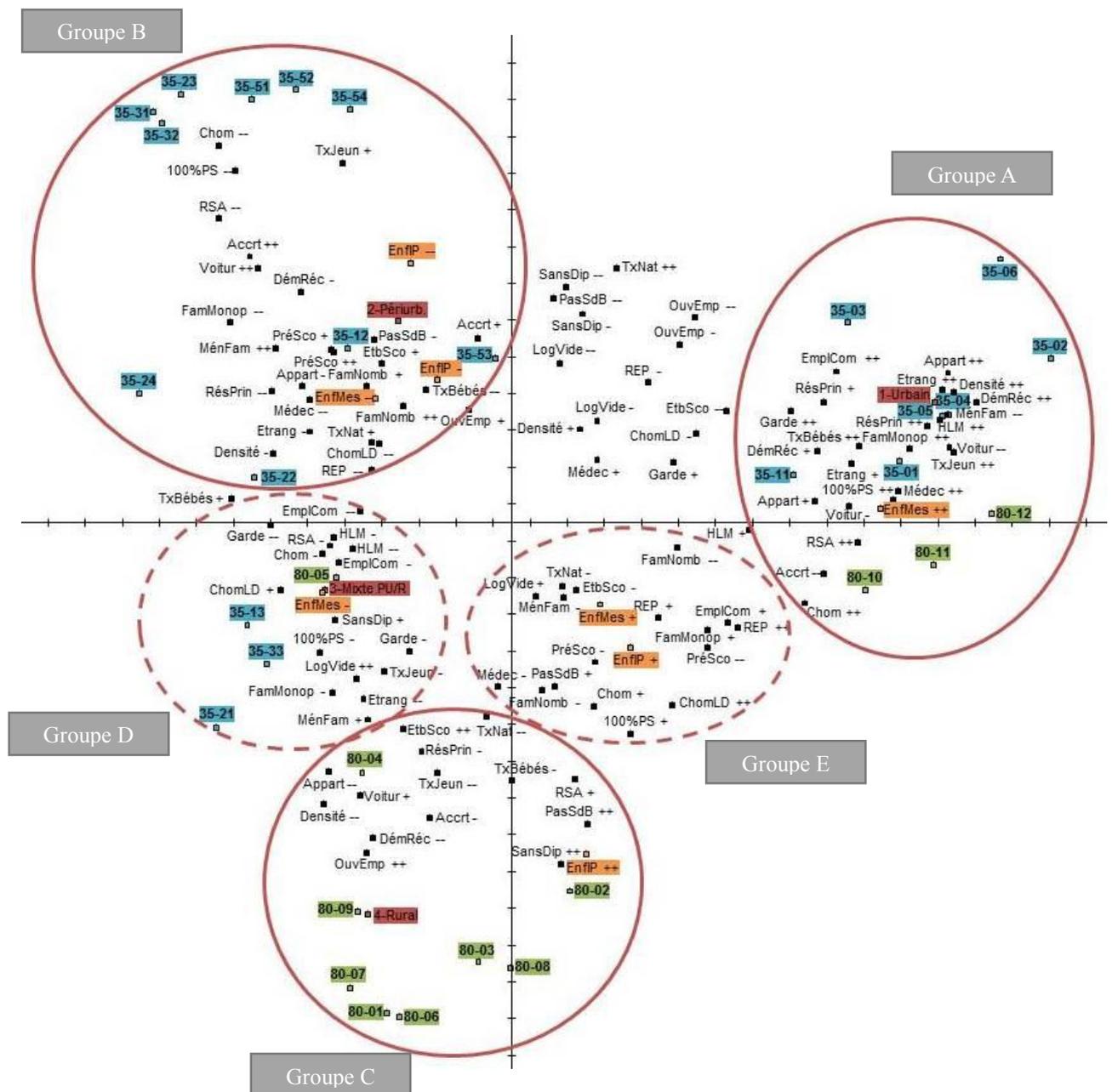
Le logiciel utilisé (Philcarto) commence par déterminer parmi les n individus (= entités géographiques), quels sont les 2 individus qui se ressemblent le plus par rapport à l'ensemble des p variables spécifiées. Il va alors regrouper ces 2 individus pour former une classe. Il existe donc à ce niveau ($n-1$) classes, une étant formée des 2 individus regroupés précédemment, les autres ne contenant qu'un unique individu.

Le logiciel continue ensuite le traitement en déterminant quelles sont les 2 classes qui se ressemblent le plus, et en les regroupant. Il va répéter cette opération jusqu'à l'obtention d'une unique classe regroupant l'ensemble des individus. Au final, les n points-individus forment un ensemble dessinant ainsi une arborescence hiérarchique. C'est sur cette arborescence que l'on choisit le nombre de classes, ce qui permet de constituer des groupes homogènes.

PROTECTION DE L'ENFANCE ET CONTEXTES TERRITORIAUX

Ci-dessous sont représentés les résultats de l'analyse des correspondances multiples (cf. encadré méthodologique et annexe 3). Plusieurs groupes se dégagent de cette carte factorielle, certains étant très clairement rattachés à une typologie de territoire, que ce dernier soit urbain, périurbain ou rural (zones entourées en continu), d'autres pour lesquels le territoire a un impact moins important (zones entourées en pointillés). Les spécificités de ces cinq groupes homogènes créés suite à l'analyse factorielle sont reprises en détail dans la suite du rapport, avec un zoom pour chaque groupe.

Figure 4 - Carte factorielle



Groupe A : territoires à dominante urbaine et forts taux de mesures ASE

Sur ces territoires, il y a une **forte proportion d'enfants bénéficiant d'une mesure** de protection de l'enfance. L'ensemble des territoires d'action sociale des communes de Rennes (35-01, 35-02, 35-03, 35-04, 35-05, 35-06), d'Amiens (80-10, 80-11, 80-12) et de Saint-Malo (35-11) sont concernés. Ainsi, dans les grandes villes, la probabilité d'avoir une mesure de protection, de placement ou de milieu ouvert, est plus importante qu'ailleurs.

Ces territoires urbains sont logiquement caractérisés par une **forte densité de population**. Ce sont aussi des **territoires moins attractifs**, avec des taux d'accroissement de la population plus faibles. Les jeunes (moins de 25 ans) y sont nombreux. Ces territoires sont **bien équipés en offre de services, avec beaucoup d'emplois salariés**, beaucoup de lieux de garde pour les enfants d'âge préscolaire et beaucoup de médecins généralistes.

En termes de logements, le nombre d'habitants par logement est faible. Les appartements y sont plus nombreux qu'ailleurs. On y trouve également **une part élevée d'HLM**. Les habitants de ces quartiers ont une **forte mobilité résidentielle**. Le taux d'équipement en **voitures** est quant à lui faible.

Ce sont des territoires où la **part des familles avec enfant(s)**, parmi l'ensemble des ménages, est moins élevée. **Les familles monoparentales y sont proportionnellement nombreuses**. De même que les **familles avec des enfants en bas âge** (moins de 3 ans). On trouve également dans ces territoires davantage de **personnes de nationalité étrangère**.

Les habitants connaissent un fort taux de **chômage**. De plus, la précarité économique est importante : la part de la population touchant le RSA est élevée, de même que la part de la population dépendant uniquement des prestations sociales.

Groupe B : territoires périurbains et faibles taux de mesures

Sur ces territoires, il y a une **faible proportion d'informations préoccupantes et d'enfants bénéficiant d'une mesure** de protection de l'enfance. On y trouve une grande partie des territoires d'action sociale d'Ille-et-Vilaine, notamment ceux situés à proximité de Saint-Malo (Pays malouin) et de Rennes, que ce soit en petite couronne (35-52, 35-53, 35-54) ou en grande couronne (Saint-Aubin-d'Aubigné, Pays de Fougères, Pays de Vitré, Pays de la Roche-aux-fées, Pays de Brocéliande, Pays de Guichen).

Il s'agit de territoires attractifs, avec des **taux d'accroissement élevés**. Le développement de ces territoires étant récent, ils sont encore **peu équipés en offre de services**. On y trouve surtout peu de médecins généralistes. La proportion d'établissements scolaires en REP y est peu élevée.

Sur ces territoires, le nombre d'habitants par logement y est élevé. D'ailleurs, on y trouve une **forte proportion de familles**, parmi l'ensemble des ménages ainsi qu'une **forte proportion de familles nombreuses**. La part de familles monoparentales y est peu élevée. De même que la part des familles avec des enfants de moins de 3 ans.

Dans ces territoires, le taux de chômage, ainsi que le taux de chômage de longue durée y sont faibles. Il y a également une faible part de la population qui touche le RSA et une faible part de la population dépendant des prestations sociales.

La population de ces territoires scolarise fortement les enfants avant l'âge obligatoire de scolarisation (entre 2 et 6 ans). Situés en périphérie des grandes villes, les habitants ont un fort taux d'équipement en voitures.

Groupe C : territoires ruraux et forts taux d'informations préoccupantes

Sur ces territoires, il y a une **forte proportion d'informations préoccupantes**. Il s'agit de territoires d'action sociale situés dans la campagne samarienne (Ponthieu Marquenterre, Abbeville Vimeu Vert, Vimeu littoral, Les cinq cantons, Val d'Authie – Val de Nièvre, Région d'Albert, Haute-Somme, Montdidier Santerre). En revanche, ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup d'informations préoccupantes dans ces territoires qu'il y a davantage de mesures de protection de l'enfance.

Ces territoires ruraux sont logiquement caractérisés par une **faible densité de population**. Ce sont aussi des territoires avec des taux de natalité peu importants. La population jeune (moins de 25 ans) y est peu représentée.

On trouve sur ces territoires beaucoup d'établissements scolaires au regard du nombre de jeunes de moins de 25 ans. Cependant, cet indicateur ne dit rien de la taille de ces établissements.

Les **logements** sont plus qu'ailleurs des maisons. La proportion de logements sans salle-de-bain, baignoire ou douche y est élevée.

La population résidant sur ces territoires est **peu diplômée**. Une part élevée des actifs sont ouvriers ou employés. Les habitants connaissent une faible mobilité résidentielle.

Autres situations : groupes D et E

On relève une situation intermédiaire entre le groupe des territoires périurbains et celui des territoires ruraux : les territoires mixtes (Groupe D). Sur ces territoires, il y a une **faible proportion d'enfants bénéficiant d'une mesure** de protection de l'enfance. Il s'agit de la couronne amiénoise (Villers-Bocage – Corbie – Boves) ainsi que des territoires les plus éloignés des grandes villes en Ille-et-Vilaine (Pays de Combourg, Marches-de-Bretagne, Pays de Redon). Ici, la qualification géographique des territoires semble moins nette que dans les trois premiers groupes car, selon la typologie réalisée, on y retrouve à la fois des territoires d'action sociale à dominante rurale, à dominante périurbaine et des territoires mixtes. Ce sont des territoires peu équipés en offre de services. On y trouve peu d'emplois salariés. On y trouve également peu de lieux de garde pour les enfants d'âge préscolaire. De même, la part des logements vides y est élevée. On trouve, sur ces territoires, peu de logements HLM. Hormis le fait que la population de nationalité étrangère y est peu représentée, ces territoires n'ont pas de caractéristique démographique spécifique. De même, aucune variable spécifique aux familles ou à leurs conditions de vie ne ressort.

Enfin, le fait qu'il y ait une **forte proportion d'informations préoccupantes et une forte proportion d'enfants bénéficiant d'une mesure** de protection de l'enfance peut également dépendre d'un certain nombre d'indicateurs contextuels, sans que cela soit lié à un type de territoire d'action sociale spécifique ou à une typologie géographique précise (cf. groupe E). Ainsi, les territoires où il y a peu de familles nombreuses, une forte proportion d'établissements scolaires en REP, un faible taux de scolarisation avant 6 ans ainsi qu'une part importante de la population au chômage de longue durée sont des territoires où les informations préoccupantes et les mesures y sont plus nombreuses.

LA REPARTITION SPATIALE DES FACTEURS DE RISQUE

L'analyse statistique a donc mis en évidence **des corrélations significatives entre le taux de mesures ASE et le logement social** (part de résidences HLM), **la précarité économique** (part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100% de leurs revenus et part des 25-59 ans allocataires du RSA), **la précarité professionnelle** (part des actifs de 15-64 ans au chômage), **la monoparentalité** (part de familles monoparentales) et **la situation de migrant** (part d'étrangers). Même si ces facteurs n'agissent jamais seuls et que c'est plutôt le cumul de plusieurs d'entre eux qui peut provoquer des situations de danger, il est intéressant d'analyser chacun d'entre eux afin de connaître leur lien potentiel avec les difficultés parentales.

Nous complétons l'analyse de ces corrélations statistiques par les résultats de l'enquête sur les 200 dossiers ASE que nous avons réalisée en Ile-et-Vilaine. Les éléments qualitatifs apportés par les professionnels de terrain qui ont participé à cette recherche-action permettent d'approfondir les présentations de ces facteurs de risque.

Pauvreté et protection de l'enfance : facteur de risque ou facteur de visibilité ?

Les indicateurs de précarité économique (part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100% de leurs revenus et part des 25-59 ans allocataires du RSA) arrivent en tête dans l'analyse des corrélations statistiques avec le taux d'enfants concernés par une mesure ASE. **Les territoires où on observe une surreprésentation de la pauvreté sont aussi les territoires où il y a le plus d'enfants concernés par une mesure ASE.**

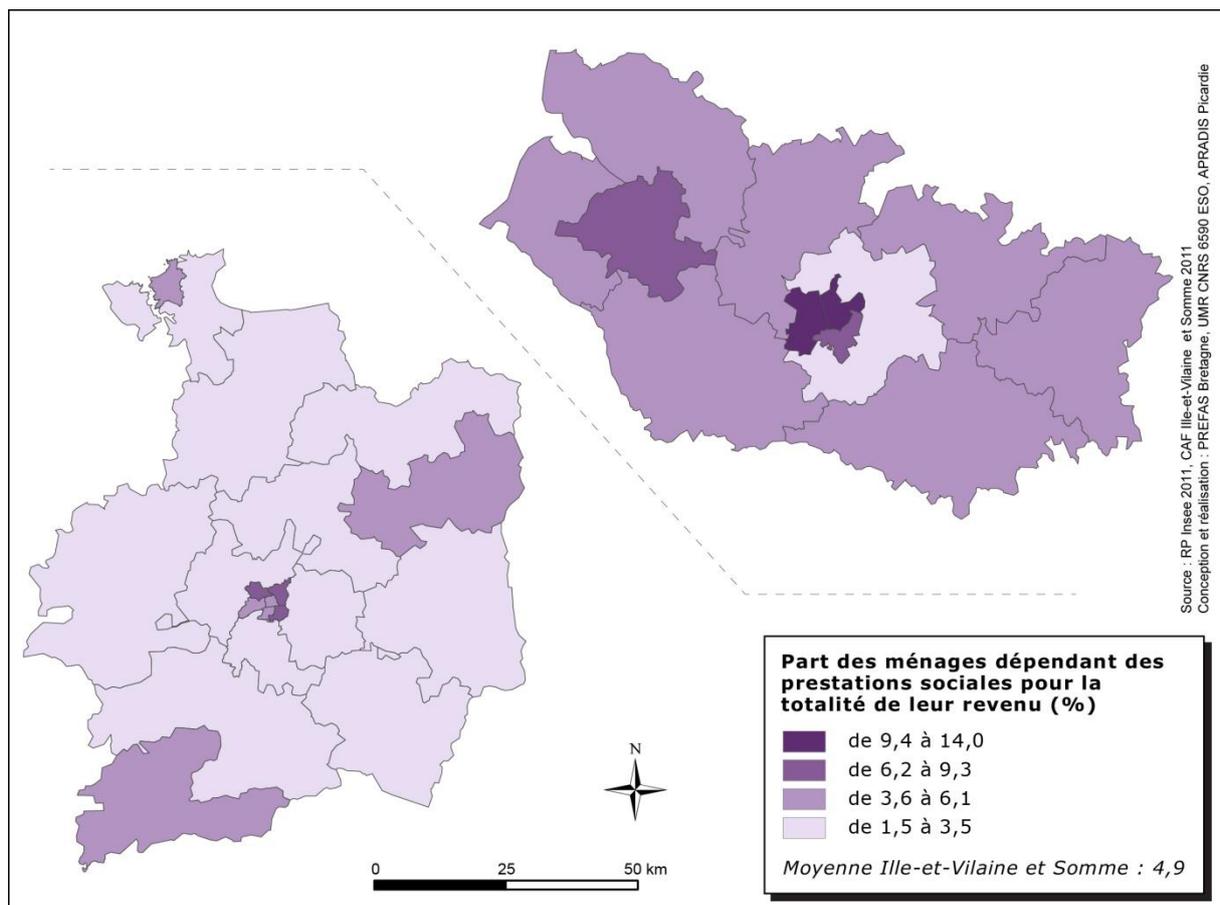
Le lien entre pauvreté et protection de l'enfance fait débat. Même s'il est admis que la pauvreté financière peut représenter un facteur de risque lorsqu'il se cumule avec d'autres fragilités (familiales, psychologiques, etc.), certains appellent à la vigilance vis-à-vis d'une dérive possible vers la **stigmatisation de certaines catégories de population**. Ces précautions ne concernent d'ailleurs pas que les populations pauvres, mais aussi les personnes issues de l'immigration ou encore les familles monoparentales. Il est clair que toutes analyses statistiques doivent faire l'objet d'interprétations et de communications prudentes des résultats. Par ailleurs, il est nécessaire de relativiser la surreprésentation statistique des familles pauvres parmi les familles concernées par la protection de l'enfance au regard de la **forte visibilité de ces populations par les services sociaux**. Ainsi, la probabilité de découvrir une situation de risque ou de danger pour un enfant sera plus élevée que pour des publics plus éloignés des services sociaux.

Cependant, ces précautions ne doivent pas faire obstacle à une compréhension et prise en considération de ce facteur de risque en protection de l'enfance. Les professionnels de

terrain rencontrent souvent des familles pour qui **les difficultés financières provoquent un stress important au quotidien** jusque dans l'accès aux premières nécessités (nourriture, vêtements, etc.). Cette précarité économique peut aussi être un facteur de **perte d'estime de soi** face à la norme d'une société de consommation. Nous avons ici un exemple de combinaison de facteurs individuels (santé mentale) et contextuels (pauvreté) qui nécessiterait des investigations qualitatives complémentaires afin de comprendre son influence sur l'exercice de la parentalité.

L'analyse spatiale d'un des indicateurs de pauvreté (dépendance à 100% des prestations sociales) met au devant de la scène la Somme, les territoires urbains (Rennes, Saint-Malo, Amiens) et les territoires abritant une ville (Fougères, Redon et Abbeville). Ceci confirme une **concentration spatiale des ménages pauvres dans les villes**. L'analyse statistique ne doit cependant pas faire oublier la pauvreté dans les autres types de territoire, même si elle est plus diffuse. Par exemple, certains territoires ruraux de la Somme sont au-dessus de la moyenne calculée pour les deux départements.

Carte 18 - Les ménages dépendant des prestations sociales par territoire d'intervention (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012)



Il est également intéressant de pouvoir analyser **les disparités départementales concernant la population se situant sous le seuil de pauvreté**, d'autant plus que les écarts entre les deux départements étudiés sont très importants (tableau ci-après) : **17 % de la population vit sous le seuil de pauvreté dans la Somme, contre 10,7 % en Ille-et-Vilaine.**

Dans la Somme, il y a un fort écart entre les communes rurales (12,7 %) et les communes urbaines (22,6 %). Enfin, la précision des données selon la taille du ménage, le type de ménage et l'âge des individus témoigne du fait que **les familles avec enfants sont davantage touchées par la pauvreté que les autres.** Pour exemple, parmi les familles monoparentales, **28,8 % vivent sous le seuil de pauvreté en Ille-et-Vilaine et 36,9 % dans la Somme.** Cette dernière indication témoigne d'un effet de cumul des vulnérabilités en mettant en évidence une surreprésentation de la pauvreté parmi les familles monoparentales.

Tableau 15 - Taux de pauvreté selon les départements (taux à 60 % pour le détail par commune, ménage ou individu)

Taux de pauvreté selon...		Ille-et-Vilaine	Somme
Seuil du taux de pauvreté	à 60 %	10,7	17,0
	à 50 %	5,4	9,4
	à 40 %	2,2	3,6
Type de commune	commune rurale	10,1	12,7
	commune urbaine	11,0	20,4
Taille du ménage	ménage d'1 personne	17,6	20,1
	ménage de 2 personnes	7,5	10,0
	ménage de 3 personnes	9,3	14,2
	ménage de 4 personnes ou plus	10,9	22,6
Type du ménage	famille monoparentale	28,8	36,9
	couple sans enfant	5,3	6,7
	couple avec enfants	8,3	16,6
	ménage complexe	17,7	25,7
	femme seule	17,1	20,0
	homme seul	18,2	20,3
Âge des individus	0 à 19 ans	13,7	25,6
	20 à 24 ans	17,6	24,6
	25 à 29 ans	11,6	16,8
	30 à 64 ans	9,0	14,5
	65 ans ou plus	8,4	9,1

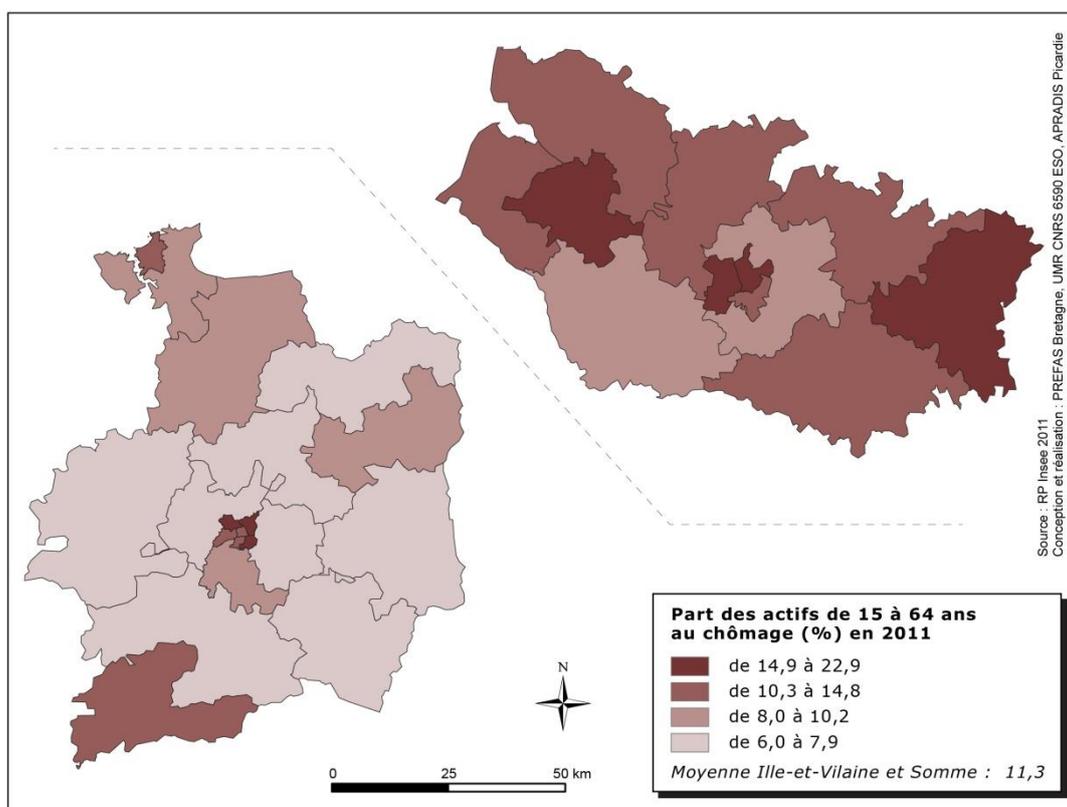
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Chômage : un facteur de risque moins présent dans le périurbain

L'analyse statistique indique qu'il existe une corrélation statistique importante entre chômage et taux de mesure ASE. En d'autres termes, **les territoires où il y a des taux de chômage plus importants que la moyenne sont aussi ceux où les taux de mesure ASE sont les plus élevés**. Ce résultat fait écho à l'analyse des 200 dossiers ASE (recherche-action CD 35) qui révélait un taux de chômage de 27,5% parmi les familles concernées par le placement de leur(s) enfant(s), c'est-à-dire presque 4 fois plus que pour la population générale.

L'analyse cartographique des taux de chômage fait tout d'abord apparaître de fortes inégalités territoriales : alors que certains territoires présentent un taux inférieur à 8%, d'autres territoires d'action sociale connaissent des taux de chômage allant jusqu'à 22%. A nouveau, **les territoires les plus concernés dans les deux départements sont les villes** (Rennes, Amiens et Abbeville) mais aussi les territoires ruraux de la Somme (particulièrement la Haute Somme). Le périurbain brétilien présente à l'inverse des taux de chômage moins élevés.

Carte 19 - Le chômage par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Sans établir de lien de cause à effet entre chômage et situations de négligence et de maltraitance, ces résultats montrent que le chômage peut être considéré comme un facteur de risque, surtout s'il entraîne ou s'associe à d'autres difficultés. Par exemple, le chômage peut avoir un impact sur la parentalité s'il engendre des **difficultés financières** importantes et un **stress** au quotidien. De la même manière que pour les difficultés financières, particulièrement pour le chômage de longue durée, un sentiment d'exclusion de la norme sociale peut provoquer une **perte d'estime de soi** qui rend parfois plus difficile l'incarnation de la figure parentale.

Des familles monoparentales plus nombreuses dans les villes

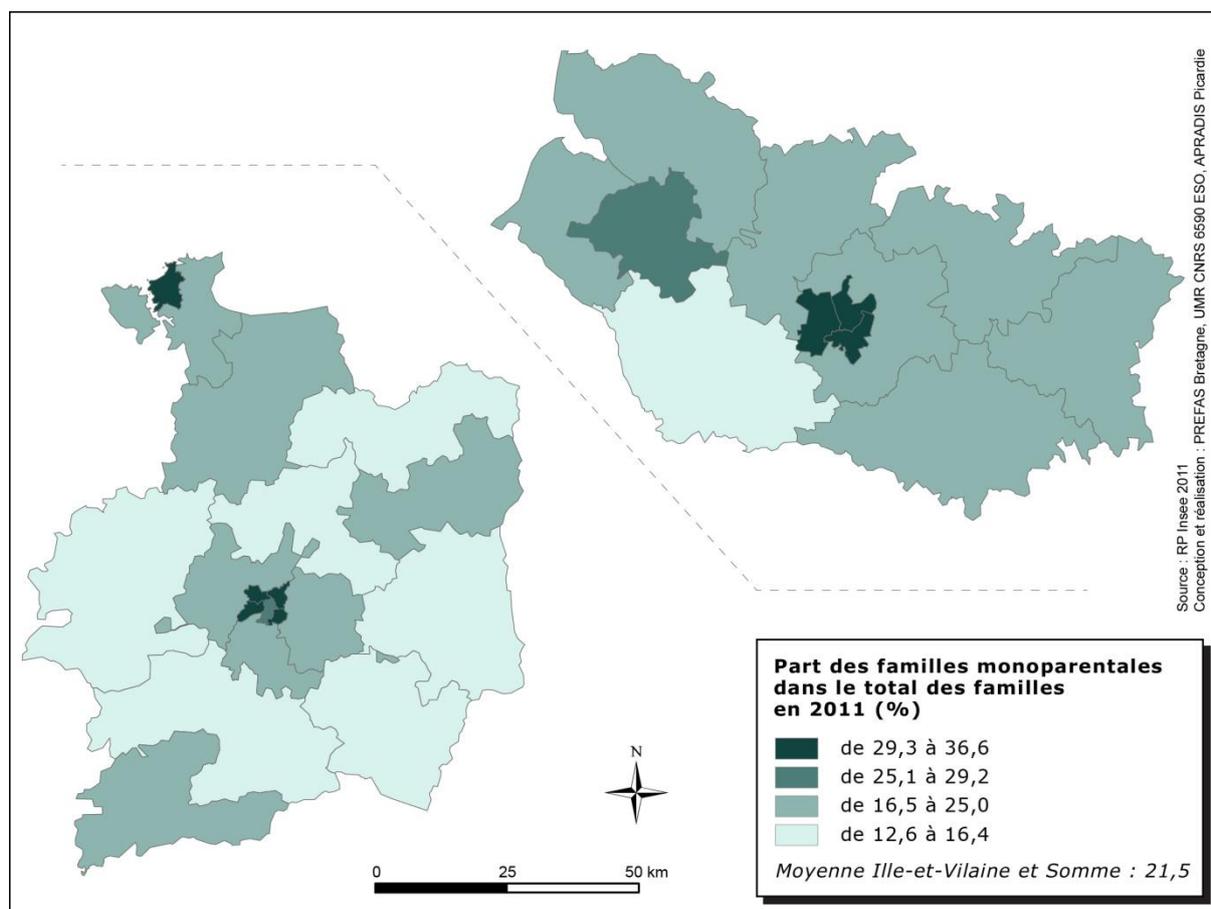
L'analyse statistique a montré une **corrélation significative entre monoparentalité et protection de l'enfance**. Ce résultat est à nouveau corroboré par l'analyse des 200 dossiers qui a révélé une surreprésentation de la monoparentalité parmi les familles concernées par le placement d'un enfant (44% des familles de l'échantillon contre 20% pour la population départementale). Toutefois, ce résultat ne doit pas être interprété sous l'angle d'un lien de cause à effet entre monoparentalité et mesure ASE. Une surreprésentation des familles monoparentales parmi les familles d'enfants confiés ne signifie pas que la monoparentalité est un facteur de maltraitance. Cela signifie que la monoparentalité peut représenter un facteur de risque s'il est associé à d'autres types de vulnérabilités.

Les facteurs de risque souvent nombreux n'agissent pas individuellement mais plutôt par le biais d'interactions complexes. Comme vu précédemment, **la monoparentalité implique plus souvent une situation économique précaire** (cf. chiffres INSEE sur taux de pauvreté) du fait principalement de la réduction du budget familial à un seul revenu.

Par ailleurs, **la monoparentalité peut représenter un facteur de risque lorsqu'elle s'accompagne d'une situation d'isolement social liée par exemple à une rupture avec la famille d'origine**. Les professionnels de terrain ont observé que l'absence de relais et de soutien pour garder les enfants que peuvent parfois connaître les familles monoparentales engendre des difficultés dans la recherche d'un emploi, ou restreindre la possibilité de réaliser une formation. Dans certaines situations, l'enfant peut ainsi être perçu comme un « frein » qui empêche le parent de progresser dans sa vie, impactant ainsi la relation qu'il entretient avec l'enfant. Les professionnels témoignent aussi « d'ambiances parfois électriques » entre le parent et les enfants du fait de cette assignation à résidence comme s'ils étaient « coincés à la maison » (Recherche-action CD 35, 2014).

Les familles monoparentales se trouvent majoritairement dans les villes (Rennes, Saint-Malo et Amiens) avec des taux supérieurs à 29,3 % pour une moyenne de 21,5 %. Le cas de l'Ille-et-Vilaine montre que les familles monoparentales se trouvent également dans les périphéries proches des grandes villes et aussi dans les territoires d'intervention sociale abritant une ville moyenne (Fougères et Redon). La plus grande pauvreté des familles monoparentales explique en partie cette présence plus importante en ville, là où les logements sociaux sont les plus présents. En revanche, les familles monoparentales dans la Somme, même si elles se concentrent à Amiens et dans le territoire d'Abbeville sont présentes de manière plus homogène sur l'ensemble du département.

Carte 20 - La monoparentalité par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Une thèse sur les espaces de vie des mères seules (Leray, 2010) a montré, via une analyse factorielle, que **les situations monoparentales les plus fragilisées se trouvaient plutôt dans les villes-centres**, là où les logements sociaux sont les plus nombreux. Selon cette enquête, les mères seules de cette catégorie sont plus jeunes, elles élèvent plus fréquemment un enfant en bas âge, sont plus souvent en formation ou au chômage et sont confrontées à des difficultés financières. L'entrée en monoparentalité pour ces femmes est plutôt synonyme d'une maternité ou d'une séparation précoce ; elle intervient donc en début de parcours familial.

A l'inverse apparaît dans cette recherche des mères seules appartenant à la catégorie nommée « **situation monoparentale stabilisée** ». Ici, la situation monoparentale est liée à un divorce ou à un décès et correspond donc à un changement familial qui intervient en milieu ou fin de parcours familial. Les mères isolées de cette catégorie ont peu de difficultés à couvrir l'ensemble de leurs dépenses primaires et ont des emplois plus qualifiés que pour la catégorie précédente (cadre, profession intermédiaire). Elles sont plus âgées (plus de 45 ans) et élèvent

rarement des enfants de moins de 3 ans. Elles **résident fréquemment dans une commune périurbaine ou commune rurale.**

Ainsi, la monoparentalité recouvre diverses situations et nous faisons l'hypothèse que le risque de danger apparaît surtout lorsque les familles monoparentales cumulent des vulnérabilités liées à l'âge du parent, à la situation socio-économique et à l'isolement (absence de relais par l'autre parent).

Migration et protection de l'enfance : reconnaitre les vulnérabilités sans stigmatiser

L'analyse statistique montre une corrélation significative entre la part d'étrangers²¹ dans la population et le nombre d'enfants concernés par une mesure ASE. **Sujet encore plus délicat que pour la pauvreté et la monoparentalité, cette tendance statistique doit être analysée avec discernement et à sa juste mesure.** L'enquête des 200 dossiers confirme ce résultat même si l'indicateur utilisé n'est pas le même : environ 20% des familles de l'échantillon sont issues de l'immigration contre un taux départemental de 3,5%.

Comme pour les familles pauvres et monoparentales, cette proximité statistique entre taux de mesures ASE et situation de migrant s'explique en partie par **un accompagnement plus important de la part des services sociaux de certaines catégories de migrants qui cumulent plusieurs types de vulnérabilités liées aux aléas de la mobilité internationale et aux conditions d'accueil en France** : difficultés de logement, difficultés financières et administratives, chômage, etc.

Au moment de l'interprétation de cette surreprésentation des familles migrantes en protection de l'enfance, le groupe de recherche-action (Enquête 2014) a mis en avant le fait que la situation de migration pouvait en effet représenter un facteur de risque s'il se combinait avec d'autres types de vulnérabilité. Tout d'abord, d'un point de vue psychologique, **le parcours migratoire a pu être source de traumatismes** qui viennent impacter leur relation à l'enfant. Les causes de leur départ du pays d'origine, la difficulté d'accès aux droits, la situation précaire dans laquelle ils peuvent parfois se retrouver en France, la rupture des liens avec leurs proches sont autant d'éléments pouvant rendre l'arrivée des migrants en France difficile voire chaotique. Un professionnel témoigne : « Les blessures du voyage, la famille qu'on a laissé derrière soi, l'expérience de conflits armés créent souvent des personnes abîmées psychiquement ».

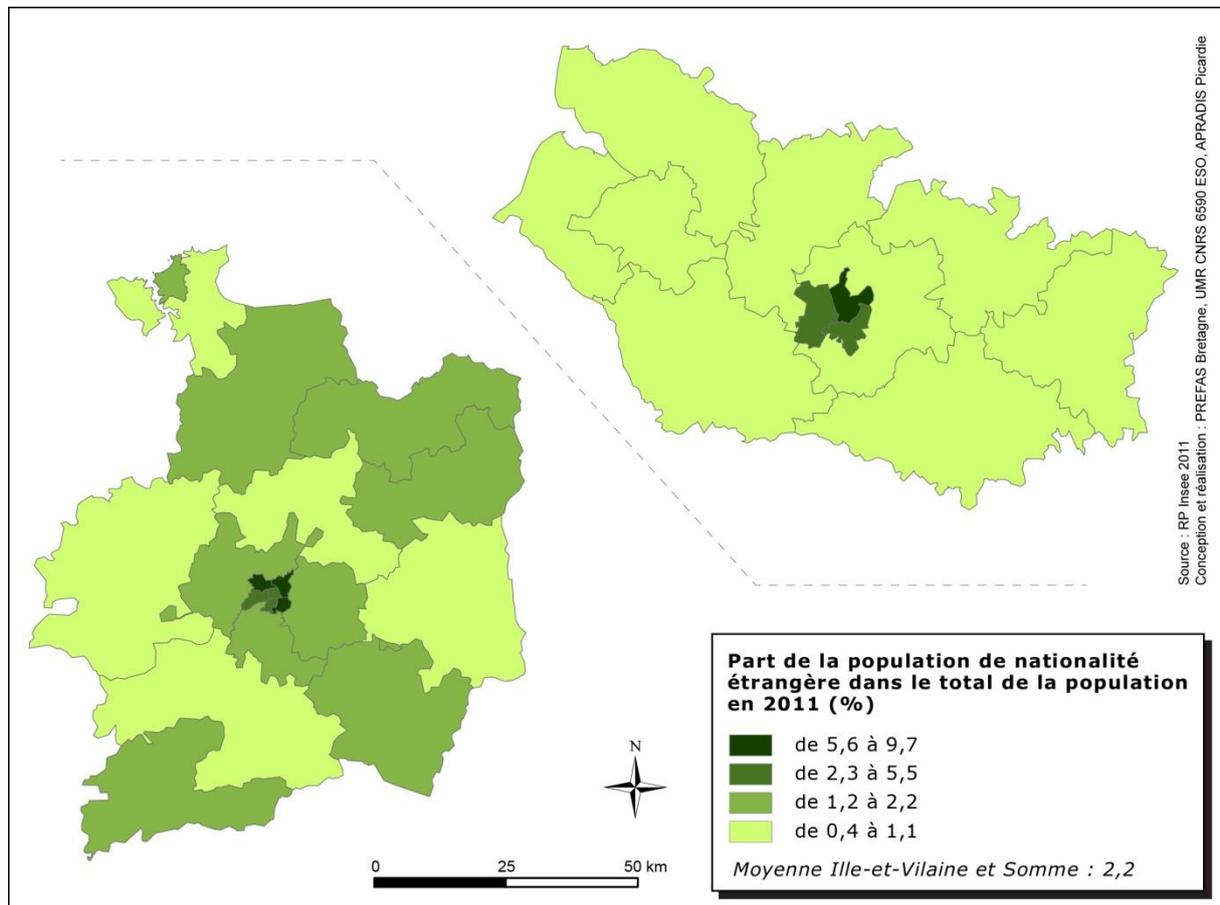
La capacité des personnes en situation de migration à mobiliser leur réseau social est soulignée par les professionnels. Par exemple, certaines personnes font appel à la **solidarité familiale** : des enfants, des familles peuvent ainsi être hébergés par des parents installés en France. Cependant, **les conditions d'accueil peuvent parfois être précaires** : revenus trop faibles pour assurer la prise en charge du ou des enfants hébergés, manque d'espace dans le logement, manque de temps pour l'éducation des enfants.

²¹ Ne pas confondre étranger et immigré. Une personne étrangère est une personne qui réside en France et qui n'a pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré. Il peut être né en France (essentiellement des mineurs). Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

Les professionnels ont également observé dans certaines familles migrantes **des décalages entre les parents et leurs enfants dans l'apprentissage des normes et règles du pays d'accueil, pouvant engendrer frustrations, incompréhensions et/ou conflits.**

Enfin, le groupe de recherche-action a insisté sur les questions du **rapport culturel à l'éducation et des normes différenciées en la matière selon les milieux.** Ainsi, certaines pratiques éducatives, pouvant être considérées comme acceptables dans leur milieu de socialisation, peuvent à l'inverse paraître à risque pour les travailleurs sociaux. Les exemples suivants ont été cités par les professionnels : jeunes enfants restant à l'extérieur tard le soir, absentéisme à l'école, autonomisation précoce, « surpopulation » dans le logement, utilisation de la contrainte physique comme mode éducatif, etc.

Carte 21 - La population d'origine étrangère par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Notons **une forte concentration géographique des populations de nationalité étrangère dans les grandes villes (Rennes et Amiens)**. Ce constat est encore plus probant dans la Somme qu'en Ille-et-Vilaine où l'on rencontre une répartition spatiale un peu plus équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Ce constat est confirmé par l'INSEE (2015) qui précise qu'à l'exception des migrants provenant de l'Union européenne, les immigrés résident le plus souvent dans les grands pôles urbains. Cette plus forte présence des personnes de nationalité étrangère dans les villes s'expliquent en partie par la **localisation historique** des personnes issues de l'immigration arrivées dans les années 60-70 qui se sont installées dans les logements moins chers, c'est-à-dire les grands immeubles des banlieues urbaines. Depuis, la solidarité internationale, le fonctionnement en réseau et les **rapprochements familiaux** ont renforcé l'implantation urbaine des populations issues de l'immigration. Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle et financières de certaines catégories de populations étrangères et/ou immigrées les assignent souvent aux quartiers où se concentrent les **logements sociaux**.

Ces résultats confortent l'idée que le lien entre migration et protection de l'enfance est un sujet majeur pour la recherche en travail social²², à la fois pour soutenir les professionnels dans l'accompagnement de ces familles et aussi pour déconstruire les discours stigmatisants loin d'une lecture objectivée de ces réalités complexes.

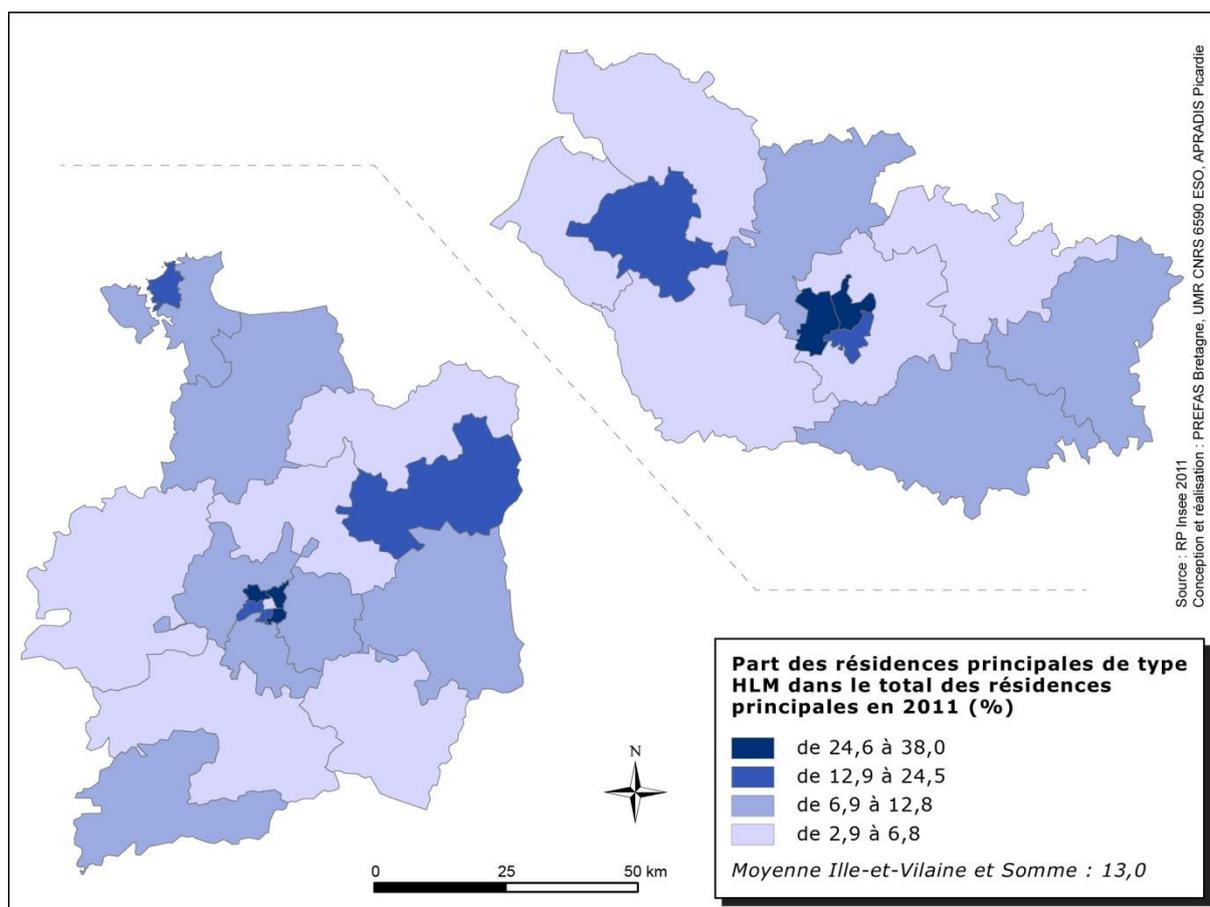
²² Nous sommes actuellement en contact avec Sarah Dufour, professeure de psychoéducation et chercheuse à l'université de Montréal qui va publier dans les prochains mois un article à ce sujet : Dufour, S., Lavergne, C. et Ramos, Y. (accepté). Relations spatiales entre les caractéristiques territoriales et les taux d'enfants de minorités visibles signalés à la protection de la jeunesse. Canadian journal of public health/Revue canadienne de santé publique.

Le logement social, un indicateur socio-spatial du cumul des vulnérabilités

L'analyse statistique indique que, sur l'ensemble des territoires étudiés, la part de résidences HLM (dans le total des résidences) présente la plus forte corrélation avec le taux d'enfants concernés par une mesure. En d'autres termes, **les territoires ayant beaucoup de logements sociaux sont aussi ceux où il y a le plus grand nombre d'enfants concernés par une mesure ASE.**

Or, la cartographie indique une **importante concentration spatiale du logement social**. Alors que la moyenne des deux départements est de 13% d'HLM sur le total des résidences, certains territoires indiquent un taux compris entre 24,6% et 38%. **Ces territoires sont majoritairement urbains**, Rennes (sauf centre-ville), Saint-Malo, Amiens ou abritent une ville (Fougères, Abbeville).

Carte 22 - Le logement social par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Il est évident qu'habiter dans un logement social n'explique pas les situations de négligence ou de maltraitance. La forte corrélation statistique entre le taux d'HLM et les indicateurs ASE renvoie tout d'abord au fait que **le logement social est un bon indicateur socio-spatial de cumul des vulnérabilités** (précarité, isolement, migration). Les critères d'attribution d'un logement social sont d'ailleurs essentiellement déterminés par les ressources financières des familles. Par ailleurs, sont jugées comme prioritaires pour l'attribution d'un logement social les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'urgence (difficultés particulières à trouver un logement pour des raisons d'ordre financier, logées dans un logement insalubre, expulsées ou menacées d'expulsion) ou encore les personnes victimes de violences au sein du couple.

Concernant le logement, l'analyse des 200 dossiers de familles concernées par le placement d'un enfant dans le cadre de la recherche-action menée avec le département d'Ille-et-Vilaine a permis de voir une surreprésentation des locataires parmi les familles concernées (54,5% contre 38,6% des ménages en Ille-et-Vilaine). Les résultats de cette même enquête ont montré **l'existence de difficultés liées au logement dans 35,5% des dossiers**. Des problèmes d'instabilité résidentielle²³ ont été relevés pour 10,5% des dossiers et des situations de sur-occupation ont également été notées dans 10,5% des dossiers.

L'analyse statistique révèle une corrélation moyennement significative entre mesures ASE et mobilité résidentielle pour l'ensemble des territoires. Par contre, la carte factorielle permet de voir **une surreprésentation des déménagements récents dans les territoires urbains plus fortement concernés par la protection de l'enfance**. Le facteur de risque lié à l'instabilité résidentielle semble donc se vérifier pour ces territoires.

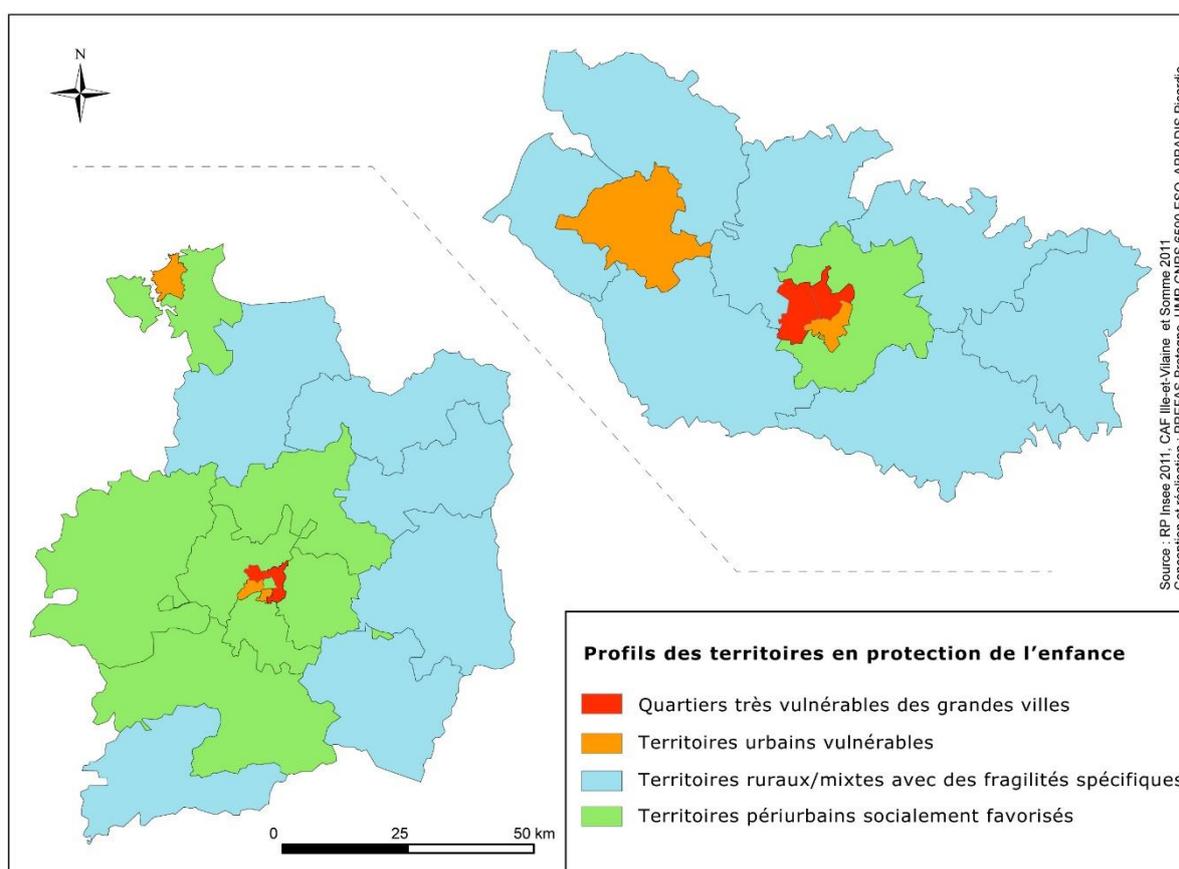
Nous venons d'apporter quelques éléments d'analyse pour chacun des facteurs de risque mis en évidence par l'analyse factorielle. Or, cette analyse thématique ne doit pas faire oublier que chacune des caractéristiques prises ainsi isolément n'a de sens que si elles sont lues à l'aune d'une interaction ou d'un cumul entre elles. La carte factorielle a donné des éclairages sur ces combinaisons. Une carte de synthèse présentant une analyse spatiale de plusieurs facteurs de risque permet de visualiser cette typologie de ce qu'on pourrait appeler les territoires de la protection de l'enfance.

²³ Plus de deux déménagements au cours de la dernière année

Les territoires de la protection de l'enfance : essai de typologie

Afin de réaliser une **carte de synthèse** de l'ensemble de ces variables considérées comme des facteurs de risque en protection de l'enfance, l'utilisation de la méthode CAH (classification ascendante hiérarchique), dans la continuité de l'analyse factorielle présentée précédemment, a permis de cartographier une **proposition de typologie** des territoires d'intervention sociale en fonction des **variables** suivantes : taux d'enfants concernés par une mesure (pour 1000 jeunes 0-19 ans) ; part de résidences principales en HLM, part des 25-59 ans allocataires du RSA ; part des actifs de 15-64 ans au chômage ; part de familles monoparentales ; part d'étrangers (%) ; part de familles nombreuses ; part des 15 ans et plus non scolarisés, sans diplôme (%).

Carte 23 - Les territoires de la protection de l'enfance



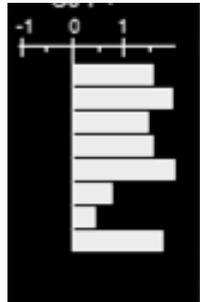
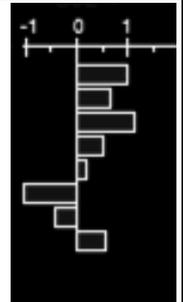
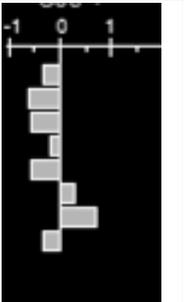
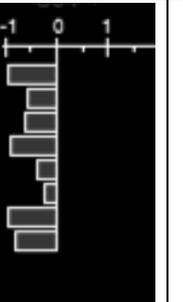
Nous distinguons alors **quatre types de territoires** :

- **[En rouge] « Quartiers très vulnérables des grandes villes »** : pour ces 5 territoires concernés, le taux moyen de mesures ASE est très élevé (41 pour 1000), c'est-à-dire presque deux fois plus que la moyenne de l'ensemble des territoires (23 pour 1000). Ces territoires se situent dans les deux grandes villes de notre échantillon : Villejean Saint-Martin, Maurepas et Franscisco-Ferrer Le Blosne pour Rennes, Amiens Ouest et Amiens Nord-Est pour Amiens. Ces territoires urbains présentent une concentration des populations considérées comme vulnérables en protection de l'enfance : une précarité importante (12,2% d'allocataires du RSA pour une moyenne de 5,9% et 18,5% de chômeurs pour une moyenne de 12%), plus de familles monoparentales (34,3% contre 22,9%), plus de populations étrangères (7,7% contre 2,6%) et plus de logement social (32,7% contre 13,3%). En revanche, les taux de non diplômés et de familles nombreuses, caractéristiques reconnues comme des facteurs de risque en protection de l'enfance, sont moins surreprésentés que les variables précédentes. Concernant les non diplômés, nous pouvons faire l'hypothèse que la cohabitation de personnes très diplômés et personnes moins diplômés dans les mêmes territoires d'intervention sociale à dominante urbaine vient sous-estimer le poids statistique de cette variable.
- **[En orange] « Territoires urbains vulnérables »** : pour ces 5 territoires concernés, le taux de mesures ASE est élevé (34,6%) par rapport à la moyenne. Ces territoires se situent dans les grandes villes (Champs-Manceaux et Cleunay Saint-Cyr pour Rennes, Saint-Malo et Amiens Sud). Le territoire abritant la ville d'Abbeville dans la Somme est également concerné. Comme pour les territoires urbains précédents, les populations considérées comme vulnérables en protection de l'enfance sont plus nombreuses qu'ailleurs (surreprésentation du logement social, des familles monoparentales, du chômage et du RSA) mais les écarts à la moyenne sont moins prononcés que pour la catégorie territoriale précédente. Notons que la part d'étrangers est beaucoup moins surreprésentée que dans la première catégorie. De même, les taux de non-diplômés et de familles nombreuses sont inférieurs à la moyenne sur ces territoires (Tableau 8), ce qui les différencie de la catégorie précédente.
- **[En bleu] « Territoires ruraux et mixtes présentant quelques fragilités spécifiques »** : 13 territoires sont concernés par cette catégorie caractérisée par un taux de mesures légèrement inférieur à la moyenne (19,1 pour 1000). Dans la typologie, ces territoires appartiennent majoritairement aux types « rural » et « mixte » (périurbain/rural). Les facteurs de risque présentent, dans l'ensemble, des taux légèrement inférieurs aux valeurs moyennes à l'exception de deux variables : les taux de non-diplômés et de familles nombreuses qui sont au dessus des moyennes. Rappelons ici que l'analyse

factorielle a également mis en évidence dans les territoires à dominante rurale (particulièrement dans la Somme) une surreprésentation des populations non-diplômées et des logements précaires.

- **[En vert]** « *Territoires périurbains socialement favorisés* » : 9 territoires sont concernés par cette catégorie caractérisée par un taux de mesures ASE presque deux fois inférieur à la moyenne (12,3%). Les facteurs de risque présentent en effet tous des taux très inférieurs aux valeurs moyennes : moins de logement social, de chômage, de RSA, de familles monoparentales ou étrangères et de non-diplômés.

Tableau 16 - Description statistique des différents types de territoires

	<i>Quartiers très vulnérables des grandes villes</i>	<i>Territoires urbains vulnérables</i>	<i>Territoires ruraux et mixtes présentant quelques fragilités spécifiques</i>	<i>Territoires périurbains socialement favorisés</i>	<i>Ensemble des territoires</i>
Taux d'enfants concernés par une mesure (pour 1000 jeunes 0-19 ans)	41	34,6	19,1	12,3	23
Part de résidences principales en HLM	32,7	19,9	7,4	7,5	13,3
Part des 25-59 ans allocataires du RSA	12,2	8	4,7	3	5,9
Part de familles monoparentales	34,3	31,8	18,5	18,2	22,9
Part des actifs de 15-64 ans au chômage	18,5	14,2	11,2	8,3	12
Part d'étrangers (%)	7,7	3,1	1	1,5	2,6
Part de familles nombreuses	20,6	16,3	19,5	18,3	18,9
Part des 15 ans et plus non scolarisés, sans diplôme (%)	20,2	15,1	21,9	12	17,8
					

²⁴ Ces graphiques sont générés par le logiciel (philcarto) afin de montrer de manière rapide les écarts à la moyenne pour chaque variable selon les classes retenues (PARTMES = taux de mesures ; PRESHLM = part de résidences principales en HLM, PRTRSA = part des 25-59 ans allocataires du RSA ; PCHOM = part des actifs de 15-64 ans au chômage ; PFAMMONO = part de familles monoparentales ; PETRANG = part d'étrangers (%) ; PFAMNOM = part de familles nombreuses ; PRTSSDIPL = part des 15 ans et plus non scolarisés, sans diplôme (%))

Les résultats de cette recherche sur la dimension spatiale de l'enfance en danger apportent des éclairages sur la question des facteurs de risque en protection de l'enfance et leur localisation selon les types de territoires (urbain/périurbain/rural).

L'étude des corrélations statistiques entre les indicateurs de l'enfance en danger et plusieurs variables sociales (pauvreté, précarité professionnelle, monoparentalité, migration, niveau de diplôme) vient confirmer **l'importance de prendre en considération des causes structurelles et collectives** de la négligence et de la maltraitance au-delà des seules explications individuelles ou familiales (santé mentale, conflits conjugaux). Le **modèle écosystémique**, dont cette recherche s'inspire, permet de raisonner de manière dialectique entre les facteurs individuels et les facteurs structurels qui viennent augmenter la probabilité de négligence ou de mauvais traitements envers les enfants. Il donne ainsi la possibilité de dépasser le clivage entre chercheurs ou disciplines sur l'explication de ces phénomènes. Le plus important et le plus difficile étant de comprendre comment ces facteurs de risque peuvent se combiner pour, à terme, provoquer des situations de danger pour les enfants.

Notons que l'analyse que nous avons menée, essentiellement basée sur des statistiques et des profils territoriaux, ne permet pas de prendre en considération les facteurs plus individuels. L'analyse qualitative que nous prévoyons de réaliser dans un futur proche aura comme objectif d'étudier ces **interrelations entre variables structurelles/contextuelles et celles davantage liées aux individus et aux familles**. Par ailleurs, chaque facteur de risque mis en avant dans cette recherche mériterait des approfondissements thématiques et des études d'interaction avec d'autres facteurs de risque.

De même, la **dimension temporelle** (chronosystème) qui n'a pas été traitée dans cette recherche devra être davantage considérée dans les investigations à venir. L'analyse territoriale des facteurs de risque en protection de l'enfance concerne dans cette recherche un instant t, les années 2012 et 2013. Une analyse diachronique permettant de visualiser les évolutions des indicateurs de la protection de l'enfance et des facteurs de risque entre deux années serait une piste intéressante d'approfondissement et donnerait aussi la possibilité de formuler des hypothèses prospectives.

L'analyse spatiale de quelques-uns de ces facteurs de risque a mis en évidence une **importante vulnérabilité des territoires urbains**. La part des enfants concernés par une mesure de l'aide sociale à l'enfance y est deux fois supérieure à la moyenne. Certains territoires urbains présentent des concentrations telles de certains facteurs de risque que les caractéristiques et les spécificités des autres types de territoires (périurbains, mixtes et ruraux) se sont révélés difficiles à distinguer via la seule analyse statistique et cartographique.

L'approche géographique a aussi donné un aperçu de **la variabilité des pratiques professionnelles en protection de l'enfance selon les types de territoires** : nous avons observé plus de placements dans les territoires urbains que dans les autres types de territoires ainsi que davantage de mesures judiciaires dans les territoires ruraux. Ces différences restent à expliquer.

En revanche, les analyses présentées dans ce rapport, ne permettent pas encore, à ce stade, de formuler des conclusions sur **l'influence des caractéristiques du territoire** pour les familles concernées par la protection de l'enfance. Or, l'analyse de la dimension spatiale de l'enfance en danger signifie de s'intéresser à **l'effet de lieu** : en quoi habiter un lieu plutôt qu'un autre peut avoir des conséquences sur la parentalité ? Dans quelles mesures, vivre dans les quartiers urbains défavorisés ou dans les zones rurales les plus reculées peut représenter un facteur de fragilisation supplémentaire en faisant système avec d'autres vulnérabilités connues en protection de l'enfance (pauvreté, isolement social, difficultés psychiques, etc.) ? L'inégale répartition territoriale de certaines ressources a-t-elle un impact en protection de l'enfance ? Les indicateurs quantitatifs sur l'offre de services et d'équipements, l'offre d'emploi ou encore sur les mobilités professionnelles se sont révélés inopérants dans la mesure où les territoires où les taux de mesure ASE sont les plus élevés sont aussi les territoires où l'emploi, les équipements et les services sont les plus présents, c'est-à-dire dans les territoires urbains. Il faudrait alors, dans un idéal statistique, n'étudier que les territoires non-urbains sur un échantillon beaucoup plus large que seulement deux départements. Nous comptons aussi sur les investigations qualitatives pour aller plus loin sur ces sujets. Des entretiens avec les parents concernés par la protection de l'enfance et les professionnels de l'ASE permettront d'apporter des éclairages sur ces questions et ainsi contribuer à dénouer certaines situations qui seraient ainsi complexifiées par le facteur territorial.

La disponibilité relative et hétérogène des données territorialisées en protection de l'enfance a représenté la difficulté majeure de cette recherche. Selon les départements, les avancées dans ce domaine ne sont pas encore homogénéisées. Par exemple, le Conseil départemental de la Somme a davantage de données territorialisées sur les informations préoccupantes que sur les mesures ASE alors que l'inverse se vérifie en Ile-et-Vilaine. Ceci a bien entendu nécessité des adaptations méthodologiques permettant de prendre en considération ce décalage. Nous regrettons donc de ne pas être en mesure d'analyser des données statistiques territorialisées sur les caractéristiques socio-économiques et les difficultés des familles concernées par une mesure ASE. Les données existantes ne permettent pas encore de réaliser une analyse aussi fine de la dimension spatiale de l'enfance en danger. Les résultats de l'enquête que nous avons menée récemment avec le Département d'Ile-et-Vilaine (étude de dossiers) ont néanmoins permis de remédier en partie à ce manque.

Ce projet a en effet été pensé depuis le début comme la première étape d'autres travaux. L'idée ici est d'**engager une réflexion scientifique** sur la dimension spatiale de l'enfance en danger en ayant conscience que l'ensemble de cette problématique n'a pu être traitée lors de ce premier projet mais devra être pensée étape par étape et à long terme. Notons d'ailleurs

que ce projet de recherche a suscité **un fort intérêt parmi les différents interlocuteurs** des deux Conseils départementaux et des deux observatoires. Ceci s'est d'ailleurs traduit par une bonne dynamique collaborative de la part de ces différentes personnes pour nous permettre d'accéder aux données. Elles ont également été associées lors d'une réunion d'analyse des résultats afin de tester et approfondir ensemble les pistes d'interprétation des données. Nous espérons que tout ceci laisse présager de futurs chantiers de recherche sur la question de la dimension spatiale de l'enfance en danger qui puissent croiser avancées scientifiques et utilité sociale.

Carte 1- Enfants de 17 ans et moins signalés pour abus physique ou négligence, CLSC, province de Québec, 1998-2000	21
Carte 2 - Familles à faible revenu*, CLSC, province de Québec, 2001	21
Carte 3 - Les 20 Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) d'Ille-et-Vilaine (2012)	28
Carte 4 - Les 12 Territoires d'Action Sociale (TAS) de la Somme	28
Carte 5 - L'évolution démographique au sein des départements français (2006/2011).....	40
Carte 6 - Les enfants et les jeunes dans les départements français (2010)	41
Carte 7 - Le chômage dans les départements français (2012).....	42
Carte 8 - Zonage en aires urbaines de l'INSEE des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Somme ...	45
Carte 9 - Les types de territoires urbains/périurbains/ruraux en Ille-et-Vilaine et dans la Somme	47
Carte 10 - Dynamiques démographiques des territoires d'intervention sociale de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme (1999-2011).....	48
Carte 11 - Les niveaux de revenus selon les communes d'Ille-et-Vilaine et de la Somme (2011).....	49
Carte 12 - L'offre d'emploi par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)	51
Carte 13 - L'offre de garde petite enfance par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011).....	52
Carte 14 - Les dépenses départementales de l'Aide Sociale à l'Enfance (France métropolitaine, 2012)	54
Carte 15 - Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance par département (France métropolitaine, au 31 décembre 2012).....	55
Carte 16 - Les enfants et les jeunes concernés par une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, au 31 décembre 2012)	58
Carte 17 - Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance par territoire d'intervention (Ille-et-Vilaine, 2012)	62
Carte 18 - Les ménages dépendant des prestations sociales par territoire d'intervention (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012)	73
Carte 19 - Le chômage par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)	75
Carte 20 - La monoparentalité par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011) ..	78
Carte 21 - La population d'origine étrangère par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)	81
Carte 22 - Le logement social par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011) ..	83
Carte 23 - Les territoires de la protection de l'enfance	85
Carte 24 - Les informations préoccupantes par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)	104
Carte 25 - Les enfants de moins de 3 ans par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011).....	105
Carte 26 - Les familles nombreuses par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011).....	106
Carte 27 - Les non-diplômés par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011) ..	107

Liste des tableaux

Tableau 1 - Indicateurs sur les compositions des familles.....	32
Tableau 2 - Indicateurs de précarité économique.....	33
Tableau 3 - Indicateurs de précarité d'emploi.....	33
Tableau 4 - Indicateurs de caractéristiques des enfants et des parents	34
Tableau 5 - Indicateurs de mobilité et/ou isolement social	35
Tableau 6 - Indicateurs liés au logement.....	36
Tableau 7 - Indicateurs liés à la démographie et à la population.....	37
Tableau 8 - Indicateurs liés à l'offre de services.....	38
Tableau 9 - L'évolution de la population en Ille-et-Vilaine et dans la Somme (2006-2011)	39
Tableau 10 - Les enfants et les jeunes en Ille-et-Vilaine et dans la Somme	41
Tableau 11 - Les dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance en Ille-et-Vilaine et dans la Somme (2012)...	53
Tableau 12 - Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance en Ille-et-Vilaine et dans la Somme (au 31 décembre 2012).....	57
Tableau 13 - Les informations préoccupantes en Ille-et-Vilaine et dans la Somme (au 31 décembre 2012)	57
Tableau 14 - Les mesures ASE selon les types de territoire (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012)	59
Tableau 15 - Taux de pauvreté selon les départements (taux à 60 % pour le détail par commune, ménage ou individu).....	74
Tableau 16 - Description statistique des différents types de territoires	88
Tableau 17 - Typologie des territoires d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012).....	97
Tableau 18- Indicateurs de caractérisation des situations familiales	99
Tableau 19 - Indicateurs de caractérisation des contextes territoriaux.....	100
Tableau 20 - Indicateurs de l'analyse des correspondances multiples (ACM).....	101

Liste des figures

Figure 1 - Contextes territoriaux et situations familiales	11
Figure 2 - La théorie écosystémique de Bronfenbrenner (Berk and Roberts, 2009, p.28).....	16
Figure 3- Corrélations statistiques avec l'indicateur "Part d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE" .	63
Figure 4 - Carte factorielle	68

Liste des annexes

Annexe 1 - Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	94
Annexe 2 - Typologie des territoires	95
Annexe 3 - Les indicateurs retenus	99
Annexe 4 - Extrait tableau données ASE brutes	103
Annexe 5 - Cartes complémentaires	104
Annexe 6 - Bibliographie	108
Annexe 7 - L'équipe de recherche	115

Annexe I - Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Chaque Département organise l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en s'appuyant sur un dispositif d'établissements et de services habilités (public et privés). L'aide sociale à l'enfance est placée sous l'autorité des présidents des conseils départementaux et recouvre deux types de mesures :

Les accueils (ou prises en charge physique ou placements)

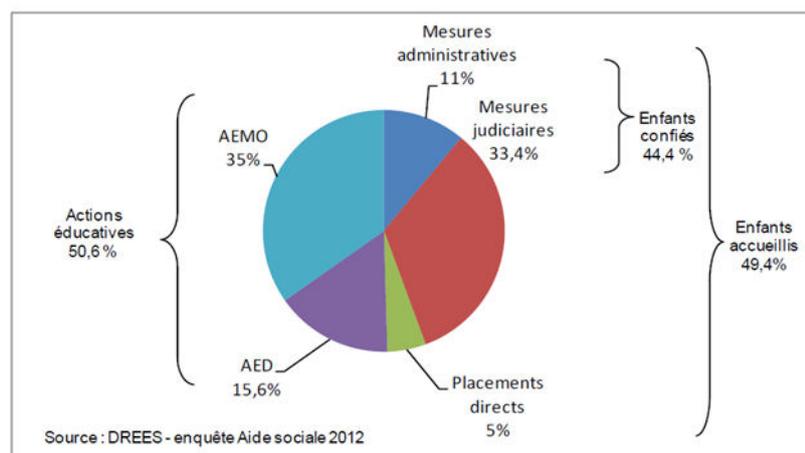
Elles sont de trois types :

- Les mesures administratives sont décidées par le président du conseil départemental sur demande ou accord avec la famille.
- Les mesures judiciaires sont décidées par le juge des enfants. L'enfant est alors confié au service de l'ASE qui détermine les modalités de son placement.
- Les placements directs comprennent le placement par un juge auprès des établissements ou auprès d'un tiers digne de confiance.

Les actions éducatives

- **L'action éducative à domicile (AED)** est une décision administrative prise par le président du Conseil départemental à la demande ou en accord avec les parents. Ces actions éducatives sont exercées en milieu familial. Elles ont pour objectif d'apporter un soutien éducatif, psychologique aux mineurs, à leur famille et aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans et d'éviter le placement hors du milieu familial, préparer un placement ou à l'issue de celui-ci préparer le retour dans la famille.
- **L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)**, exercée en vertu d'un mandat judiciaire (décision du juge des enfants) poursuit le même but que l'AED, mais contrairement à cette dernière, elle est contraignante à l'égard des familles.

Graphique : répartition des bénéficiaires de l'ASE entre actions éducatives et placements (31.12.2012 – France métropolitaine).



Le zonage en aires urbaines de l'INSEE

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constituée par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Cette typologie s'appuie sur plusieurs définitions complémentaires :

- le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas situé dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également les moyens pôles (unité urbaine de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unité urbaine de 1 500 emplois à moins de 5 000 emplois).
- La couronne recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.
- Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- L'unité urbaine est un ensemble d'une ou de plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants et dont les constructions sont séparées de moins de 200 mètres.
- La commune rurale est une commune qui n'appartient pas à une unité urbaine. Cela signifie qu'elle n'agglomère pas au moins 2 000 habitants et la moitié de ses habitants n'est pas en continuité de bâti avec une unité urbaine.

Cette typologie aboutit à 9 catégories de communes :

- **T111** : Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- **T112** : Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- **T120** : Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- **T211** : Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- **T212** : Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- **T221** : Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- **T222** : Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- **T300** : Autre commune multipolarisée
- **T400** : Commune isolée hors influence des pôles

Source : INSEE – 2010 - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/aires_urbaines.htm

La typologie des campagnes françaises de la DATAR	
3 groupes	7 classes
Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées	<p>T1 - Campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique Principales caractéristiques : desserrement résidentiel des grandes métropoles, population jeune, CSP supérieures, situation économique favorable, bon niveau de services et de commerces, paysages artificialisés.</p>
	<p>T2 - Campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée Principales caractéristiques : secondes couronnes des grandes agglomérations et couronnes des villes moyennes, excédent naturel et migratoire, diversité socioprofessionnelle, mobilité domicile-travail importante, paysages artificialisés.</p>
	<p>T3 - Campagnes densifiées, du littoral et des vallées à forte croissance résidentielle et à forte économie présenteielle Principales caractéristiques : croissance démographique, excédent naturel, population jeune, diversité socioprofessionnelle, excellent accès aux services et aux emplois, activité économique orientée vers les secteurs résidentiels et touristiques.</p>
Les campagnes agricoles et industrielles	<p>T4 - Principales caractéristiques : dynamiques économiques et démographiques très contrastées, influences urbaines parfois très lointaines, faibles densités, population jeune, fragilités économiques (chômage, faible croissance emploi), activités industrielles prépondérantes et poids de l'agriculture, bon accès aux services et commerces.</p>
Les campagnes vieilles à très faible densité	<p>T5 - Campagnes à faibles revenus, économie présenteielle et agricole Principales caractéristiques : très faiblement peuplées, très éloignées de l'influence urbaine, excédent migratoire, CSP dominées par employés et ouvriers, déprise démographique pour certaines communes, place importante de l'agricole (IAA).</p>
	<p>T6 - Campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présenteielle et touristique Principales caractéristiques : très faibles densités, environnement fortement rural loin de l'influence des métropoles, excédent migratoire, arrivée de séniors, emplois résidentiels, agricoles et touristiques, paysages faiblement bâtis et peu artificialisés.</p>
	<p>T7 - Campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présenteielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant Principales caractéristiques : densités très faibles, espaces difficiles d'accès, faible influence métropolitaine, vieillissement sensible, secteur présentiel et touristique développés, France montagnaise.</p>
<p>Source : DATAR, 2012, <i>Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM)</i>, 72 p. – http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/TRAVAUX_en_L_12_22032012_bd.pdf</p>	

Tableau 17 - Typologie des territoires d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2012)

Nom territoire	Nb co.	Population		Densité		Zonage en aires urbaines		Typologie des campagnes		Type
		<500	<1000	<50	<150	Type	Nb co.	Type	Nb co.	
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE										
RENNES	1	0	0	0	0	T111	1	Urbain	1	1-Urbain
SAINT-MALO	1	0	0	0	0	T111	1	Urbain	1	1-Urbain
COURONNE RENNAISE EST	15	1	2	0	3	T111 T112	3 12	T1 Urbain	13 2	2-Périurb.
COURONNE RENNAISE ND-OUEST	19	0	1	0	0	T111 T112	3 16	T1 Urbain	16 3	2-Périurb.
COURONNE RENNAISE SUD	9	0	0	0	1	T111 T112	5 4	T1 Urbain	5 4	2-Périurb.
PAYS DE BROCELIANDE	43	8	19	12	36	T112 T221 T300	40 2 1	T1 T2 T4 T5 T6	25 8 7 2 1	2-Périurb.
PAYS DE COMBOURG	24	6	14	6	22	T112 T120 T300 T400	14 7 2 1	T1 T2 T4	8 10 6	2-Périurb.
PAYS DE FOUGERES	29	3	10	5	26	T111 T112 T120	4 20 5	T1 T2 T4 Urbain	14 2 7 4	2-Périurb.
PAYS DE GUICHEN	17	2	6	6	16	T112 T120	16 1	T1 T2 T3 T4	7 4 1 5	2-Périurb.
PAYS DE REDON	19	1	8	9	18	T111 T112 T120	1 10 8	T1 T2 T4	1 9 8	2-Périurb.
PAYS DU SEMNON	17	0	7	6	16	T112	17	T1 T2 T4 T6	5 5 1 6	2-Périurb.
PAYS MALOUIN	23	1	3	0	9	T112 T120 T211	14 4 5	T1 T2 T3 T6 T7	2 2 16 2 1	2-Périurb.
SAINT AUBIN D'AUBIGNE	25	2	8	2	19	T111 T112 T120	1 23 1	T1 T2 T3	22 2 1	2-Périurb.
PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	27	7	16	10	25	T112 T120 T221 T300	14 2 2 9	T1 T2 T3 T4	5 10 1 11	3-Mixte PU/R
PAYS DE VITRE	36	4	16	8	33	T111 T112 T120 T300	1 17 17 1	T1 T2 T3 T4 Urbain	5 11 1 18 1	3-Mixte PU/R
LA BAIE	19	5	7	9	17	T120 T221 T300 T400	1 1 15 2	T2 T3 T4 T5 T6	4 1 9 3 2	4-Rural
MARCHES DE BRETAGNE	29	8	17	17	27	T112 T120 T221 T300 T400	3 7 1 10 8	T2 T3 T4 T5	4 2 21 2	4-Rural

Nom territoire	Nb co.	Population		Densité		Zonage en aires urbaines		Typologie des campagnes		Type
		<500	<1000	<50	<150	Type	Nb co.	Type	Nb co.	
DEPARTEMENT DE LA SOMME										
AMIENS SUD	3	0	0	0	0	T111	3	Urbain	3	1-Urbain
AMIENS	1	0	0	0	0	T111	1	Urbain	1	1-Urbain
AMIENS OUEST	7	0	2	1	1	T111 T112	4 2	T1 T2 T3 Urbain	1 1 1 4	2-Périurb.
AMIENS NORD	3	0	1	0	2	T111 T112	1 2	T1 T2 Urbain	1 1 1	2-Périurb.
ABBEVILLE VIMEU VERT	43	23	38	15	39	T111 T112 T120 T221 T300 T400	5 16 10 1 9 2	T2 T3 T4 Urbain	9 2 29 3	3-Mixte PU/R
VILLERS BOCAGE CORBIE BOVES	68	35	58	23	64	T111 T112	2 66	T1 T2 T3 T4 Urbain	11 18 3 35 1	3-Mixte PU/R
VIMEU LITTORAL	51	19	37	13	39	T111 T112 T120 T221 T300 T400	4 1 1 7 32 6	T2 T3 T4 T6 Urbain	12 8 21 6 4	3-Mixte PU/R
HAUTE SOMME	105	5	30	73	98	T112 T211 T212 T221 T300 T400	1 3 4 5 66 26	T2 T4	8 97	4-Rural
LES CINQ CANTONS	125	108	117	99	122	T112 T120 T300 T400	55 11 22 37	T1 T2 T4 T5	1 8 107 9	4-Rural
MONTDIDIER SANTERRE	132	112	125	96	127	T112 T120 T221 T222 T300 T400	43 13 3 4 66 3	T1 T2 T4 T5	1 10 120 1	4-Rural
PONTHIEU MARQUENTERRE	75	59	66	60	75	T112 T120 T300 T400	21 22 2 30	T2 T3 T4 T5 T6 T7	2 3 53 2 11 4	4-Rural
REGION D'ALBERT	90	75	87	68	89	T112 T120 T212 T221 T222 T300 T400	21 9 1 1 1 52 5	T2 T4 T5	21 68 1	4-Rural
VAL D'AUTHIE VAL DE NIEVRE	79	52	64	41	73	T112 T120 T221 T300 T400	49 13 2 10 5	T1 T2 T4 T5	1 9 67 2	4-Rural

Tableau 18- Indicateurs de caractérisation des situations familiales

Indicateurs	Mode de calcul	Source
Caractéristiques des familles		
Part des ménages constitués principalement d'une famille	Nombre de ménages avec enfant(s) de moins de 25 ans / Nombre de ménages	Insee
Part de familles monoparentales	Nombre de familles monoparentales / Nombre de familles	Insee
Part de familles nombreuses	Nombre de familles avec 3 enfants ou plus / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	Insee
Part des enfants de moins de 3 ans parmi les mineurs	Nombre d'enfants de 0-2 ans / Nombre d'enfants de 0-17 ans	Insee
Précarité économique		
Part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100 % de leurs revenus	Nombre d'allocataires dépendant des prestations sociales pour 100 % de leurs revenus / Nombre de ménages	CAF ; Insee
Part des 25 à 59 ans allocataires du RSA	Nombre d'allocataires au RSA / Population de 25-59 ans	CAF ; Insee
Précarité d'emploi		
Part des actifs de 15 à 64 ans au chômage	Nombre de chômeurs de 15-64 ans / Nombre de personnes actives de 15-64 ans	Insee
Part des demandeurs d'emploi de longue durée	Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée / Nombre de demandeurs d'emploi	Dares
Part des actifs de 15 à 64 ans ouvriers ou employés	[Nombre d'ouvriers actifs de 15-64 ans + Nombre d'employés actifs de 15-64 ans] / Nombre de personnes actives de 15-64 ans	Insee
Caractéristiques des enfants et des parents		
Part des 15 ans et plus sans diplôme	Nombre de 15 ans et plus non scolarisés, sans diplôme / Population de 15 ans et plus	Insee
Part des enfants de 2-5 ans scolarisés	Nombre d'enfants de 2-5 ans scolarisés / Population de 2-5 ans	Insee
Part de population étrangère	Nombre d'étrangers / Population totale	Insee
Mobilité et/ou isolement social		
Part des ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans	Nombre de ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans / Nombre de ménages	Insee
Part des ménages disposant au moins d'une voiture	Nombre de ménages disposant au moins d'une voiture / Nombre de ménages	Insee

Tableau 19 - Indicateurs de caractérisation des contextes territoriaux

Indicateurs	Mode de calcul	Source
Démographie – Population		
Densité de population	Population totale / Superficie	Insee ; DGI, service du cadastre
Taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2011	[Population totale en 2011 - Population totale en 1999] / Population totale en 1999	Insee
Taux de natalité	Nombre de naissances dans l'année / Population totale	État civil ; Insee
Part des moins de 25 ans	Nombre de 0-24 ans / Population totale	Insee
Logements		
Taux de logements vacants	Nombre de logements vacants / Nombre de logements	Insee
Nombre de résidences principales pour 100 habitants	Nombre de résidences principales / Population totale	Insee
Part des résidences principales sans salle-de-bain, baignoire ni douche	Nombre de résidences principales sans salle-de-bain, baignoire ni douche / Nombre de résidences principales	Insee
Part de résidences principales de type appartement	Nombre de résidences principales de type appartement / Nombre de résidences principales	Insee
Part de résidences principales en HLM	Nombre de résidences principales en HLM / Nombre de résidences principales	Insee
Offres de service (emploi, éducation, action sociale, santé)		
Nombre d'emplois salariés pour 100 actifs	Nombre d'emplois salariés au lieu de travail / Nombre de personnes actives de 15-64 ans	Insee
Nombre d'établissements scolaires pour 10 000 jeunes de moins de 25 ans	[Nombre d'écoles maternelles + écoles élémentaires + collèges + lycées] / Population de 0-24 ans	Insee, BPE
Part des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire	Nombre d'établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire / Nombre d'établissements scolaires	Insee, BPE
Nombre de lieux de garde d'enfants d'âge préscolaire pour 10 000 jeunes de moins de 6 ans	Nombre de lieux de garde d'enfants d'âge préscolaire / Population de 0-5 ans	Insee, BPE
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	Nombre de médecins généralistes / Population totale	Insee, BPE

Tableau 20 - Indicateurs de l'analyse des correspondances multiples (ACM)

Pour chaque individu (territoire d'action sociale), les variables quantitatives ont été discrétisées en quatre catégories afin de pouvoir réaliser une ACM avec les variables qualitatives (territoires d'action sociale et typologie). Ces catégories sont construites par rapport à la moyenne observée sur les deux départements :

Var - : valeur inférieure à la moyenne

Var -- : valeur fortement inférieure à la moyenne

Var + : valeur supérieure à la moyenne

Var ++ : valeur fortement supérieure à la moyenne

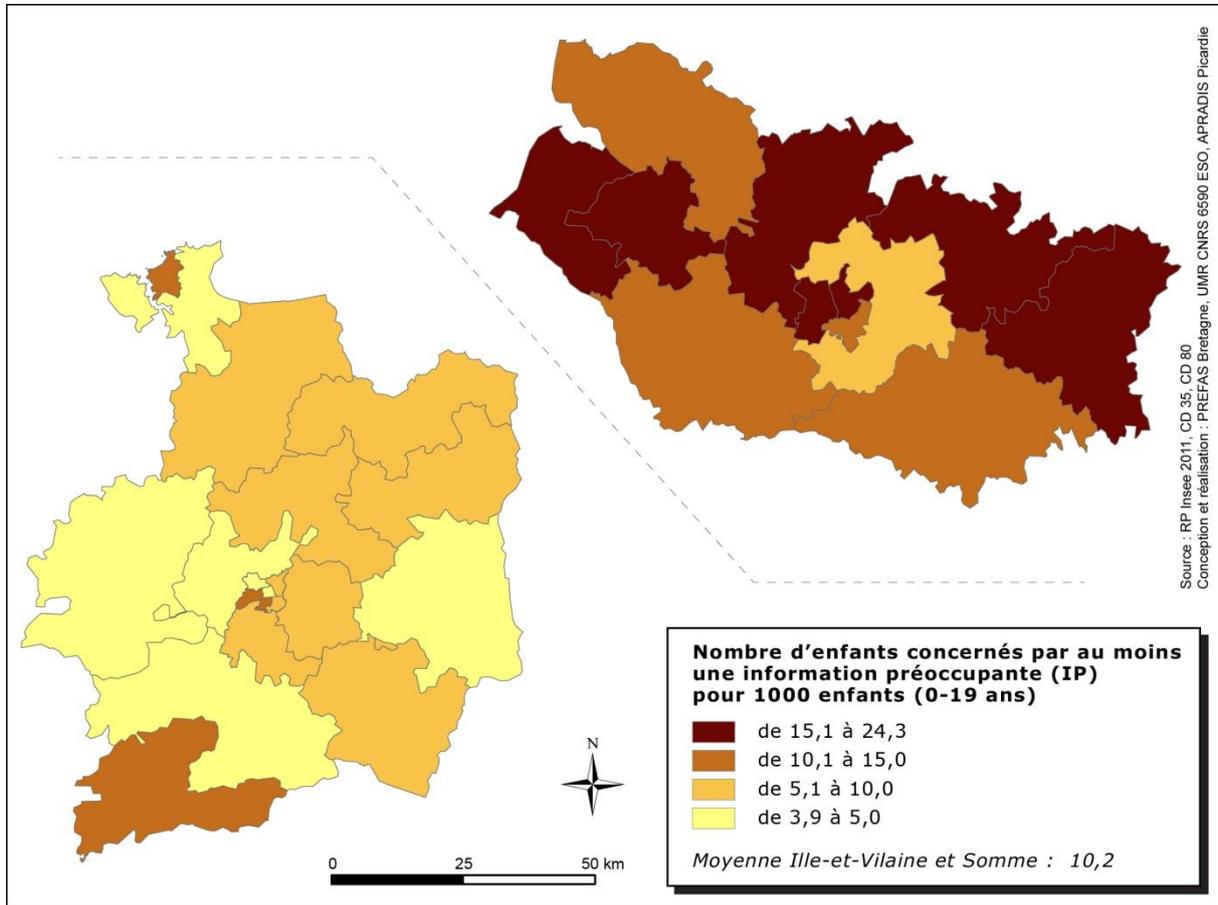
Indicateurs	Modalités
Numéro du territoire d'action sociale	35-01 : Centre Kleber 35-02 : Maurepas – Patton 35-03 : Francisco-Ferrer – Le Blosne 35-04 : Champs Manceaux 35-05 : Cleunay – Saint-Cyr 35-06 : Villejean – Saint-Martin 35-11 : Saint-Malo 35-12 : Pays Malouin 35-13 : Pays de Combourg 35-21 : Marches de Bretagne 35-22 : Pays de Fougères 35-23 : Pays de Vitré 35-24 : Pays de la Roche-aux-Fées 35-31 : Pays de Brocéliande 35-32 : Pays de Guichen 35-33 : Pays de Redon 35-51 : Saint-Aubin-d'Aubigné 35-52 : Couronne Rennaise Nord-Ouest 35-53 : Couronne Rennaise Sud 35-54 : Couronne Rennaise Est 80-01 : Ponthieu-Marquenterre 80-02 : Abbeville – Vimeu Vert 80-03 : Vimeu littoral 80-04 : Les cinq cantons 80-05 : Villers-Bocage – Corbie – Boves 80-06 : Val d'Authie – Val de Nièvre 80-07 : Région d'Albert 80-08 : Haute-Somme 80-09 : Montdidier Santerre 80-10 : Amiens Nord-Est 80-11 : Amiens Ouest 80-12 : Amiens Sud
Typologie des territoires	1-Urbain, 2-Périurb., 3-Mixte PU/R, 4-Rural
Nombre d'enfants concernés par au moins une IP pour 1000 jeunes de 0-19 ans	EnfIP --, EnfIP -, EnfIP +, EnfIP ++
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure pour 1000 jeunes de 0-19 ans	EnfMes --, EnfMes -, EnfMes +, EnfMes ++
Part des ménages dépendant des prestations sociales pour 100 % de leur revenu (%)	100%PS --, 100%PS -, 100%PS +, 100%PS ++
Taux d'accroissement de la population entre 1999 et 2011 (%)	Accrt --, Accrt -, Accrt +, Accrt ++
Part de résidences principales de type appartement (%)	Appart --, Appart -, Appart +, Appart ++
Part des actifs de 15 à 64 ans au chômage (%)	Chom --, Chom -, Chom +, Chom ++

Part des demandeurs d'emploi de longue durée (%)	ChomLD --, ChomLD -, ChomLD +, ChomLD ++
Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans (%)	DémRéc --, DémRéc -, DémRéc +, DémRéc ++
Densité de population (hab/km²)	Densité --, Densité -, Densité +, Densité ++
Nombre d'emplois salariés pour 100 actifs	EmplCom --, EmplCom -, EmplCom +, EmplCom ++
Nombre d'établissements scolaires pour 10 000 jeunes de moins de 25 ans	EtbSco --, EtbSco -, EtbSco +, EtbSco ++
Part d'étrangers (%)	Etrang --, Etrang -, Etrang +, Etrang ++
Part de familles monoparentales (%)	FamMonop --, FamMonop -, FamMonop +, FamMonop ++
Part de familles nombreuses (3 enfants ou plus) (%)	FamNomb --, FamNomb -, FamNomb +, FamNomb ++
Nombre de lieux de garde d'enfants d'âge préscolaire pour 10 000 jeunes de moins de 6 ans	Garde --, Garde -, Garde +, Garde ++
Part de résidences principales en HLM (%)	HLM --, HLM -, HLM +, HLM ++
Taux de logements vacants (%)	LogVide --, LogVide -, LogVide +, LogVide ++
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	Médec --, Médec -, Médec +, Médec ++
Part des ménages constitués principalement d'une famille avec enfant(s) de moins de 25 ans (%)	MénFam --, MénFam -, MénFam +, MénFam ++
Taux d'actifs employés ou ouvriers (%)	OuvEmp --, OuvEmp -, OuvEmp +, OuvEmp ++
Part de résidences principales sans salle-de-bain, baignoire ni douche (%)	PasSdB --, PasSdB -, PasSdB +, PasSdB ++
Part des enfants de 2-5 ans scolarisés (%)	PréSco --, PréSco -, PréSco +, PréSco ++
Part des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire (%)	REP --, REP -, REP +, REP ++
Nombre de résidences principales pour 100 habitants	RésPrin --, RésPrin -, RésPrin +, RésPrin ++
Part des 25 à 59 ans allocataires du RSA (%)	RSA --, RSA -, RSA +, RSA ++
Part des 15 ans et plus non scolarisés, sans diplôme (%)	SansDip --, SansDip -, SansDip +, SansDip ++
Part des enfants de moins de 3 ans parmi les mineurs (%)	TxBébés --, TxBébés -, TxBébés +, TxBébés ++
Part des moins de 25 ans (%)	TxJeun --, TxJeun -, TxJeun +, TxJeun ++
Taux de natalité (‰)	TxNat --, TxNat -, TxNat +, TxNat ++
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	Voitur --, Voitur -, Voitur +, Voitur ++

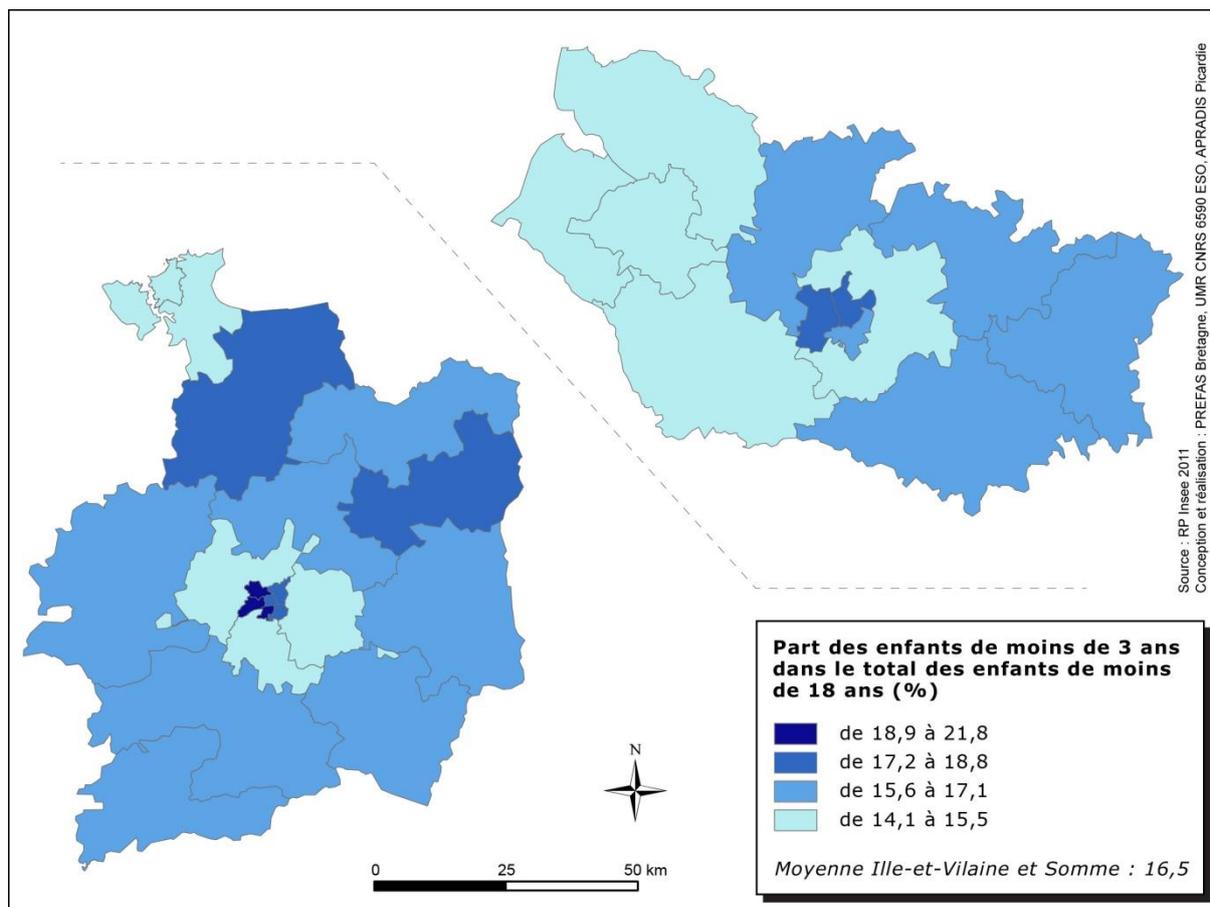
Annexe 4 - Extrait tableau données ASE brutes

Nom du territoire ASE	n° du département	Pop 0-19 ans en 2011 (princ)	Nombre d'enfants concernés par au moins une IP	Nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure ASE	Nombre total d'enfants confiés à l'ASE
ASE_NOM	DEP	P11_POP0019			
Centre Kleber	35	9 149	36	96	69
Maurepas - Patton	35	9 114	87	347	231
Francisco-Ferrer - Le Blosne	35	9 081	88	317	217
Champs Manceaux	35	6 340	71	282	142
Cleunay - Saint-Cyr	35	6 182	70	175	111
Villejean - Saint-Martin	35	6 820	33	292	165
Saint-Malo	35	8 880	102	340	202
Pays Malouin	35	13 784	64	198	99
Pays de Combourg	35	14 537	78	267	118
Marches de Bretagne	35	7 346	61	188	64
Pays de Fougères	35	13 941	119	292	134
Pays de Vitré	35	18 606	86	283	119
Pays de la Roche-aux-Fées	35	10 993	94	223	97
Pays de Brocéliande	35	21 525	98	228	132
Pays de Guichen	35	19 387	91	299	106
Pays de Redon	35	10 004	111	241	126
Saint-Aubin-d'Aubigné	35	14 516	110	206	79
Couronne Rennaise Nord-Ouest	35	22 429	109	246	112
Couronne Rennaise Sud	35	15 867	101	270	125
Couronne Rennaise Est	35	20 322	138	214	89
Ponthieu Marquenterre	80	8 094	113	110	45
Abbeville Vimeu Vert	80	11 636	282	433	164
Vimeu Littoral	80	10 263	179	208	71
Les cinq cantons	80	9 554	117	141	57
Villers Bocage - Corbie -Boves	80	12 288	80	92	41
Val d'Authie - Val de Nièvre	80	13 076	281	235	125
Région d'Albert	80	8 326	135	186	80
Haute Somme	80	12 957	254	245	98
Montdidier Santerre	80	14 725	170	240	110
Amiens Nord-Est	80	9 885	233	511	294
Amiens Ouest	80	12 319	214	461	239
Amiens Sud	80	19 186	199	477	289
Ille-et-Vilaine non localisés (mission MIE)	35			197	197
Somme non localisés	80		83	40	38
TOTAL		401 133	4 087	8 580	4 385
Total Ille-et-Vilaine	35	258 825	1 747	5 201	2 734
Total Somme	80	134 214	2 227	3 379	1 651

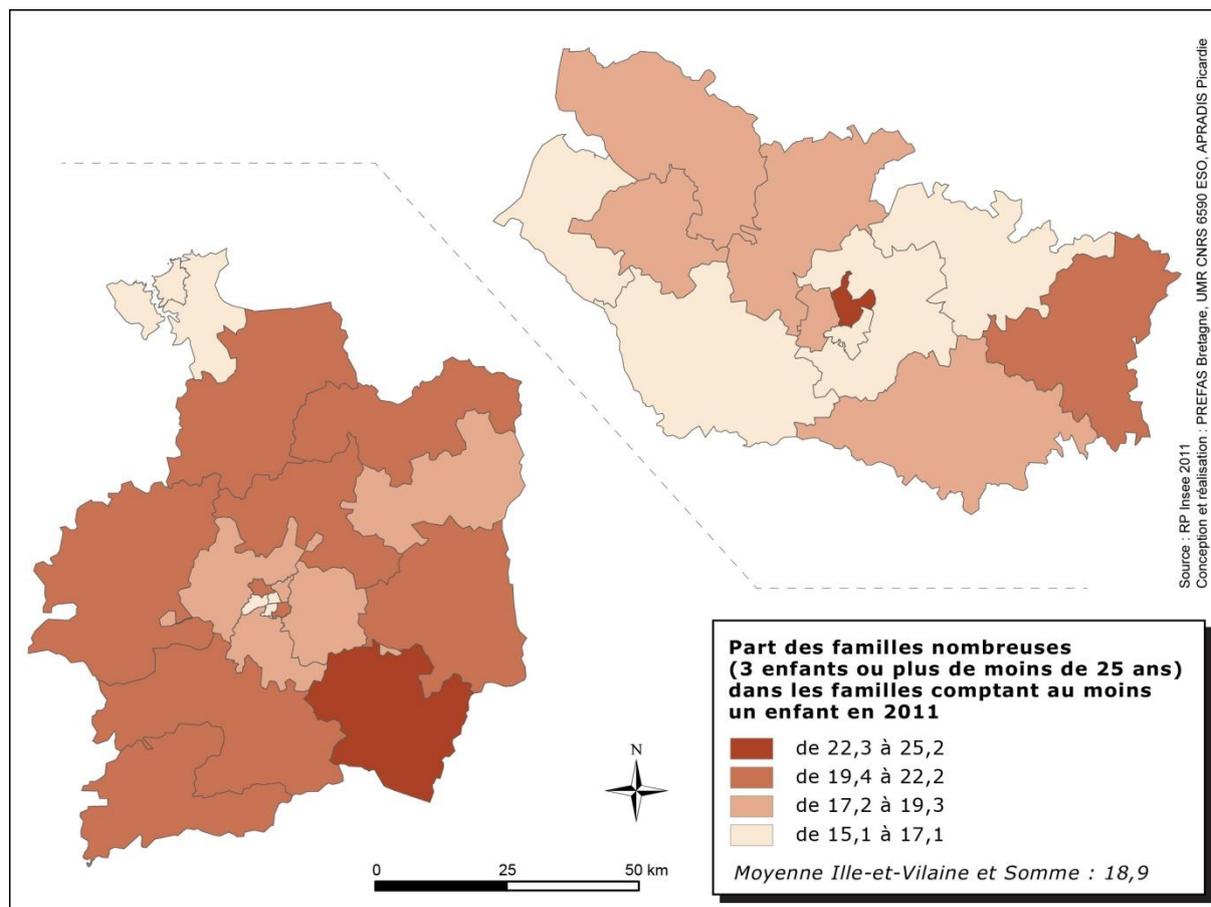
Carte 24 - Les informations préoccupantes par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



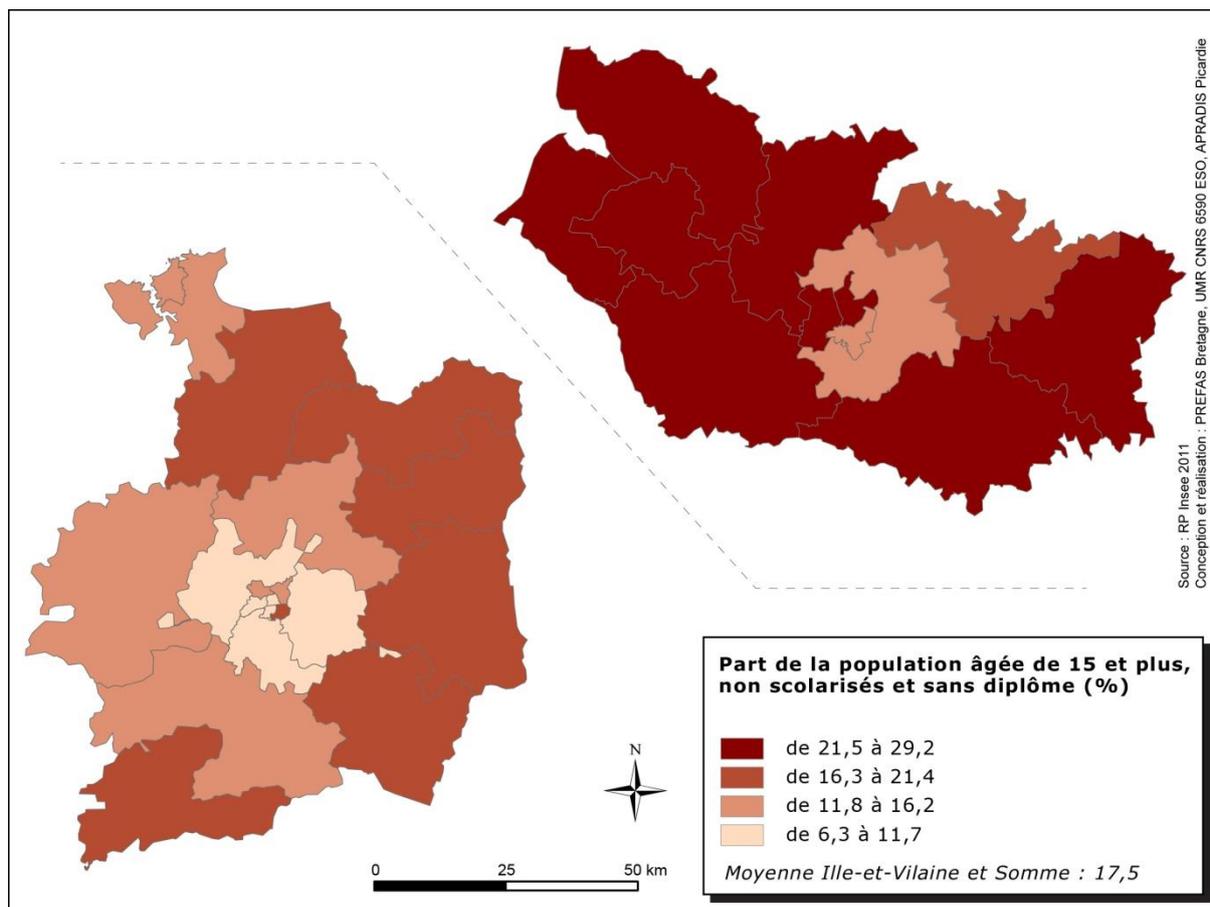
Carte 25 - Les enfants de moins de 3 ans par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Carte 26 - Les familles nombreuses par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



Carte 27 - Les non-diplômés par territoire d'intervention sociale (Ille-et-Vilaine et Somme, 2011)



PROTECTION DE L'ENFANCE

Généralités

- **BATIFOULIER Francis, ALFOLDI Francis (dir)** (2008). La protection de l'enfance. Paris : Dunod (Collection Références en action sociale). 1227 p.
- **BOUTANQUOI Michel** (2006). Le nécessaire développement de la recherche autour du placement [en ligne], IN : *Sociétés et jeunes en difficulté*, n°2, 4 p. Disponible sur : <http://sejed.revues.org/214>
- **DERVILLE Grégory** (2010). Le système territorialisé de protection de l'enfance : enjeux et difficultés de la mise en œuvre de la réforme du 5 mars 2007 [en ligne], IN : *Informations sociales*, 2010/6, n°162, pp. 122-129. Disponible sur : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=INSO_162_0122
- **DINI Mugnette, MEUNIER Michelle** (2014). Protection de l'enfance : améliorer le dispositif dans l'intérêt de l'enfant. Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur la protection de l'enfance [en ligne]. 126p. Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r13-655/r13-6551.pdf>
- **LOCHEN Valérie** (2013). Prévention et protection de l'enfance, IN : *Comprendre les politiques sociales*, 4^{ème} éd. Paris : Dunod, pp. 132-177.
- **VERDIER Pierre, EYMENIER Michel** (2012). La réforme de la protection de l'enfance. 2^{ème} éd. Paris : Berger-Levrault. 202 p.

Données chiffrées

- **BORDERIES Françoise, TRESPEUX Françoise** (2013). Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012 [en ligne], IN : *Études et résultats*, n° 858. Disponible sur : <http://www.drees.sante.gouv.fr/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-departementale-en-2012,11217.html>
- **FRECHON Isabelle, GUYAVARCH Emmanuelle, HALIFAX Juliette** (2009). Etat des lieux de l'enfance en danger, sources et données disponibles [en ligne], IN : *Revue Santé, société et solidarité*, pp. 39-47. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/oss_1634-8176_2009_num_8_1_1314
- **ONED** (2014). 9^{ème} rapport annuel remis au Gouvernement et au Parlement [en ligne]. 183 p. Disponible sur : http://oned.gouv.fr/system/files/publication/ranoned_20140604.pdf
- **ONED** (2011), Enquête nationale informations préoccupantes [en ligne]. 38 p. Disponible sur : http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/enquete_ip_201110_5.pdf
- **TURZ Anne, GERBOUIN-REROLLE Pascale** (2008). Enfants maltraités. Les chiffres et leur base juridique en France. Tec & Doc Lavoisier Editions. 220 p.

Situations familiales et facteurs de risque

- **BERK Laura E., ROBERTS William** (2009), Child development (3rd Canadian ed.). Toronto, 768 p.
- **CLEMENT Marie-Eve, DUFOUR Sarah** (2009), La violence à l'égard des enfants en milieu familial, éditions CEC, 237 p.
- **CLEMENT René** (1993). Parents en souffrance. Paris : Stock, 337 p.
- **CNLE** (2012). Groupe de travail « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative ». Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants [en ligne]. 65 p. Disponible sur : http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/V4_Rapport_atelier_familles_vulnerables_enfance_et_reussite_educative_couv.pdf
- **CREAI Rhône-Alpes** (2006). Protection de l'enfance. Evaluation initiale des situations familiales [en ligne]. 20p. Disponible sur : <http://www.creai-ra.com/documents/dossier138-creai2006.pdf>
- **DELENS-RAVIER Isabelle** (2001). Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés. Liège : Jeunesse et droit. 172 p.
- **GABEL Marceline** (1999). De la pauvreté à la maltraitance : où placer la prévention ?, IN : *Enfants pauvres, pauvres enfants, Informations sociales*, n°79, pp. 24-43.
- **INSEE** (2008), Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger, INSEE Première, n°1195, 4 p.
- **JAPEL Christa** (2008). Risques, vulnérabilité et adaptation. Les enfants à risque au Québec [en ligne], IN : *Choix – IRPP*, Vol. 14, n°8, Juillet 2008, 48p. Disponible sur : <http://irpp.org/wp-content/uploads/2008/11/vol14no8.pdf>
- **LAROSE François, TERRISSE Bernard, LENOIR Yves, BEDARD Johanne** (2004). Approche écosystémique et fondements de l'intervention éducative précoce en milieux socio-économiques faibles. Les conditions de la résilience scolaire [en ligne], IN : *Brock Education*, Vol. 13, n°2, pp. 56-80. Disponible sur : <http://www.usherbrooke.ca/crcie/fileadmin/sites/crcie/documents/51-159-1-PB-1.pdf>
- **MINARY Jean-Pierre** (2011). Contextes de vie, précarité et protection de l'enfance, IN : **BOUTANQUOI Michel (coord.)**. *Interventions sociales auprès de familles en situation de précarité*, Paris : L'Harmattan (Collection Savoir et Formation), pp. 73-99.
- **ODAS** (2005). Protection de l'enfance : observer, évaluer pour mieux adapter nos réponses - Rapport 2005 [en ligne]. 22 p. Disponible sur : <http://odas.net/Rapport-de-l-ODAS-Protection-de-l-?mot1=2&mot2=rien&mot3=rien>
- **ONED** (2014). Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages et regards croisés [en ligne]. 146 p. Disponible sur : http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/compte_rendu_-_seminaire_oned_2013_-_seance_3.pdf
- **PREFAS Bretagne et Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine** (2014), Mieux connaître les parents en protection de l'enfance, Décembre 2014, 76 pages

- SELLENET Catherine (2006). L'enfance en danger. Ils n'ont rien vu ? Paris : Belin. 236 p.
- TARABULSY Georges M., PROVOST Marc A., DRAPEAU Sylvie, ROCHETTE Emilie (2011). L'évaluation psychosociale auprès de familles vulnérables. Québec : Presses de l'Université du Québec. 213 p.
- ZAUCHE-GAUDRON Chantal (2005). Les conditions de vie défavorisées influencent-elles sur le développement des jeunes enfants ? Toulouse : ERES (Collection Les Mille et un bébés). 134 p.
- ZAUCHE-GAUDRON Chantal (2011). Précarités et éducation familiale. Toulouse : ERES (Collection Poche – Société). 456 p.

TERRITOIRE ET INEGALITES TERRITORIALES

Généralités

- BOUDESSEUL Gérard, CARO Patrice, GRELET Yvette, VIVENT Céline (2014), Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, CEREO, 136 p.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THÉRY Hervé (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Reclus / La Documentation française, 470 p.
- CARO Patrice, ROUAULT Rémy (2010). Atlas des fractures scolaires en France. Une école à plusieurs vitesses, Editions Autrement (Collection Atlas/Monde). 80 p.
- FOL Sylvie (2010). Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité [en ligne], IN : *Regards Sociologiques*, n°40, pp. 27-43. Disponible sur : http://www.regards-sociologiques.com/wp-content/uploads/rs_40_2010_3_fol.pdf
- FNARS Bourgogne, IRTESS (2009). Etude sur les processus d'exclusion et d'insertion en milieu rural [en ligne]. 277p. Disponible sur : http://www.fnars.org/images/stories/2_les_actions/travail_social/ressources_documentaires/etude_sur_les_processus_dexclusion_et_de_pauvret_en_milieu_rural_en_bourgogne.pdf
- FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean (1984). Géographie sociale, Masson. 387 p.
- GUILLUY Christophe, NOYE Christophe (2004). Atlas des nouvelles fractures sociales en France Autrement (Collection Atlas/Monde). 70 p.
- GUILLUY Christophe (2013), Fractures françaises, Flammarion, coll.Champs Essai. 416 p.
- IGAS (2009). Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural. Tome 1 [en ligne]. 2018 p. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000616/0000.pdf>

- **LAMBERT Gérard, Philippe LYET, Michel VALLE** (2009). Etude sur les processus d'exclusion et d'insertion en milieu rural [en ligne]. 277 p. Disponible sur : http://www.irtess.fr/images/stories/doc_en_ligne/rapports_etudes/Etude_sur_processus_exclusion_et_pauvrete_milieu_rural_Bourgogne.pdf
- **LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (Dir.)** (2003), Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés, 1 128 p.
- **RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent** (2005). Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial", IN : **ARLAUD Samuel, JEAN Yves, ROYOUX Dominique (dir.)**, *Rural – Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes : PUR (Collection Espace et Territoires), pp. 467-483.
- **RIPOLL Fabrice, TISSOT Sylvie** (2010), La dimension spatiale des ressources sociales [en ligne], IN : *Regards sociologiques*, 2010/40, pp. 5-7. Disponible sur : http://www.regards-sociologiques.com/wp-content/uploads/rs_40_2010_1_ripoll_tissot.pdf
- **SECHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.)** (2006). Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale. Rennes : PUR. 397p. Disponible sur : <http://books.openedition.org/pur/362>
- **SELIMANOVSKI Catherine** (2009). Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin [en ligne], IN : *Espace populations sociétés*, 2009/1, pp. 119-133. Disponible sur : <http://eps.revues.org/3609>
- **TISSOT Sylvie, POUPEAU Franck** (2005). La spatialisation des problèmes sociaux [en ligne], IN : *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, pp. 4-9. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2005-4-page-4.htm>
- **VESCHAMBRE Vincent** (2006). Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales [en ligne], IN : **SECHET Raymonde, VESCHAMBRE Vincent (dir.)** *Penser et faire la géographie sociale*, Rennes : PUR, pp. 211-227. Disponible sur : <http://books.openedition.org/pur/381>

Territoire et action sociale

- **BONERANDI Emmanuelle** (2008). Disparités sociales, équités territoriales et action publique, IN : **VANIER Martin (Ed.)**, *La France : aménager les territoires*, Paris : A. Colin, pp. 255 -277.
- **BOUQUET Brigitte, MADELIN Bénédicte, NIVOLLE Patrick (coord.)** (2007), Territoires et action sociale. Paris. L'Harmattan. 343p.
- **HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE (HCF)** (2013). Accueil des jeunes enfants et offre de loisirs et d'accueil des enfants et des adolescents autour du temps scolaire : la diversité de l'offre et les disparités d'accès selon les territoires. Note d'analyse [en ligne]. 106 p. Disponible sur : http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/Note_HCF_disparites_territoriales_Fevrier_2013-2.pdf
- **HELFTER Caroline** (2011). Contrepoint - Rapports au territoire et aux dispositifs d'aide [en ligne], IN : *Informations sociales*, 2011/2, n° 164, p. 123. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-123.htm>

- **MILHE POUTINGON Patrick** (2011). Problème d'articulation entre action sociale et territoire de vie, IN : *Forum*, n°134, pp.112-115.
- **MOREL Stéphanie et al.** (2014). Équité territoriale et pouvoir d'agir dans l'espace métropolisé : vers un nouveau régime de politiques publiques [en ligne], IN : *Informations sociales*, n° 182, pp. 80-88. <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-2-page-80.htm>
- **OLIVIER David** (2008). L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale, IN : *L'Information géographique*, 2/ 2008, Vol. 72, pp. 46-65. Disponible sur : www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2008-2-page-46.htm
- **PAGES Alexandre, VACHEE Cécile, DANSAC Christophe, LOREDO Jean-Pierre** (2014). L'intervention sociale en milieu rural. Le point de vue des professionnels [en ligne], IN : *Dossier d'étude CNAF*, N°171, mars/avril 2014, 111 p. Disponible sur : <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Dossier%20171%20-%20Milieu%20rural.pdf>
- **PAGES Alexandre** (2011). Exclusions et vulnérabilités, solidarités et dépendances [en ligne], IN : *Informations sociales*, 2011/2, n° 164, pp. 87-96. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-87.htm>
- **SECHET Raymonde, DAVID Olivier, KEERLE Régis** (2011). Penser la justice pour penser les politiques territorialisées. Une application à partir des cas du sport et de la petite enfance, IN : **DUFAUX Frédéric, PHILIFERT Pascale** (dir.), *Justice spatiale et politiques territoriales*, Presses Universitaires de Paris-Ouest.

Territoire et situations familiales

- **BERTHOD-WURMSER Marianne** (2012). En France, les pauvres s'en vont aussi à la campagne [en ligne], IN : *CERISCOPE Pauvreté*. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/en-france-les-pauvres-sen-vont-aussi-a-la-campagne>
- **BERTHOD-WURMSER Marianne, OLLIVIER Roland, RAYMOND Michel, VILLERS Sophie, FABRE Dominique** (2009), Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, 218 pages
- **Coll.** (2009). Parentalité en milieu rural. Rapport du groupe de travail issu du comité de pilotage national des REAAP [en ligne]. 49p. Disponible sur : http://www.unaf.fr/IMG/pdf/couv_reaap1.pdf
- **CREPIN Christiane** (2007). Familles et territoires. Quelques perspectives d'ici à 2030 [en ligne], IN : *Recherches et prévisions*, n°87, pp. 89-95. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_1149-1590_2007_num_87_1_2277
- **DAVID Olivier** (2013). Les équations temporelles et spatiales des familles périurbaines [en ligne], IN : *EspacesTemps.net*. Disponible sur : <http://www.espacestemp.net/articles/les-equations-temporelles-et-spatiales-des-familles-periurbaines-2-2-2-2-2/>
- **DODIER Rodolphe** (2013). Modes d'habiter périurbains et intégration sociale et urbaine [en ligne], In : *EspacesTemps.net*. Disponible sur :

<http://www.espacestemp.net/articles/modes-dhabiter-periurbains-et-integration-sociale-et-urbaine-2-2/>

- **HELFTER Caroline** (2011). Contrepoint - Parentalité en milieu rural : des problèmes spécifiques [en ligne], IN : *Informations sociales*, 2011/2, n° 164, p. 63. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-63.htm>
- **INSEE** (2015), [Les immigrés] Principalement en ville, mais dans l'espace rural pour les britanniques, Dossier Bretagne n°1, pp.13-14
- **LERAY Frédéric** (2010), Les mères seules et leurs espaces de vie : mobilités résidentielles et pratiques quotidiennes de l'espace des femmes seules avec enfant(s) en Bretagne, Géographie, Université Rennes 2, 444 p.
- **MOTTE-BAUMVOL Benjamin, BELTON-CHEVALLIER Leslie** (2011). Les territoires périurbains à l'épreuve de la progression des célibataires et familles monoparentales. Le cas de la Grande Couronne francilienne [en ligne], IN : *Espace populations sociétés*, 2011/3, pp. 577-589. Disponible sur : <http://eps.revues.org/4711>
- **ONZUS (Observatoire National Des Zones Urbaines Sensibles)** (2013). Rapport 2013 [en ligne]. Paris : les éditions de la DIV. 240p. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000865/0000.pdf>
- **OPPENCHAIM Nicolas** (2009). Mobilités quotidiennes et ségrégation : le cas des adolescents de Zones Urbaines Sensibles franciliennes [en ligne], IN : *Espace populations sociétés*, 2009/2, pp.215-226. Disponible sur : <http://eps.revues.org/4783>
- **ROUGE Lionel** (2005). L'installation des familles modestes « à la campagne » ou l'affirmation d'une figure sociale : celle de la « captivité » ? [en ligne]. Disponible sur : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article385>
- **TOWNSEND P.** (1987), Deprivation, *J Soc Pol*,16(2) : 125-46
- **VILLENEUVE Paul, PELLETIER Mathieu, THERIAULT Marius** (2009). La dynamique sociale des quartiers urbains : essai méthodologique [en ligne], IN : *Espace populations sociétés*, 2009/1, pp. 135-148. Disponible sur : <http://eps.revues.org/3617>

Territoire et protection de l'enfance

- **CARRIERE Jean, PITRE Patrice, LEFEBRE Stéphane, DUFOUR Sarah et MAYER Micheline** (2006), Le projet CRABE « Cartes sur les risques, les abus et les besoins des enfants » : un SIG interactif sur Internet pour le diagnostic dans les communautés, Festival de géographie de Saint Dié « *Les géographes redécouvrent les Amériques* », article en ligne disponible sur : http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2006/carriere/article.htm
- **CD80** (2008). Schéma départemental de prévention et de protection pour l'enfance, l'adolescence et la famille. 2008 – 2012 [en ligne]. 82 p. Disponible sur : http://www.somme.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=737
- **DESCOTEAUX Marie-Eve** (2008). Variation dans le lien négligence/pauvreté entre les territoires québécois : étude des caractéristiques sociodémographiques et du point de vue des intervenants, Ecole

de psychoéducation, faculté des arts et des sciences, Mémoire présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M.Sc) en psychoéducation, 87 p.

- **DUFOUR Sarah et MASSICOTTE Karina** (2005), Inventaire des facteurs de risque, des facteurs de protection et des facteurs associés aux mauvais traitements intrafamiliaux envers les enfants. Montréal, Cahier de recherche GRAVE-ARDEC.
- **FURSTENBERG Frank, HUGHES Marie-Elizabeth** (1997). The Influence of Neighborhoods on Children's Development : A Theoretical Perspective and Research Agenda, IN : **BROOKS-GUNN J., DUNCAN G.-J., ABER J.-L., (Eds)**. *Neighborhood Poverty : Policy Implications in studying Neighborhoods*. New York : Russell Sage Foundation, pp. 23-47.
- **GUY Fleur** (2013). Mobilité et immobilité dans le cadre du placement des adolescents, des usages de l'espace en tension [en ligne], IN : *e-Migrinter*, n°11, pp. 116-126. Disponible sur : http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/201311/e-migrinter2013_11_116.pdf
- **GUY Fleur** (2011). Entre mise à distance et proximité : la dimension spatiale du placement des mineurs dans le Rhône [en ligne], IN : *Carnets de géographes*, n°3, 20p. Disponible sur : http://www.carnetsdegeographes.org/PDF/Rech_03_03_Guy.pdf
- **PAMPALON Robert, RAYMOND Guy** (2003). Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être [en ligne], IN : *Santé, société et solidarité*, n° 1, pp. 190-195. Disponible sur : http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/docs/defav/Application_Indice_Defavorisation.pdf

Cartographie et statistiques

- **BEGUIN Michèle, PUMAIN Denise**, (2000) La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie. Paris, Armand Colin, Col. Cursus, 192 p.
- **GROUPE CHADULE**, (1997) Initiation aux pratiques statistiques en géographie. Paris, Armand Colin, Col. U, 192 p.

Annexe 7 - L'équipe de recherche

PREFAS Bretagne	Eugénie Terrier	Docteure en géographie sociale Chargée de mission et de recherche
ESO-Rennes	Olivier David Arnaud Lepetit Régis Keerle	Professeur de géographie Ingénieur d'études Géomaticien cartographe Maitre de conférences
DERO-APRADIS Picardie	Juliette Halifax	Docteure en démographie Chargée d'études
Partenaires Départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme	Gwénaëlle Morvan	Responsable Mission Observatoire Système d'information (CD 35)
	Odile Maquet	Cadre technique enfance en danger Espace des Droits de l'Enfant - CRIPS (CD 80)
	Odile Seené	Direction Enfance et Famille (CD 80)

